



Rapport
D'activité
Exercice 2019

SEULCEUX QUI
CONTINUENT
À ESSAYER
DE VOIR LES
CHOSSES AVEC
UNE VISION
POSITIVE
RÉUSSISSENT.



FICHE DE CONTACT

2019

Raison sociale	BH Bank
Siège social (adresse)	18, Avenue Mohamed V 1023 Tunis
BP	242 Cédex 1080
Capital social	238 000000 Dinars
Adresse SWIFT	BHBKTNTT
Téléphone (lignes groupées)	71 126 000
Fax	71 337 957
Télex	88 401 421
Centre d'appel	1800 (Depuis l'étranger : +216 71 001 800)
Serveur Vocal	88 401 421
N° Vert	80 101 020
BH SMS	85585
E-mail	Contact@bhbank.tn
Médiateur	Slaheddine Ben Salah 9, Rue des fruits Borj Baccouche - 2027 Ariana Téléphone : 98 346 525



bhbank.tn



BH Bank



bh_bank



BH Bank

SOMMAIRE

Conjonctures Internationale Et Nationale.....	7
Environnement Bancaire Et Financier.....	17
Actionnariat.....	21
Organes D'administration.....	25
Organes De Direction.....	31
Principaux Indicateurs Et Ratios.....	35
Bilan Des Actions.....	38
Activité.....	43
Résultats.....	63
Positionnement Sectoriel En 2019.....	67
Comportement Boursier De La Valeur BH Bank	71
La Performance BH Bank Sur La Période 2015-2019	75
Perspectives En 2020.....	83
Rapports Général Et Spécial Des Commissaires Aux Comptes Sur Les États Financiers Individuels Arrêtés Au 31.12.2019.....	87
Activité Des Filiales.....	153
Rapports Général Et Spécial Des Commissaires Aux Comptes Sur Les États Financiers Consolidés Arrêtés Au 31.12.2019	181
Projet De Résolutions	225

CONJONCTURE NATIONALE ET INTERNATIONALE

CONJONCTURE INTERNATIONALE

Croissance

Le ralentissement de l'activité économique mondiale, observé depuis l'année 2018, s'est poursuivi en 2019 dans un contexte caractérisé par l'aggravation des conflits commerciaux entre les Etats-Unis, la Chine et l'Union Européenne, l'incertitude accrue qui entoure les échanges commerciaux, l'affaiblissement de l'industrie manufacturière mondiale et l'accroissement des tensions géopolitiques.

D'ailleurs, selon le FMI, la croissance économique mondiale de l'année 2019 devrait atteindre 2,9% contre 3,6% en 2018 et 3,8% en 2017, soit sa plus bas niveau depuis la crise financière internationale.

Selon la même source, la croissance mondiale devrait s'améliorer légèrement pour atteindre 3,3% en 2020 (ces prévisions pourraient être révisés à la baisse compte tenu de la pandémie du Covid-19 et de son impact économique au-delà du sanitaire).



EVOLUTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN %

Régions	Année 2018	Année 2019	Prévisions 2020
Monde	3,6	2,9	3,3
Pays Avancés	2,2	1,7	1,6
Etats-Unis	2,9	2,3	2,0
Zone Euro	1,9	1,2	1,3
Japon	0,3	1,0	0,7
Pays Émergents Et En Développement	4,5	3,7	4,4
Chine	6,6	6,1	6,0
Inde	6,6	4,8	5,8
Brésil	1,1	1,2	2,2
Russie	2,3	1,1	1,9
Afrique Du Sud	0,8	0,4	0,8

Emploi

S'agissant de la situation de l'emploi, elle a connu une amélioration au cours des derniers mois de 2019 dans les principaux pays industrialisés. Ainsi, aux Etats-Unis, le taux de chômage est revenu à 3,5% au terme de l'année 2019, enregistrant ainsi une baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à son niveau de fin 2018. De même, ce taux a connu un léger repli au Japon pour s'établir à 2,2%, en novembre 2019, contre 2,4% enregistré un mois auparavant. Quant à la Zone Euro, le taux de chômage s'est stabilisé à 7,5% en novembre 2019 et ce, pour le deuxième mois consécutif, contre 7,9% un an auparavant.

Prix internationaux de produits de base

Les principaux indices des prix internationaux de produits de base de la Banque Mondiale ont connu une baisse au cours de l'année 2019, sous l'effet de la contraction de la demande mondiale, notamment en provenance de la Chine. Le repli a concerné, principalement, les prix de l'énergie (-12,7%), des métaux (-5%), ainsi que ceux des produits alimentaires (-3,9%) et, à un degré moindre, des engrais chimiques (-1,4%).

Les prix du pétrole ont clôturé le mois de décembre de la même année en hausse de 16,6% en comparaison avec le même mois de l'année précédente, en relation avec le nouvel accord de l'OPEP et ses alliés de réduire leur production de 500 mille barils par jour afin de soutenir les cours.

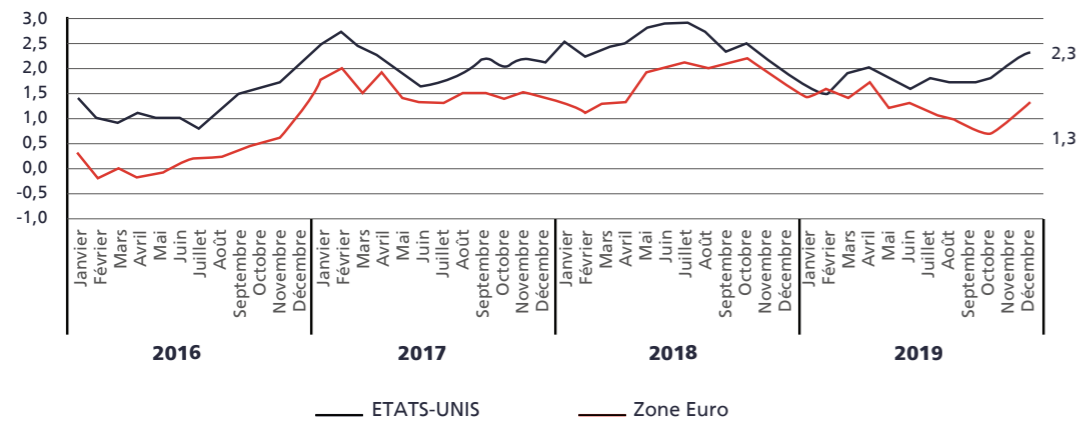
En particulier, le prix du baril de Brent a baissé en moyenne de 9,9%, au cours de l'année 2019, pour revenir à 64 dollars en rapport avec le ralentissement de l'activité économique mondiale.

Inflation

Concernant l'évolution des prix à la consommation, les taux d'inflation se sont accélérés, au cours des derniers mois de 2019, dans les principales économies avancées en relation, surtout, avec

la hausse des prix de l'énergie. Ainsi, les prix à la consommation dans la Zone Euro se sont accrus de 1,3%, en glissement annuel au cours du mois de décembre 2019 contre 1% un mois auparavant. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation a atteint 2,3% contre 2,1% en novembre. Quant au Japon, la hausse des prix s'est accélérée en décembre à 0,8% contre 0,5% au cours du mois précédent.

EVOLUTION de l'inflation (en % et en glissement annuel)



Politiques monétaires

Pour ce qui est des politiques monétaires, la Réserve Fédérale Américaine (FED), lors de sa dernière réunion tenue le 11 décembre 2019, a gardé inchangé son taux d'intérêt directeur dans une fourchette de 1,50 % à 1,75 %. En outre, elle prévoit un statu quo monétaire tout au long de 2020, sauf en cas d'évolutions majeures affectant les perspectives de l'économie américaine. Pour sa part, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé, lors de sa réunion tenue le 12 décembre 2019, de maintenir inchangé son taux d'intérêt directeur à 0%. Par ailleurs, elle continuera d'effectuer des achats nets dans le cadre de son programme d'achats d'actifs qui demeurera en vigueur aussi longtemps que nécessaire et qui prendra fin juste avant le relèvement des taux directeurs.

Marché des changes

Les marchés des changes internationaux ont été marqués, au cours de l'année 2019, par une légère dépréciation de la devise européenne vis-à-vis du dollar américain, revenant à 1,121 dollar au terme du mois de décembre contre 1,147 dollar à la fin du même mois en 2018, en relation avec le rythme soutenu de l'activité aux Etats-Unis ainsi que la confiance des investisseurs à l'égard de la crédibilité de la politique monétaire de la FED.

Marchés financiers internationaux

Les marchés financiers internationaux ont enregistré, durant l'année 2019, des performances exceptionnelles pour les principaux indices boursiers. Dans ce contexte, les indices américains Dow Jones et Nasdaq se sont accrus respectivement de 22,3% et 35,2%, grâce à la bonne tenue de la croissance et de l'emploi aux Etats Unis qui ont eu des répercussions positives sur les marchés financiers de ses principaux partenaires notamment japonais avec un accroissement de l'indice Nikkei de 18,2% ainsi que sur les bourses européennes notamment celle de Paris sur laquelle l'indice Cac40 s'est inscrit en hausse de 26,4%.



CONJONCTURE NATIONALE

Malgré le ralentissement des perspectives de croissance en 2019, les indicateurs économiques de la Tunisie affichent un certain redressement avec la décélération de l'inflation, le repli du déficit budgétaire, la reprise graduelle du tourisme et l'amélioration relative des équilibres extérieurs reflétée dans la consolidation des réserves en devises et dans le retracement du dinar.

Sur le plan des finances publiques, la situation reste délicate malgré le trend baissier du déficit budgétaire. L'affaiblissement de la croissance économique rend l'objectif de convergence vers un déficit de -3% en 2020 difficile à atteindre.

Croissance économique

Le taux de croissance attendu pour l'année 2019 a été revu à la baisse pour s'établir à 1,4% contre 2,5% réalisé en 2018, traduisant la faiblesse de l'activité économique malgré l'amélioration de certains indicateurs relatifs au secteur touristique, à la récolte exceptionnelle des céréales, outre la reprise progressive de la production du phosphate et dérivés. En effet, cette faiblesse de l'activité revient à plusieurs facteurs notamment la baisse de la demande émanant de la Zone Euro qui a impacté négativement les industries manufacturières destinées à l'exportation, en plus de facteurs internes à l'instar du repli de la récolte de l'huile d'olive et la poursuite des difficultés dans le secteur des hydrocarbures.

Evolution du taux de chômage

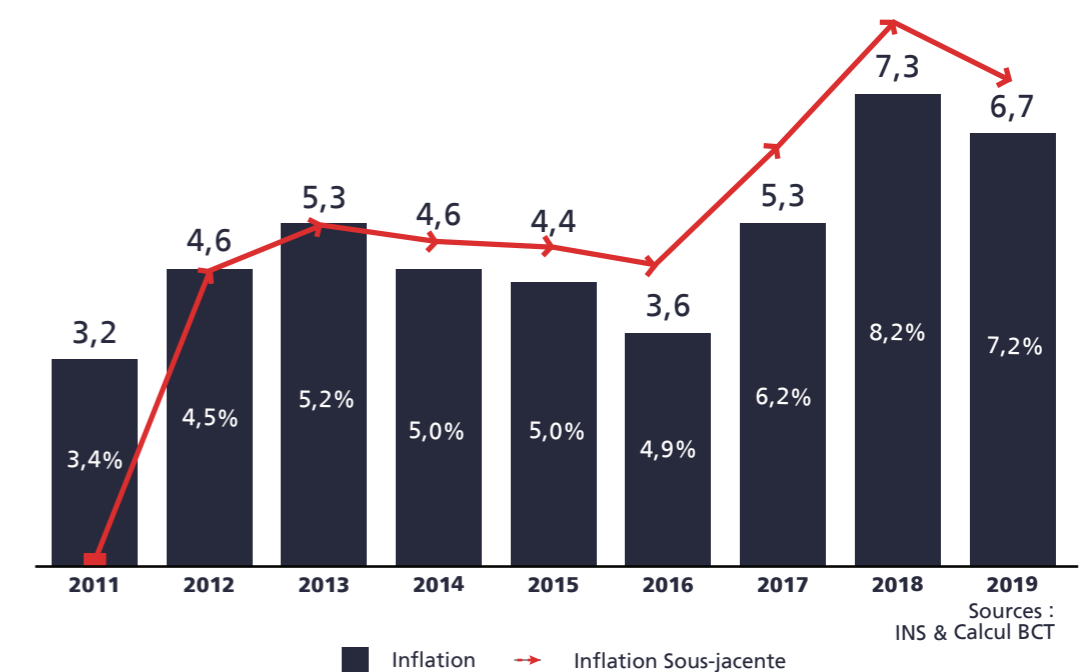
Les indicateurs de l'INS ont relevé une baisse du taux de chômage en Tunisie à 14,9% au 4ème trimestre de 2019 contre 15,3% au premier trimestre. Entre les deux dates, le nombre des chômeurs est passé de 637 700 à 623 900.

Le taux a baissé de 0,4 point entre les deux dates pour les chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur pour atteindre 27,8% en décembre 2019.

Inflation et Evolution des prix

En 2019, l'inflation s'est établie à 6,7% en moyenne après 7,3% enregistrée sur l'ensemble de l'année 2018. Cette évolution est essentiellement imputable à l'atténuation de l'inflation sous-jacente (+7,2% après +8,2% en 2018) résultant du resserrement de la politique monétaire et de l'appréciation du dinar vis-à-vis des principales devises.

Evolution Annuelles De L'inflation Globale Et De Sa Composante Sous-jacente



Balance des opérations courantes

La balance des paiements courants a dégagé, à fin 2019, un déficit qui s'est situé à 10.014 MDT, soit 8,8% du PIB, contre -11.722 MDT et 11,1% du PIB une année auparavant.

Balance Commerciale

Le déficit commercial (FOB/CAF) s'est élargi au cours de l'année 2019 de 386 MDT ou +2% par rapport à l'année 2018 pour se situer à 19,4 milliards de dinar, soit un déficit mensuel moyen de -1.617 MDT. Quant aux échanges commerciaux, la progression des exportations à un rythme plus accentué que celui des importations (+7% et +5,4% respectivement) a permis une amélioration du taux de couverture d'un point de pourcentage pour s'élever à 69,3%.

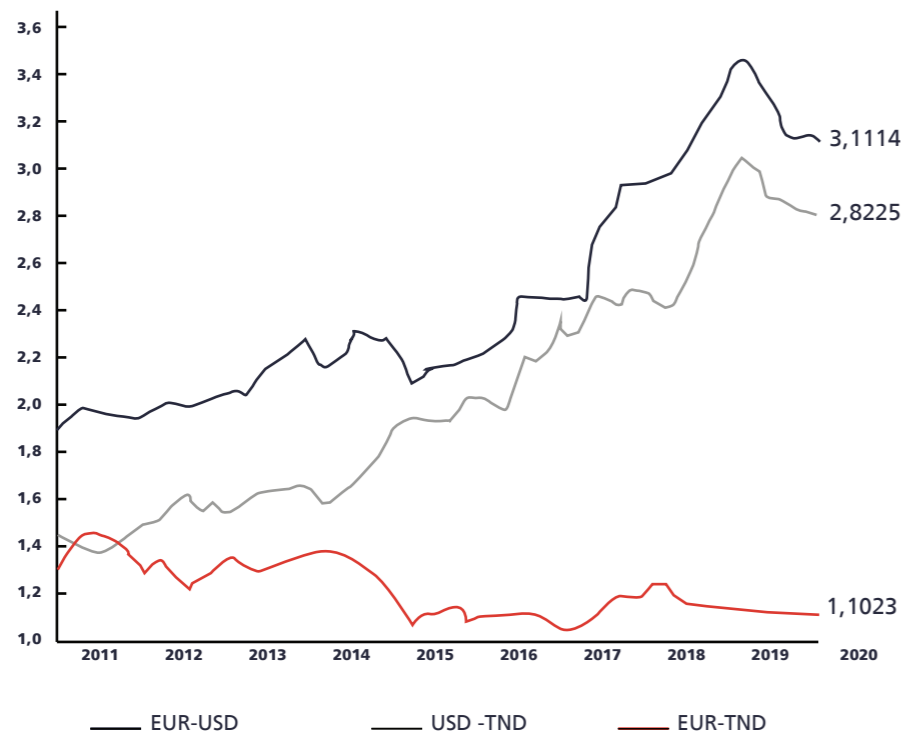
Balance des services et des revenus de facteurs et transferts courants

La balance des services a dégagé, au cours de l'année 2019, un excédent de 3.549 MDT contre 1.897 MDT en 2018. Cette progression est principalement attribuable à l'affermissement des recettes touristiques (+35,7%) qui 'élèvent à 5.619 MDT en 2019 (+27,4% sans effet change) et ce, corrélativement avec l'accroissement des entrées des non-résidents (+15,4%) pour se situer à près de 8 millions de personnes au terme de 2019.

Evolution du taux de change du dinar

Sur le marché interbancaire, le taux de change du dinar tunisien a enregistré, en 2019 et par rapport à la fin de l'année 2018, une appréciation vis-à-vis des principales devises des pays partenaires, notamment l'euro (9,1%), le dollar américain (7%), le yen japonais (5,6%) et le dirham marocain (7,4%).

Evolution des taux de change



Evolution des avoirs nets en devises

les avoirs nets en devises ont clôturé l'année 2019 à un niveau de 19.465 MDT, soit l'équivalent de 111 jours d'importation contre respectivement 13.974 MDT et 84 jours, à fin 2018.

Investissements étrangers

La balance des investissements étrangers a dégagé, en 2019, un excédent, qui s'est replié pour revenir, d'une année à l'autre, de 2.509 MDT à 2.379 MDT.

Ce résultat revient principalement, à la régression des flux des investissements directs étrangers (-9,6%) qui s'établit à 2.479 MDT contre 2.742 MDT en 2018 (année marquée par la cession de 70% du capital de la Banque Zitouna au groupe qatari «Majda» pour une enveloppe de 370 MDT).

Finances publiques

Notation

En janvier 2020, l'agence de notation Fitch a maintenu la notation de la Tunisie à B+ avec la même perspective négative. En décembre 2019, l'agence de notation Moody's a conservé la même notation de la Tunisie à B2 tout en gardant sa perspective négative.

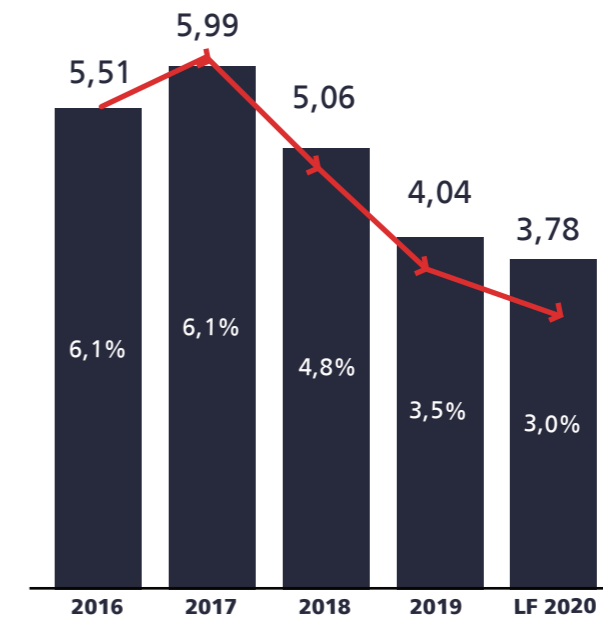
En janvier 2020, l'agence de notation R&I (Japon) a conservé la même notation de la Tunisie à BB tout en conservant sa perspective négative.

Budget de l'Etat

Le Budget de l'Etat pour l'année 2019 s'est fixé finalement à 42,25 milliards de dinars (43,12 milliards dans la Loi de Finances Complémentaire 2019 et 40,86 milliards dans la Loi de Finances 2019), contre 37,75 milliards en 2018, enregistrant ainsi une hausse de 4,5 milliards de dinars, soit +11,9%.

Le déficit du budget de l'Etat s'établit en 2019 à 4,04 milliards de dinars, soit 3,5% du PIB, contre 5,06 milliards (4,8% du PIB) en 2018. Rappelons que le déficit budgétaire était estimé à 3,9% dans la Loi de Finances 2019 et révisé à 3,5% dans la Loi de Finances Complémentaire 2019.

Evolution du déficit budgétaire 2016 - 2019





**ENVIRONNEMENT
BANCAIRE
ET FINANCIER**

Marché financier

Marché des titres de capital

L'année 2019 s'est terminée moins bien qu'elle n'avait commencé. Le marché actions a affiché un essoufflement quasi général après avoir enchaîné trois exercices consécutifs dans le vert. Les deux indices phares de la cote, le Tunindex et le Tunindex 20, ont respectivement décroché de 2,1% et de 3,7%. Le parcours du Tunindex n'est nullement surprenant: assèchement des liquidités, ralentissement de la croissance économique, durcissement des conditions de financement, un paysage politique post-élections fragmenté et tractations autour de la formation du nouveau gouvernement, autant de facteurs qui ont pesé sur le moral des investisseurs et déconcerté la communauté boursière.

Evolution Des Indicateurs Boursiers

Désignation	Decembre 2018	Septembre 2019	Decembre 2019
Indice TUNINDEX en points (Base 1.000 le 31/12/1997)	7.271.7	7.051.0	7.122.1
Capitalisation boursière (en MDT)	24.380	23.559	23.724
Capitalisation boursière / PIB (en %)	23.1	20.6*	20.7
Per moyen	12.3	11.3	11.3
Nombre des sociétés cotées (en unités)	82	82	81
Taux de liquidité mensuel (en %)	50	41	37
Taux de la participation étrangère (en %)	24,9	25,2	24,7

(*) Sur la base du PIB Prévisionnel de l'année 2019

Marché des titres de créances de l'Etat

Le volume global des émissions des bons du Trésor, pour l'année 2019, s'est inscrit en baisse de 58,7% par rapport à l'année précédente et a atteint 1.132 MDT (dont 695 MDT ou 61,4% sous forme de Bons de Trésor Assimilables (BTA)), soit 45,4% du montant prévisionnel annuel des émissions. (estimé à 2.494 MDT par la loi de finances complémentaire pour l'année 2019).

Situation du système financier

Besoin des banques en liquidité auprès de la BCT

Le besoin moyen des banques en liquidité a poursuivi sa baisse, pour le quatrième trimestre consécutif, revenant de 16.161 MDT au T4-2018 à 12.236 MDT au T4-2019 et ce après avoir atteint un record historique de 16,5 milliards de dinars, en moyenne, en avril 2019.

L'orientation restrictive de la politique monétaire de la BCT, surtout depuis l'année 2018, a contribué significativement à l'atténuation des pressions découlant de la demande, ce qui a favorisé la décélération récente du rythme de l'inflation et l'apaisement des tensions sur les marchés monétaire et de change.

Le taux d'intérêt de référence du marché monétaire (TMM)

Le TMM moyen de l'année 2019 est de 7,74% contre 6,70% pour celui de 2018.

Le TMM est passé de 7,28% à 7,90% en mars 2019, ceci, sous l'effet de la hausse du taux directeur de la BCT qui a enregistré une révision à la hausse 100 points de base et ce suite à la décision de la BCT le 19 février 2019 pour le porter 6,75% à 7,75%.

Concours à l'économie

Pour ce qui est des concours à l'économie, ils ont enregistré une décélération de leur rythme de progression en 2019 (3,5% ou 3.152 MDT contre 9,3% ou 7.567 MDT en 2018) traduisant l'effet conjugué du ralentissement du taux de progression aussi bien du portefeuille-escompte auprès des banques (753 MDT contre 4.354 MDT) que de celui des comptes courants débiteurs (246 MDT contre 1.058 MDT) et l'accélération du taux d'accroissement de l'encours des créances immobilisées (1.659 MDT contre 1.349 MDT).

Il est à noter que cette forte décélération est due aux retombées de la politique monétaire restrictive adoptée par la Banque Centrale de Tunisie, depuis l'année 2018, associée à une croissance économique anémique.

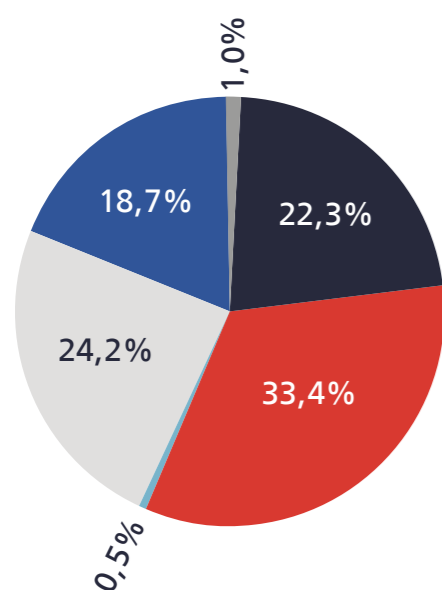
Selon les statistiques de la centrale des risques et le fichier des crédits aux particuliers et compte non tenu des avals et cautions, l'augmentation de l'encours des crédits à l'économie, au titre de l'année 2019, a profité, principalement, aux secteurs des services (2.433 MDT contre 2.936 MDT) et de l'industrie (484 MDT contre 3.000 MDT) suivis du secteur de l'agriculture et pêche (163 MDT contre 96 MDT) et des particuliers (93 MDT contre 1.248 MDT).

ACTIONNARIAT

Actionariat

Répartition du Capital au 31.12.2019

Désignation	Quantités BH (AA)	%/K
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS	47 360 880	99.5%
Etat Tunisien	15 882 109	33.37%
Entreprises Publiques	10 596 710	22.26%
Dont ETAP P/C ETAT	7 887 911	16.57%
Entreprises Para-Publiques	486 586	1.02%
Personnes Morales Privées	8 898 257	18.69%
Personnes Physiques	11 497 218	24.15%
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS	212 489	0.45%
C) GRATUITES NON CONFIRMÉES	26 631	0.06%
TOTAL GENERAL	47 600 000	100.0%



Personnes morales privées ■ Etat Tunisien ■
 Entreprises Para-publiques ■ Entreprises publiques ■
 Actionnaires Etrangers ■ Personnes physiques ■

Conditions D'accès Aux Assemblées Et Date D'inscription

Conformément aux articles 279 du code des sociétés commerciales et 31 des statuts de la banque, les actionnaires titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux avant la date de la tenue de l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

TOUS UNIS POUR LA TUNISIE



BH GROUP



ORGANES D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'Administration et Fréquence de ses Réunions.

La Direction Générale est assurée par Mr REBAI Hichem.

Nom	Qualité
LES REPRÉSENTANTS DE LA PARTICIPATION ETATIQUE	
Madame Amel Medini	Présidente
Mr Mohamed Naceur Hadji	Membre
Mr Raouf Klibi	Membre
Mr Aymen Errais	Membre
Mr Ali Radhouani	Membre
LES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR PRIVÉ	
Mr Ahmed Trabelsi	Membre
Mr Rached Horchani	Membre
Mr Mohamed Sadok Driss	Membre
Mr Habib Miled	Membre
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS	
Mr Achraf Ayadi	Membre Président du C. d'audit
A pourvoir	Membre Président du C. de Risques
REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	
Mr Hammouda BelKhouja	Représentant des actionnaires minoritaires
MADAME RAMLA HLAL CHERIF	CONTRÔLEUR DE L'ETAT

En 2019, le Conseil d'Administration a tenu 11 réunions.

Le secrétariat du conseil est assuré par Mr Ahmed Majaji, Directeur des Participations, des Filiales et de l'ingénierie financière.

Commissaires aux Comptes

Mr Walid Ben Ayed	Consulting & Financial Firm
Mr Walid Tlili	CWT

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Comité d'Audit

Ayant pour principales missions de :

- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement, par la Banque, d'un dispositif de contrôle interne en rapport avec son activité.
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne et l'adoption des mesures correctives.
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle.
- Assurer la fiabilité de l'information financière.

Nom	Qualité
Mr Achraf Ayadi	Président
Mr Ahmed Trabelsi	Membre
Mme Amel Medini	Membre
Mr Mohamed Naceur Hadji	Membre
Madame Ramla Hlal Cherif	Contrôleur d'état – membre observateur

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2019 :

6 réunions Secrétaire du Comité : Mr Rachid Bouzidi, Directeur de l'audit Interne

Comité des Risques

Ayant pour mission de s'assurer que:

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion des risques et le contrôle de son respect par l'organe de direction.
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques et l'analyse de l'exposition de la banque à ces risques.

Nom	Qualité
Mr Aymen Errais	Président PI
Mr Mohamed Sadok Driss	Membre
Mr ALI Radhouani	Membre

Nombre de réunions tenues par le Comité des Risques au cours de l'année 2019 :

6 réunions Secrétaire du comité des risques : Mr Haykel Khadraoui, Directeur du Pôle Risques et crédits.

Comité Exécutif de Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit émet son avis au Conseil d'Administration, à partir d'un certain seuil, sur certaines catégories de crédits, financements ou engagements notamment :

- Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le Conseil d'Administration.
- Les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Les crédits accordés aux clients classés chez la Banque ou chez d'autres établissements de crédit au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24.

Nom	Qualité
Mr Rached Horchani	Président
Mr Hammouda BelKhouja	Membre
Mr Habib Miled	Membre

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2019:

6 réunions Secrétaire du Comité : Nabil Hassine, Directeur Central des crédits

Comité de Nomination et de rémunération

A pour principales attributions d'assister le Conseil d'Administration dans l'élaboration, le suivi et l'actualisation de:

- La politique des nominations et des rémunérations.
- La politique des recrutements et de succession de la Direction générale et des hauts cadres de la Banque.

Nom	Qualité
Mr RAOUF KLIBI	Président
Mr Ahmed Trabelsi	Membre
Mr Habib Miled	Membre

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2019:

12 réunions Secrétaire du comité : Mme Ghariani, Directeur Central du Capital Humain.

Comité de suivi du programme de restructuration

Ayant pour mission de :

- Suivre l'avancement du programme de restructuration de la Banque.
- Veiller à la cohérence, la convergence et l'intégration de la stratégie de la Banque et du programme de restructuration.
- Veiller au respect des actions planifiées et des délais et à l'allocation des ressources nécessaires pour le bon déroulement du programme de restructuration.
- Approuver les décisions prises par les Comités de la Banque ayant trait à la mise en place du programme de restructuration.

Nom	Qualité
Mme Amel Medini	Président
Mr Mohamed Naceur Hadji	Membre

Nombre de réunions tenues par le Comité au cours de l'année 2019 :

2 réunions Secrétaire du comité : Mr Mohamed Achour, Responsable Cellule du Programme de Transformation.

Commission Interne des Marchés

Les attributions de la Commission Interne des Marchés :

- Approuver les rapports d'évaluation des offres des marchés.
- Approuver la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés .
- Approuver les projets d'avenants aux marchés relevant de ses compétences
- Examiner les problèmes et les contestation relatifs à la passation et à l'exécution des marchés relevant de ses compétences.
- Approuver les rapports de règlement définitif des marchés relevant de ses compétences.

Nom	Qualité
Mr Ahmed Trabelsi	Président
Mr RAOUF KLIBI	Membre
Mr Hamouda Bel Khouja	Membre
Madame Ramla Hlal Cherif	Contrôleur d'état – membre observateur

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2019 :

8 réunions Secrétaire permanent de la commission interne des marchés: Mr Riadh Limem.

ORGANES DE DIRECTION

Direction Centrale de la Conformité, du Contrôle Permanent et de la Sécurité Financière

Les références légales :

- Loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent.
- Arrêté du Ministre des Finances du 1er mars 2016 .
- Décision de la CTAF n°2017-01 du 2 mars 2017 portant principes directeurs relatifs à la déclaration des opérations et transactions suspectes.
- Décision de la CTAF n°2017-01 du 2 mars 2017 portant principes directeurs relatifs à la déclaration des opérations et transactions suspectes: version arabe.
- Décision de la CTAF n° 2017-03 du 2 mars 2017 relative aux bénéficiaires effectifs.
- Note Organique N°06/2014 : les missions et les attributions de l'Organe de Contrôle de la Conformité.
- Note de Procédure 630010 : Prévention du Blanchiment d'Argent et du Financement du Terrorisme (10/05/16).
- Note de Service N°40/2017 : Utilisation des formulaires de connaissance du client « KYC »
- Note Organique N°06/2014 : les missions et les attributions de l'Organe de Contrôle de la Conformité.
- Note de Procédure 630010 : Prévention du Blanchiment d'Argent et du Financement du Terrorisme (10/05/16).
- Note de Service n°40/2017 : Utilisation des formulaires de connaissance du client « KYC ».
- Circulaire BCT n°2006-06 : mise en place d'un système de contrôle de la conformité au sein des établissements de crédit.
- Circulaire BCT n°2017-08 : Règles de Contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Loi organique n°2004-63 portant sur la protection des données à caractère personnel.

Mission de l'organe :

- S'assurer des obligations judiciaires de la Banque et faire respecter les bonnes pratiques et les éthiques professionnelles et morales.
- Faire instaurer les règles éthiques et les valeurs de la déontologie, de l'intégrité et de la transparence afin de préserver et consolider l'image de marque et la réputation de la banque.
- Diagnostiquer et limiter les risques de non-conformité.

- S'assurer de la bonne application et du respect des procédures légales et réglementaires en matière de lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Communiquer au Conseil d'Administration les rapports faisant état des lieux de la bonne application des notes et procédures en vigueur et proposer éventuellement les mesures correctives.
- Former le personnel de la banque à la fonction de conformité et les sensibiliser en continue aux risques y associés.
- Procéder au recueil de l'accord de l'instance nationale de protection des données personnelles conformément à la réglementation en vigueur.
- Procéder aux déclarations suspectes, à la réponse aux différentes demandes de renseignements de la CTAF et la diffusion des signalements.

L'activité en 2019 a porté principalement sur:

La Réorganisation et le renforcement de la Structure chargée du Contrôle de la Conformité :

Suite à l'approbation de l'organigramme de la Banque par le Conseil d'Administration en date du 06 juillet 2017 et conformément aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 ayant pour objectif d'organiser les conditions d'exercice des opérations bancaires et les modalités de supervision des banques et des établissements financiers et à la circulaire BCT n°2013-15 relative à la mise en place de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, la Structure de Conformité préalablement dénommée Organe de Contrôle de Conformité a été érigée en Direction Centrale de la Conformité, du Contrôle Permanent et de la Sécurité Financière fonctionnellement rattachée au Conseil d'Administration de la Banque et hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale. Les structures rattachées ont été renforcées avec des responsables et des collaborateurs.

Les Actions liées à l'activité de Contrôle de Conformité

- En matière de conformité, les travaux de la Direction ont été axés sur les volets suivants :
L'assistance du réseau et des services centraux afin d'assurer le respect de la réglementation, les bonnes pratiques et les règles déontologiques (816 demandes d'assistance).
- La participation à la validation des notes d'organisation afin d'intégrer des règles de contrôle de conformité (89 notes d'organisation).
- L'actualisation des codes et des chartes et des politiques se rapportant à l'éthique et à la déontologie.
- L'élaboration de la charte et de la politique de protection des données à caractère Personnel.
- La révision des contrats avec les correspondants et les MSB pour inclure des clauses de conformité.

Les Actions liées au dispositif LAB/FT

- La mise en conformité aux nouveaux standards SWIFT.
- La mise en conformité à la loi FATCA par la déclaration à la Direction Générale des Impôts (DGI) des clients ayant des indices d'américanité et ce pour les exercices allant de l'année 2014 jusqu'à l'année 2018.
- La poursuite de l'action d'identification et de la mise à jour des dossiers des anciens clients « KYC ».

Comités opérationnels issus de la Direction Générale :

Comité de pilotage de la réalisation du programme de restructuration

Ce comité a été instauré pour suivre la réalisation du programme des projets relatifs au programme de restructuration, œuvrer au respect des délais et des budgets et veiller à ce que les actions soient en cohérence avec le programme de restructuration; la comité propose le cas échéant des mesures d'arbitrage, de correction ou de redressement au fur et à mesure de l'avancement des travaux de sa réalisation. Il présente des reportings de suivi au comité de suivi issu du conseil d'administration.

Comité ALM

Le Comité ALM (Asset and Liability Management ou gestion Actif-Passif) a pour mission de maîtriser

- La vigilance réglementaire envers les personnes politiquement exposées (211 PEP).
- La vigilance à l'égard des organismes à but non lucratif et l'actualisation des dossiers juridiques (530 comptes des associations).
- La vigilance à l'égard des comptes ouverts pour les besoins de la campagne électorale (147 comptes).
- La vigilance à l'égard des correspondants bancaires et relations similaires.
- La réponse aux questionnaires adressées par des banques correspondantes (49 questionnaires) et des MSB (02 questionnaires).
- La vigilance à l'égard des opérations et des transactions parvenues de l'étranger (105 471 transactions filtrées par SIRON Embargo).
- Le Monitoring des transactions de la clientèle (499 alertes générées par SIRON AML).
- La déclaration à la CTAF de 37 opérations suspectes réparties entre Personnes physiques (33) et personnes morales (4).
- La réponse aux demandes d'information émanant de la CTAF (190 demandes d'information).
- Le lancement d'une consultation pour la mise en conformité des filiales du groupe de la BH Bank.
- La formation LAB-FT au profit de 195 cadres commerciaux du groupe BH Bank.

dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles de la matérialisation des risques financiers (risques de taux, de liquidité et de change) sur le bilan et le hors bilan de la Banque, et de veiller à converger la politique commerciale et la politique financière en vue de la préservation et de l'accroissement de la valeur des fonds propres en respect de la réglementation et des objectifs stratégiques arrêtés par la Banque.

Comité des crédits commerciaux

Ce comité a pour missions d'étudier les demandes de financement, de renouvellement et de main-levées sur les crédits commerciaux à CT et à MLT financés

sur les ressources propres ou les ressources spéciales conformément à la politique de crédit approuvée par le conseil d'administration; Il veille à la mise à jour des modes de financement, au respect des quotas et des répartitions conformément aux limites convenues.

Comité de direction

Le Comité de Direction a pour mission de :

- Fixer les orientations générales de la Banque.
- Etudier et approuver les plans d'actions arrêtés par les directions compte tenu des objectifs que la Banque s'est fixée.
- Etudier les problèmes en relation avec l'activité de la Banque, sa gestion, son organisation et son développement.

Comité des crédits de financement de la promotion immobilière

Ce comité a pour missions d'étudier les demandes de financement, de renouvellement et de main-levées sur les crédits de financement de la promotion immobilière conformément à la politique de crédit approuvée par le conseil d'administration; Il veille à la mise à jour des modes de financement, au respect des quotas et des répartitions conformément aux limites convenues.

Comité de recouvrement

Le Comité de Recouvrement a pour missions de :

- Assurer le suivi permanent du recouvrement des créances de la Banque et des plans d'actions des structures chargées du recouvrement.
- Proposer l'optimisation du processus de recouvrement des crédits en vu de minimiser les risques liés aux engagements de la clientèle auprès de la Banque.
- Statuer sur les propositions d'arrangement à l'amiable, de consolidation et de rééchelonnement pour les dossiers litigieux à traiter au niveau des services centraux.
- Statuer sur l'opportunité de transférer certaines créances

litigieuses à la Société Générale de Recouvrement des Créances (SGRC).

Commission des achats

En application du manuel des achats approuvé par le conseil d'administration en novembre 2018, la commission des achats est chargée d'émettre son avis sur les marchés relevant de son seuil de compétences relatifs aux commandes de travaux, fournitures de biens et services, études, logiciels ou services informatiques passés par voie d'Appel d'Offres, de consultation ou par voie négociée.

Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes

Le comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes a pour missions de veiller au suivi de la résorption des anomalies constatées et la mise en œuvre des recommandations formulées par les commissaires aux comptes dans les lettres de direction.

Comite ad'hoc du suivi de la trésorerie

S'assure du suivi de la situation de la liquidité sur le marché monétaire et son impact sur la situation de la trésorerie de la Banque à travers les actions suivants :

- Suivre l'évolution de la situation de la Trésorerie de la Banque.
- Suivre les prévisions de la trésorerie de la Banque et décider des actions nécessaires à entreprendre.
- Suivre la base des collatéraux (Titres d'Etat et créances refinançables).
- Suivre les indicateurs de déviation par rapport au plan d'action de la banque.
- Veiller au respect du ratio de liquidité LCR et du minimum du ratio LTD.
- Suivre la réalisation et l'avancement des actions et des travaux recommandés .



PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS

Principaux Indicateurs

	31/12/2019	31/12/2018 (Retraité)	Variation		
			12-2019	12-2018	
Indicateurs D'actifs	Crédits à la clientèle	9 647,3	9 130,3	517,0	5,7%
	Portefeuille Titres	1 627,0	1 577,6	49,4	3,1%
	Total Actif	12 207,6	11 911,9	295,7	2,5%
	Ressources Clientèle	6 879,3	6 536,4	343,0	5,2%
	Emprunts et Ressources Spéciales	1 571,9	1 406,1	165,8	11,8%
	Total Provisions	1 134,5	1 074,6	59,9	5,6%
	Capitaux Propres	981,1	867,3	113,7	13,1%
Indicateurs D'exploitation	Chiffre D'affaires	1 231,5	1 074,6	156,9	14,6%
	Marge D'Intérêt	272,8	216,8	56,0	25,8%
	Commissions Nettes	99,0	90,6	8,3	9,2%
	Gains Nets sur Portefeuille Titres	121,2	148,3	-27,1	-18,3%
	Produit Net Bancaires	492,9	455,7	37,2	8,2%
	Frais Généraux	193,1	176,9	16,2	9,2%
	Frais de Personnel	133,8	125,3	8,5	6,8%
	Charges Générales D'exploitation	59,3	51,5	7,7	15,0%
	Resultat brut D'exploitation	312,4	292,3	20,1	6,9%
	Dotations Nettes aux Provisions	80,1	76,6	3,5	4,5%
	Dotations aux Amortissements	13,7	12,1	1,6	13,6%
	Resultat Net de l'exercice	141,6	136,3	5,3	3,9%

Principaux Ratios

		31/12/2019	31/12/2018 (Retraité)
Ratios de Rentabilité	Bénéfice Net / Capitaux propres (ROE)	14,44 %	15,72%
	Bénéfices Net / Total Actif (ROA)	1,16 %	1,14%
	PNB / Total Credits	5,11 %	4,99%
Ratios D'exploitation	Commissions Perçues / Frais de Personnel	81,45%	79,85%
	Coefficient d'Exploitation	41,96%	41,47%
	Frais de Personnel / PNB	27,15 %	27,50%
Ratios de Productivité	Dépôts / Capital Humain (Hors Poly Services) en MD	4,60	4,20
	Crédits Bruts / Capital Humain (Hors poly Services) En MD	7,29	6,61
	PNB / Capital Humain (Hors Poly Services) en MD	0,33	0,29
Taux de Marge	Taux de la Marge D'Intérêt	3,21 %	2,96%
	Rendement des crédits à la Clientèle	8,42 %	7,46%
	Cout des ressources Clientèles	5,21%	4,51%
	Cout des Ressources	5,85 %	4,81%
Ratios réglementaires	LCR	102,00%	101,60%
	LTD	139,17%	139,98%
	Tier I	8,49%	7,74%
	Ratio de solvabilité Globale	11,14 %	10,66%
Ratios de la Qualité des Actifs	Ratio de Couverture des Créances Classées	76,40 %	77,80%
	NPL (Créances Classées / Total Engagements)	12,50 %	11,40%
	CNR	0,63 %	0,69%
	Dotations aux Provisions et résultat des Corrections de valeurs sur Créances hors bilan et passif / PNB	13,90%	15,58%

BILAN DES ACTIONS 2019

Actions commerciales et de communication :

L'année 2019 a été l'année du Rebranding par excellence.

La Banque, a renouvelé, depuis le 1er juillet 2019, sa marque et son identité visuelle. Une nouvelle charte graphique a été déclinée au niveau de tout son Réseau et sièges. La Banque de l'Habitat est devenue ainsi « BH Bank ».

Une campagne de communication de grande envergure et en deux temps a été lancée, composée d'un Teasing original axé audio-visuel et d'un Reveal tant émotif que surprenant, animé de spots télé et radio, d'affichage routier et urbain, de communication digitale via les réseaux sociaux ainsi que les annonces presse papier et électronique.

D'autres actions de sponsoring ont été exploitées pour la vulgarisation de cette nouvelle identité visuelle à l'instar de la sponsoring officielle du festival international de Carthage et l'action « Beach Party Djerba 2019 ».

A travers l'action de Rebranding, la banque a donné un coup de frais à sa marque : une nouvelle dénomination, un nouveau logo, une nouvelle signature et de nouvelles

couleurs, sans oublier le réaménagement des agences et des filiales du groupe.

D'autres actions de sponsoring sur des événements et des manifestations économiques, culturels et sportifs ont marqué notre contribution et notre présence à ces secteurs.

Les principales actions de sponsoring menées en 2019 :

- Sponsoring de l'évènement organisé par le Consulat Général de Tunisie à Paris.
- Sponsoring des activités sportives.
- Sponsoring de la 4ème édition des trophées des femmes entrepreneurs.
- Participation à la 13ème édition des trophées des Banques Africaines.
- Participation au premier salon de l'Immobilier Tunisien de Bruxelles.
- Sponsoring de la 5ème Journée Nationale de la Promotion Immobilière.
- Sponsoring officielle du festival International de Carthage.

Extension et Modernisation du réseau des agences BH Bank :

La refonte de la charte graphique de la Banque et le déploiement de la nouvelle enseigne BH Bank sur l'ensemble des façades et terrasses du réseau.

Le développement du réseau des agences, l'année 2019 a enregistré l'aménagement de 05 nouvelles agences (Sfax Lafrane, Mall Sousse, Sfax Tyna, Sfax Chihia et Mahres) dont 02 sont déjà ouvertes (Sfax Lafrane et Mall Sousse) et le réaménagement d'un Box de change sous douane à l'aéroport Tunis Carthage.

02 nouvelles implantations ont été, également concrétisées (Chedly Kallala et Menzel Jemil) dont les projets sont en cours de réalisation.

La Banque a également poursuivi la modernisation de

son réseau avec l'intégration de sa nouvelle identité visuelle. En ce sens, l'année 2019 a connu la mise à niveau de 06 agences en activité (Internationale, Ennasr1, Megrine, Gabes, Siliana et La Succursale Avenue Habib Bourguiba).

L'année 2019 a vu, par ailleurs, la réalisation des travaux d'aménagement de la BH Académie qui ouvrira ses portes au cours de l'année 2020.

Stratégie marketing et d'animation commerciale

Dans l'objectif d'amélioration de son positionnement parmi les premières banques de la place, différentes orientations stratégiques Marketing ont été suivies en matière d'enrichissement et de valorisation de l'offre de produits et services et de développement commercial.

L'année 2019 a été une année de consolidation et d'accompagnement de la mise en place de la nouvelle stratégie commerciale de la BH Bank.

La BH sacrée meilleure banque régionale d'Afrique

Lors de la prestigieuse cérémonie annuelle « African Bankers Awards » dans sa 13ème édition, la BH Bank a été sacrée meilleure banque régionale africaine pour l'année 2019, ainsi, elle s'est distinguée en tant qu'acteur influent dans le développement économique en Tunisie et sur le continent africain. L'Oscar d'excellence avec lequel la BH Bank s'est distinguée rend hommage à sa proximité avec sa clientèle et à son intégration régionale.

Lancement de l'ACS :

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des porteurs de cartes BH lors des paiements sur internet par carte bancaire, un nouveau service de paiement sécurisé 3D-SECURE à travers l'ACS « Access Control Server » en utilisant la plateforme de la SMT a été mis en place.

Pour les adhérents à ce service, les paiements en ligne des porteurs de cartes BH sur les sites E-Commerce sécurisés Tunisiens ou Etrangers, s'effectueront, désormais, sur la base du système à authentification forte 3D-SECURE ;

cela permettra aux utilisateurs de se prémunir contre le risque de récupération des données clients à l'insu du porteur de la carte et s'assurer que lors de chaque paiement en ligne la carte est utilisée par son titulaire.

Améliorations des conditions du crédit 1er logement :

Suite au Décret gouvernemental N°39 du 11 janvier 2019, une révision des conditions du bénéfice du

programme du premier logement et des modalités et conditions du bénéfice du prêt bonifié a été instituée.

Lancement d'une nouvelle catégorie d'épargne logement « P » et rehaussement des plafonds de crédits

L'année 2019 a été couronnée par la naissance de la nouvelle catégorie d'épargne logement « P » en plus du rehaussement des plafonds des crédits sur les autres catégories aussi. Ces nouvelles mesures viennent répondre aux besoins de financement de la clientèle face au renchérissement des prix des logements. Elles visent à reluire l'image de la BH Bank en tant

qu'acteur principal du secteur de l'immobilier donnant accès aux tunisiens.

Un avenant révisant la convention de gestion de l'épargne logement a été signé le 26/12/2019 entre la BH Bank et le Ministère des Finances.

Finalisation du projet « performance commerciale et plan de développement du réseau »

L'objectif de ce projet a été d'optimiser la politique extensive du réseau sur les 3 années à venir, améliorer le réseau existant (format de l'agence, dimensionnement,...), renforcer la présence de la BH dans les zones les plus attractives et s'étendre aux zones à potentiel et où la BH gagne à y être représentée.

Projet de dynamisation du réseau, pilotage des ventes et animation commerciale :

Ce projet a porté sur l'élaboration de la politique de dynamisation du réseau ainsi que du nouveau dispositif de pilotage des ventes et d'animation commerciale par marché afin d'améliorer la performance commerciale de la BH, assurer une meilleure vente de l'offre BH et accroître le taux d'équipement de la clientèle.

Projet : Banking on Women:

Il s'agit d'un projet élaboré en collaboration avec la SFI (filiale de la Banque Mondiale) visant à accroître les capacités de la banque à devenir la banque de référence pour les femmes avec une proposition de valeur client grâce à des services financiers et non-financiers. Ce projet, qui se poursuivra en 2020, est intimement lié à la stratégie RSE de la Banque outre d'augmenter ses parts de marché sur le segment des femmes.

Système d'information et infrastructures

Outre la poursuite de la mise en œuvre de l'ERP bancaire, la BH s'est attelée à améliorer sa digitalisation en interne et vers la clientèle.

L'année 2019 a été marquée par le développement et à la mise à niveau des solutions liées au KYC et FATCA, au site Web et au services e-banking, aux opérations

Projet d'élaboration de la stratégie de digitalisation:

Ayant été pionnière dans le lancement de services financiers numériques innovants, la BH Bank est consciente des opportunités offertes par la digitalisation. A cet effet, elle a entamé en 2019 l'élaboration de la Vision et de la Stratégie digitale de la BH, la conception et mise en œuvre de son plan de transformation digitale qui se poursuivra en 2020.

internationales, aux engagements, aux reportings et BI, aux ressources humaines et aux services communs.

Dans le cadre de son Plan de Continuité de l'Activité, la sécurité des Systèmes d'information a été au centre des projets engagés tant sur le plan des infrastructures que des progiciels utilisés ou à mettre en œuvre.

Capital Humain

Durant l'année 2019, le capital humain de la Banque a diminué de 68 employés pour atteindre 1691 (tous métiers confondus) à fin 2019 (-4%).

Par ailleurs, l'effectif des cadres et cadres supérieurs est passé à 1015 au 31.12.2019, représentant ainsi 60 % de l'effectif global.

L'effectif moyen (affecté aux métiers bancaires) par agence s'est amélioré pour se situer à 10,7 à fin 2019 contre 11,2 au 31.12.2018 et 11,3 à fin 2017.

La Banque a axé ses efforts sur la mise à niveau des compétences de son capital humain en général et du réseau en particulier à travers les formations métiers ainsi que les formations diplômantes.

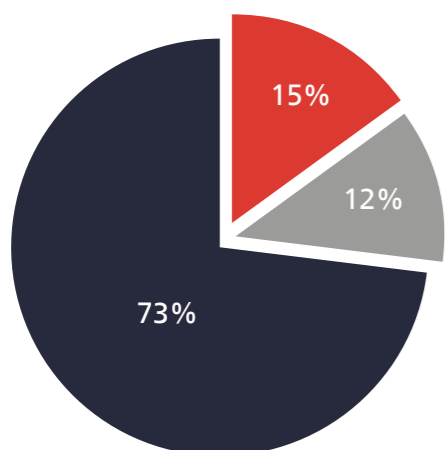
Ces actions ont concerné 2463 participants contre 1223 en 2018, soit une évolution de 97%. Elles ont totalisé 138 actions dont 108 actions en inter-entreprise.

Sachant que 70% des actions en intra-entreprises ont bénéficié au réseau.

Les principaux thèmes traités par ces actions ont concerné :

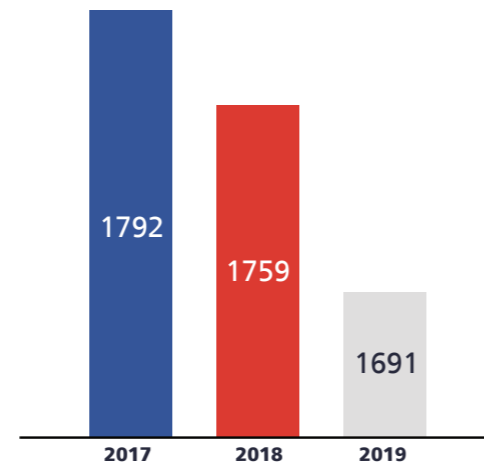
- Le développement des compétences managériales.
- Les nouveautés de la loi des finances 2019.
- Normes IFRS et refonte du système comptable.
- Animation commerciale et outils de management pour les commerciaux.

Répartition du nombre d'actions par type de formation

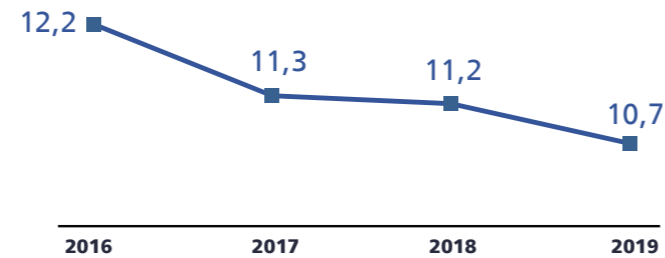


Cours du soir ■ Intra-Entreprise ■ Inter-entreprise ■

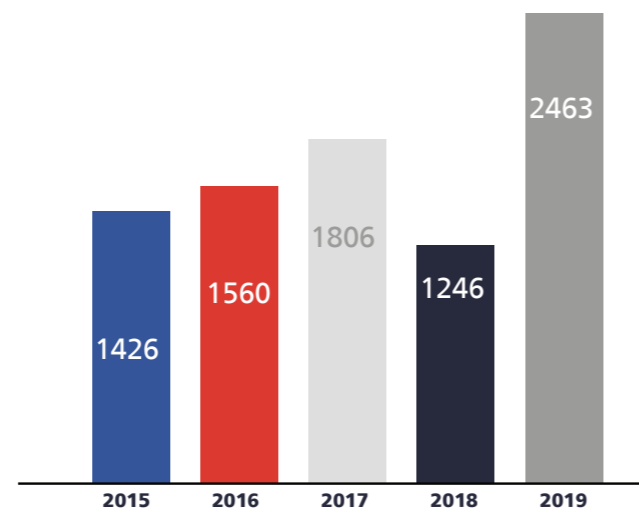
Evolution de L'effectif



Evolution du Ratio : Effectif / Nombre d'Agences



Evolution du Nombre des Participants



ACTIVITÉ

Bancaire étranger

Au titre de l'année 2019, l'activité du Bancaire Etranger confirme sa dynamique quoique avec des volumes opératoires en évolutions disparates.

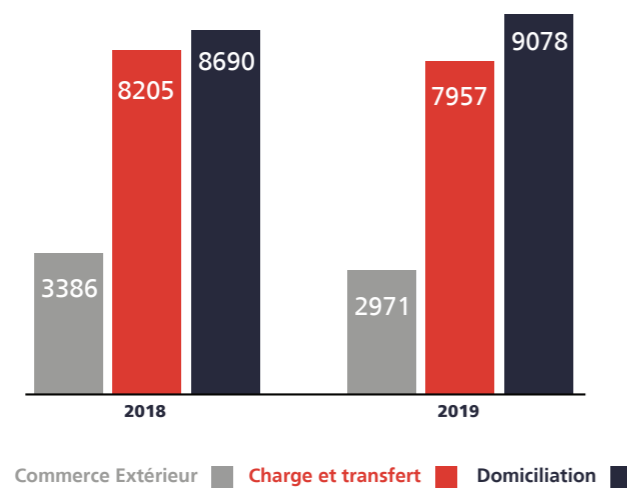
Le chiffre d'affaires afférent aux domiciliations s'est caractérisé par une croissance le portant à 9078 MD contre 8690 MD en 2018. S'agissant des opérations du Commerce Extérieur et des opérations relatives au change et Transferts, leurs chiffres d'affaires ont baissé se situant successivement à 2971MD et 7957 MD à fin 2019.

Cette tendance baissière au niveau du volume opératoire s'est répercutée négativement sur les revenus générés. En effet, les commissions perçues par l'activité du Commerce Extérieur ont baissé de 19,4% pour s'élever à 6,1MD au terme de 2019.

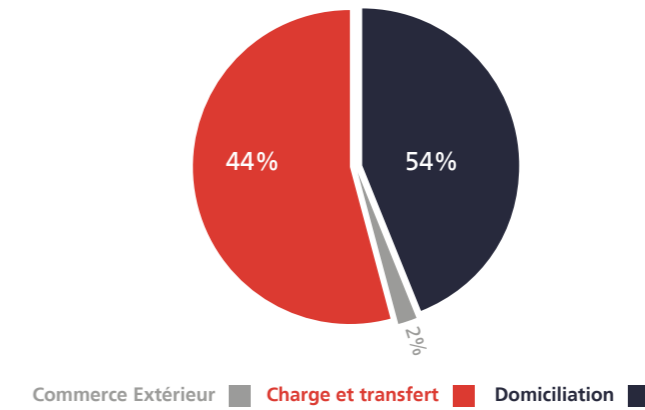
Commissions en MD	2018	2019
Commerce Extérieur	7608	6135
Change et Transfert	4650	4923
Domiciliation	262	262
TOTAL	12521	11319

Quant à l'activité de Change et Transferts, leur volume opératoire a dégagé des commissions totalisant 4,9MD à fin 2019, affichant ainsi une progression de 5,4% par rapport leur niveau réalisé en 2018.

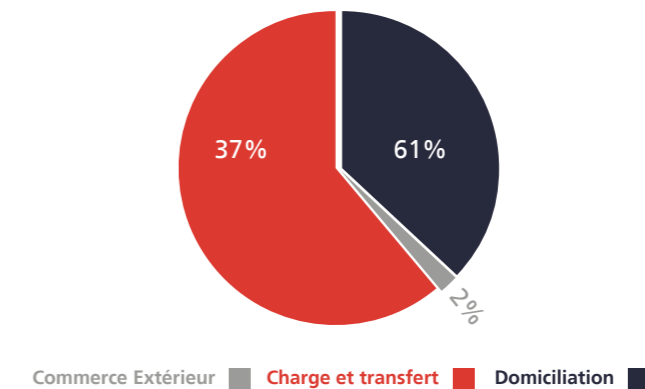
Evolution du chiffre d'Affaires



Structure des commissions en 2019

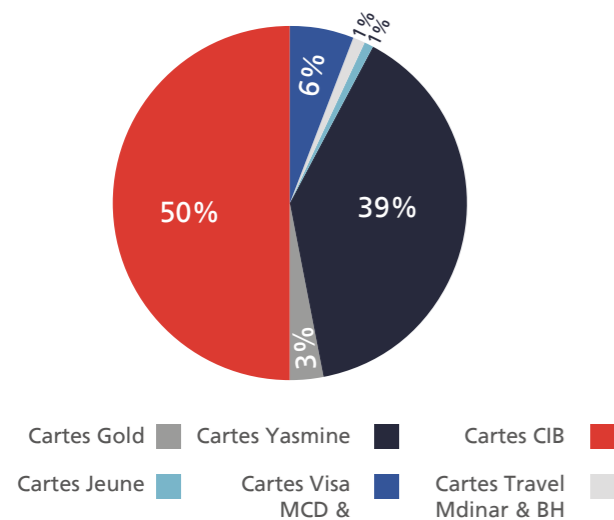


Structure des commissions en 2018



Monétique

Les Cartes

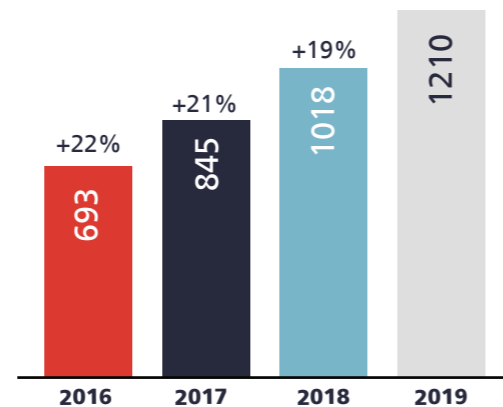


Pour la Banque, la généralisation des cartes bancaires sur tous les comptes éligibles constitue un axe de développement stratégique visant la transformation des transactions fiduciaires en paiement électronique, Ainsi, et en 2019, le taux d'équipement s'est amélioré de près de 8 points de pourcentage pour atteindre 84% contre 76% en 2018 et 73% en 2017. Les 256 mille cartes sont partagées entre les deux systèmes VISA et MasterCard et sont réparties en cartes classiques, cartes électronique et cartes Gold. Plusieurs avantages et services sont adossés aux cartes en rapport avec les profils et les besoins de la clientèle: découverts autorisés, assurances contre les pertes, ...

Les porteurs de cartes BH ont réalisé 1,8 millions de transactions de paiement en progression de 22% en nombre et 35% en montant tandis que leurs retraits sur les guichets automatiques (GAB) de la BH et des autres banques ont progressé de 9% en nombre et de 16% en montant (6,5 millions de transactions). Globalement, l'activité de nos cartes a progressé de 11% en nombre et 17% en montant réalisant 1458 MD pour 8,3 millions de transactions.

Les GABs

Evolution du Volume Opérateur (En MD) des GABs



Notre réseau de GABs, constitué de 174 unités, a permis la réalisation de 5,7 millions de transactions pour un chiffre d'affaires de 1210MD en progression de 9,5% en nombre et 18,8% en montant. **La moyenne transactionnelle mensuelle par GAB est de 2771 opérations en progression de 3,2%.** Les commissions perçues sur les porteurs de cartes des autres banques (locales et étrangères) ont totalisé 2,2MD en progression de 22,5%.

Les transactions réalisés par des cartes étrangères ont marqué une progression de 44,7% en nombre et 74% en montant.

Les TPE

Les 637 commerçants affiliés sont équipés de 1281 terminal (TPE) en progression de 18%, l'activité des commerçants a progressé de 69% en nombre et 63% en montant enregistrant un chiffre d'affaires de 122,3 MD et 2,5 MD de commissions perçues ce qui dénote de l'amélioration de l'utilisation domestique d'ailleurs recherchée.

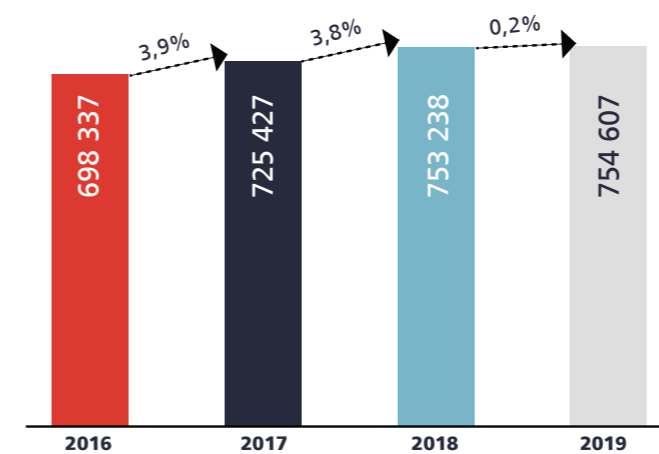
Développement Commercial

Portefeuille clientèle (en nombre)

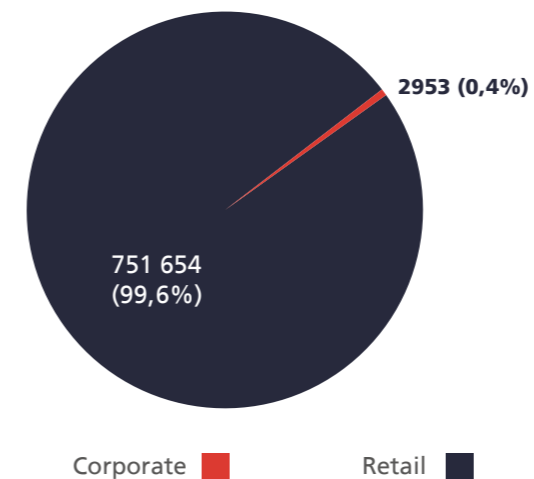
la BH Bank a clôturé l'année 2019 avec un Portefeuille Clientèle totalisant 754.607 clients, soit un accroissement de 0,2% par rapport à 2018.

Le segment des clients Retail accapare 99,6% du nombre total de la clientèle.

Evolution du Portefeuille Clients

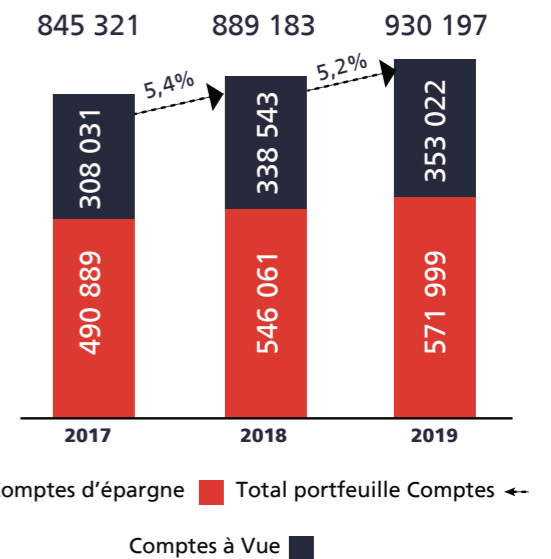


Composition du portefeuille Clients en 2019



Portefeuille Comptes (en nombre)

Evolution du Portefeuille Comptes



Le nombre de comptes, net des clôtures, a évolué de 4,6% pour atteindre 930.197 comptes à fin 2019.

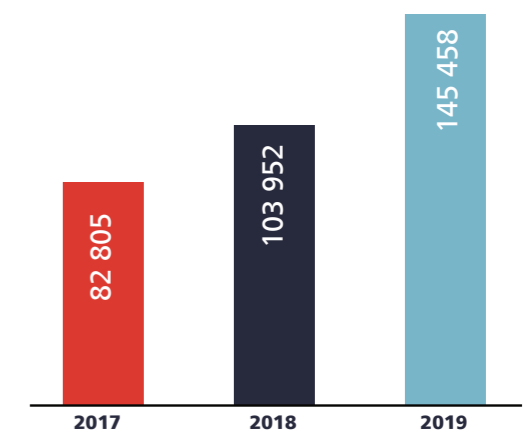
Packs

La vente des packs s'est améliorée de 37.448 nouveaux packs portant leur total à 145.458 à fin 2019 soit un accroissement de 40% par rapport à 2018.

Le stock des packs à fin 2019 est ventilé à hauteur de :

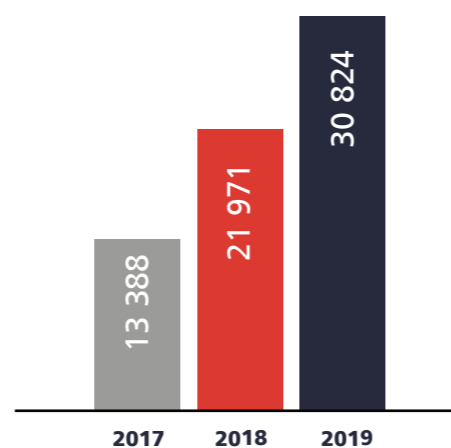
- 52,8% en Pack Access
- 41,2% Pack Select

Evolution des Packs



Produits de Bancassurance (Dhamen Compte)

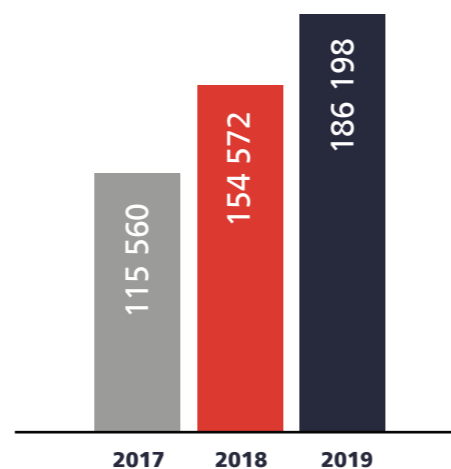
Le nombre d'adhésions au produit Dhamen Compte a atteint 10489 portant le nombre total à 30824, soit une croissance de 40%.



Canaux de communication

SMS

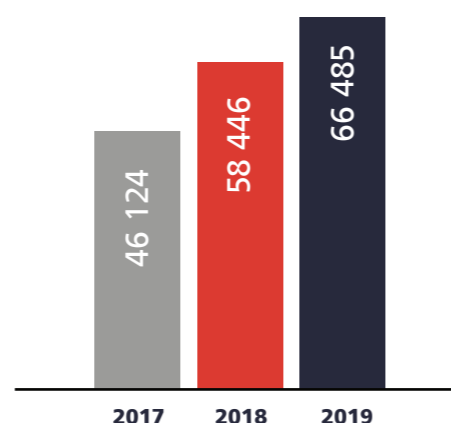
Les abonnements SMS se sont accrus de 20%, portant le volume total des abonnements à 186 198 à fin 2019 et traduisant un taux d'équipement de 61% contre 48% en 2018.



BHnet mobile

Les abonnements BHnet Mobile se sont élevés à 66485 à fin 2019, soit un accroissement de 14% par rapport à fin 2018.

Rapportés aux nombres de comptes à vue, le taux d'équipement se situe à 19%.



Ressources

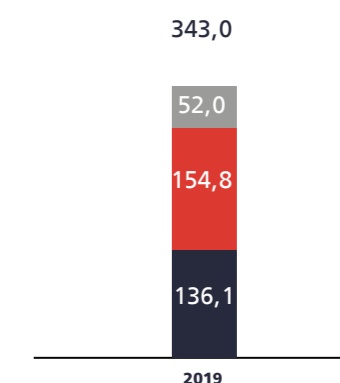
Dépôts de la clientèle

Clôturent l'année 2019 avec un encours de 6879,3 MD, les Ressources de la Clientèle ont enregistré une croissance de 5,2% inférieure à celle de la moyenne sectorielle (+8,3%).

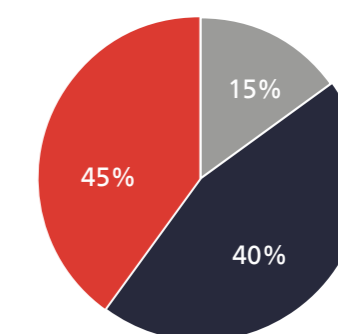
Le flux additionnel a totalisé 343 MD.

Ce flux additionnel est tiré en grande partie par la collecte des **dépôts d'épargne** dont la mobilisation additionnelle se situe à 154,8 MD, contribuant ainsi à hauteur de 45,1% dans le flux total de dépôts suivi par la collecte des **dépôts à vue** qui contribuent à hauteur de 40%. L'effort déployé en matière de mobilisation de ces deux types de dépôts est justifié d'une part par l'amélioration de la situation de la liquidité sur le marché et la volonté de la banque d'amorcer un processus de rationalisation des coûts de ressources d'autre part.

Flux Additionnel des dépôts de la Clientèle



Répartition du Flux Additionnel des Dépôts de la Clientèle



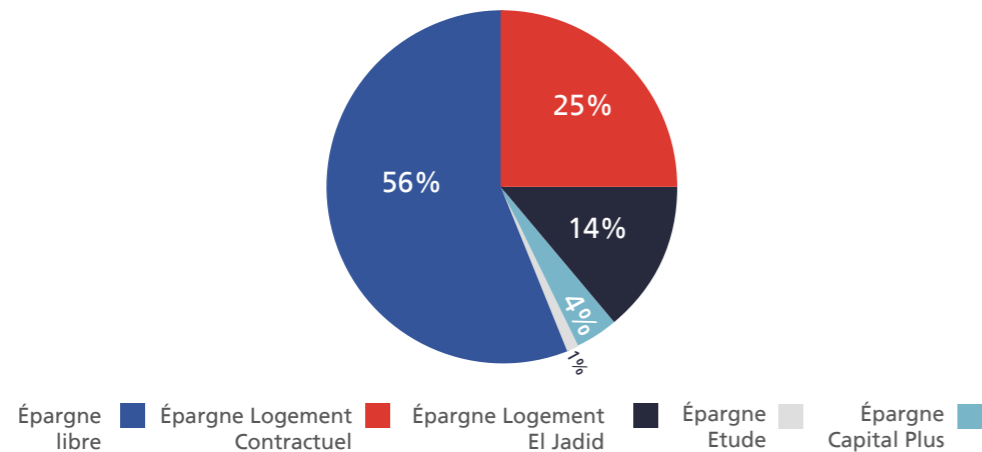
Dépôt à vue et autres sommes dues ■ Dépôt d'épargne ■ Dépôt à échéance

	31/12/19	31/12/18 (Retraité)	12-2019 / 12-2018	
Dépôts à vue	2 203,6	2 109,2	94,3	4,5%
Dépôts en dinars	1 402,2	1 449,3	-47,1	-3,3%
Dépôts en devises	758,7	621,2	137,5	22,1%
Dépôts en dinars convertibles	37,5	34,8	2,7	7,8%
Dépôts D'épargne	2 148,2	1 993,3	154,8	7,8%
Épargne libre	1 211,7	1 099,3	112,4	10,2%
Épargne logement	538,0	529,0	9,0	1,7%
Épargne EL Jadid	288,9	275,7	13,2	4,8%
Épargne Capital plus	81,6	64,7	16,9	26,2%
Épargne Etude	27,8	24,6	3,2	12,9%
Placement	2 339,9	2 287,9	52,0	2,3%
Dépôts à terme	1 334,4	1 361,0	-26,6	-2,0%
Certificats de dépôts	539,5	535,0	4,5	0,8%
Placement en devises	291,3	249,6	41,7	16,7%
Bons de caisse	136,7	118,7	18,0	15,1%
Autres Sommes dues à la clientèle	187,7	145,9	41,8	28,7%
Ressources de la Clientèle	6 879,3	6 536,4	343,0	5,2%

Dépôts de la clientèle

Avec un total 2 148,2 MD au 31.12.2019, les **dépôts d'épargne** ont progressé de 154,8 MD (+7,8%) contre 158,3 MD (+8,6%) une année auparavant .

Composition de l'encours des dépôts d'épargne au 31/12/2019



Les **dépôts d'épargne libre** se détachent toujours des autres formes d'épargne drainant une collecte additionnelle de 112,4 MD (+10,2%) représentant 72,6% du total du flux additionnel des dépôts d'épargne pour 2019.

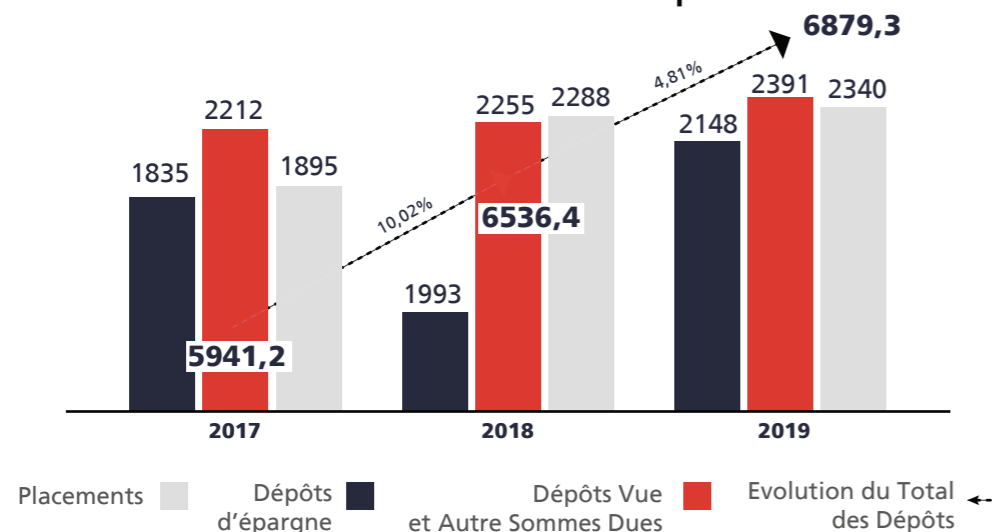
Avec un encours de 2203,6 MD à fin décembre 2019, les **Dépôts à vue** ont affiché une hausse de 94,3 MD (+4,5%) contre une hausse de 16,2 MD (0,8%) une année auparavant.

Cette hausse provient des DAV en devises et dinars convertibles qui se sont hissés de 140,2MD (+21,4%), toutefois les DAV en dinars ont diminué de 47,1 MD (-3,3%)

Le flux additionnel des **dépôts à échéance** à fin 2019 est de 52 MD contre 393,3 MD une année auparavant.

Cette hausse provient principalement des placements en devises qui se sont hissés de 41,7 MD et des bons de caisse qui ont augmenté de 18 MD atténuée par la baisse des comptes à termes pour 26,6 MD.

Evolution des Encours des dépôts



Emprunts

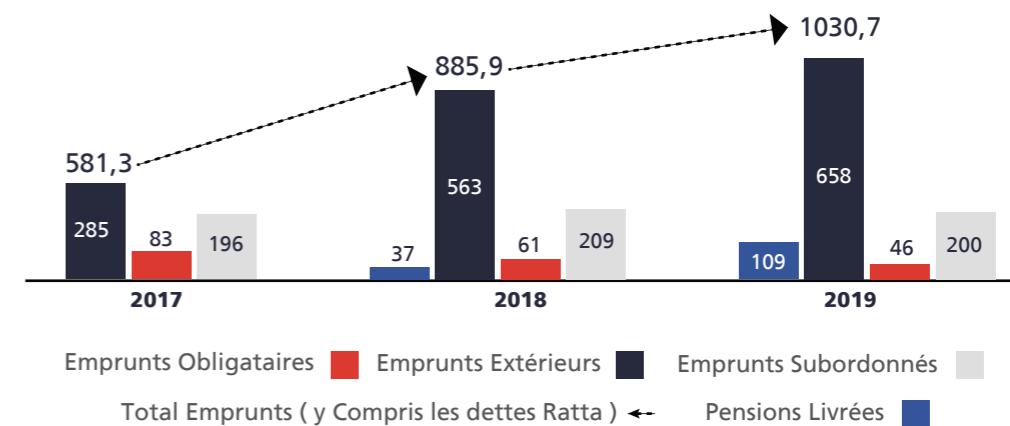
En 2019, la Banque a continué la mobilisation des Ressources Longues notamment par :

- Le renforcement des quasi-fonds propres avec l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 40 MD.
- La consolidation des ressources d'emprunts par le tirage sur la ligne BEI pour un montant de 124,7 MD (40 M€).

S'agissant des remboursements, ils ont concerné principalement :

- Les emprunts obligataires de 2009 et de 2013 pour 15 MD.
- Les emprunts obligataires subordonnés de 2015, 2016 et 2017 pour un montant de 48,6MD.
- La ligne BAD pour 17,4 MD
- La ligne BEI pour 6,9 MD

Evolution de l'Encours des Emprunts



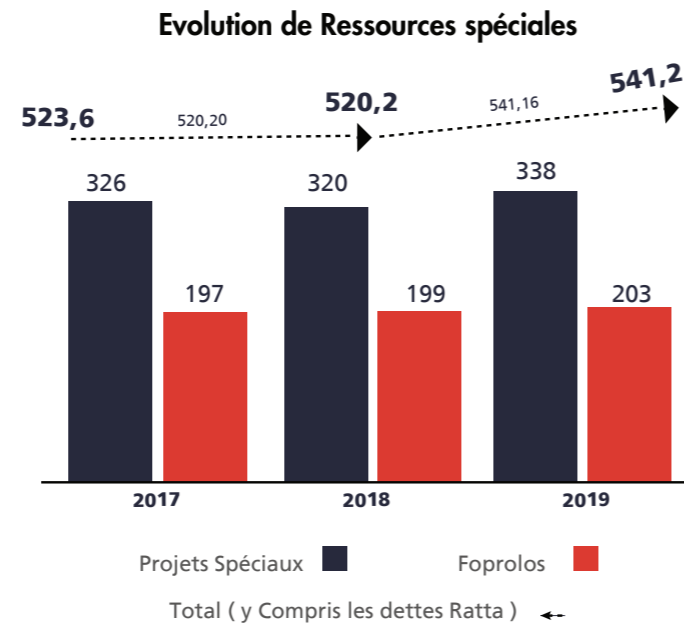
En MD	31/12/19	31/12/18	12- 2019 / 12-2018	
Emprunts Obligataires	45,6	60,6	-15,0	-24,7%
Emprunts Obligataires Subordonnés	200,4	209,0	- 8,6	-4,1%
Emprunts Extérieurs	657,5	562,9	94,6	16,8%
Emprunts Banque Mondiale	14,1	14,7	- 0,7	-4,6%
Emprunts BIRD	4,6	5,0	- 0,4	-7,1%
Emprunts BAD	193,4	210,8	- 17,4	-8,2%
Emprunts BEI	395,8	278,0	117,8	42,4%
Emprunts FADES	29,3	34,1	- 4,8	-14,0%
Emprunts HG004C	20,3	20,3	0,0	0,0
Pensions livrées à terme	109,3	37,4	71,9	192,2%
Dettes Rattachées	17,9	15,8	2,0	12,8%
Total Emprunts	1 030,7	885,9	144,9	16,4%

Ressources spéciales

Comparé à fin 2018, les ressources spéciales ont accusé une hausse de 21 MD pour se situer à 541,2 MD au 31.12.2019 contre une baisse de 3,4 MD à fin décembre 2018.

Cette augmentation s'explique principalement par la consolidation des fonds relatifs au FOPROLOS pour 17,8 MD.

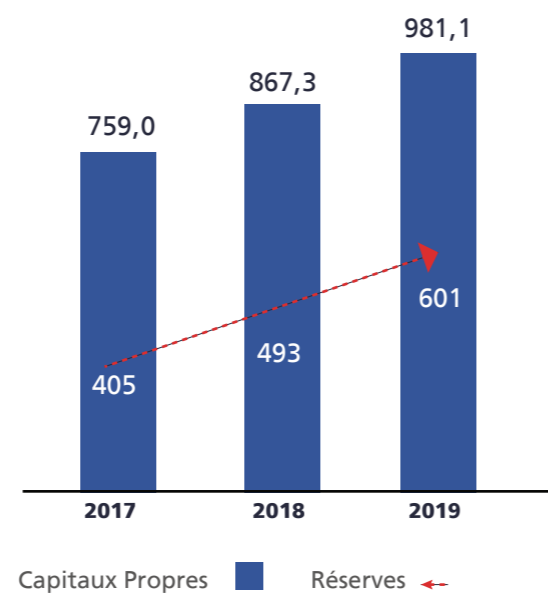
Quant à l'augmentation de 3,3 MD remarquée au niveau des projets spéciaux, elle est exclusivement due aux ressources budgétaires du premier logement dont l'encours a augmenté de 3,1 MD pour se situer à 9,4 MD à fin décembre 2019.



En MD	31/12/19	31/12/18	31/12/17	12-2019 / 12-2018	
Projets Speciaux	202,7	199,4	197,1	3,3	1,6%
Foprolos	338,1	320,3	325,9	17,8	5,5%
Dettes Rattachees	0,4	0,5	0,5	-	-
Total Ressources Speciales	541,2	520,2	523,6	21,0	4,0%

Capitaux propres

La Banque a clôturé l'exercice 2019 avec des capitaux propres totalisant 981,1 MD soit une consolidation de 113,8 MD principalement imputable à l'augmentation des réserves pour 108,4 MD (suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2018), et dans une moindre mesure à la hausse du résultat net de l'exercice 2019 par rapport à celui réalisé en 2018 de 5,3 MD.

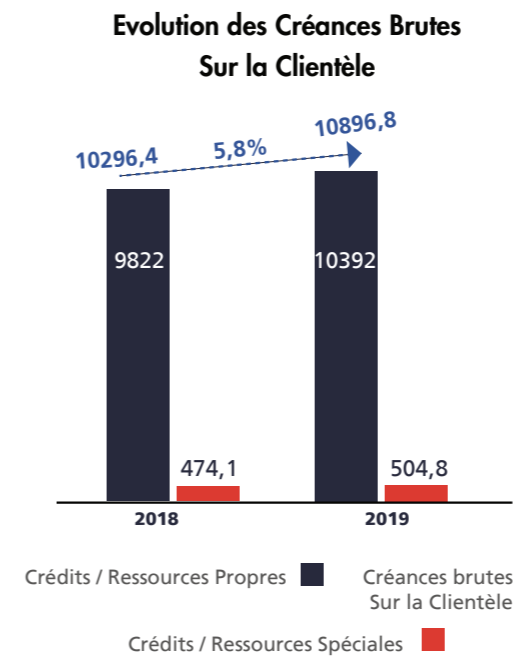


Emplois

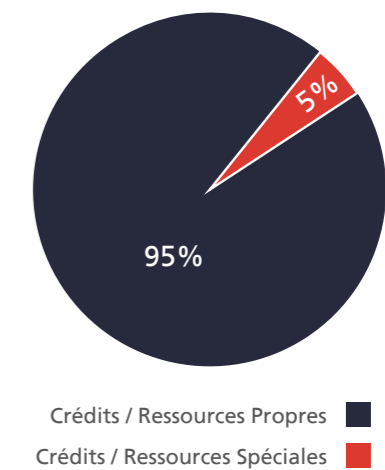
Crédits à la clientèle

Au titre de l'année 2019, la Banque a, poursuivi sa contribution dans le financement de l'économie avec un flux additionnel de 600,4 MD portant ainsi le total de l'encours brut à 10 896,8 MD; la cadence de l'évolution a affiché une croissance (+5,8%) inférieure à celle réalisée en 2018 (+16,5%) .

Ce flux est la résultante de la hausse des crédits sur ressources propres pour 569,7 MD (+5,8%) et des crédits sur ressources spéciales de 30,7 MD (+6,5%).



Structure des Crédits à la Clientèle Au 31.12.2019



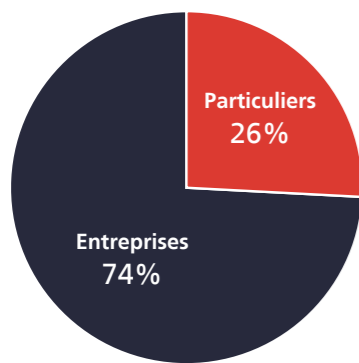
En MD	31/12/19	31/12/18	12-2018 / 12-2019	
Crédits / Ressources Propres	10 392,0	9 822,3	569,7	5,8%
Crédits / Ressources Spéciales	504,8	474,1	30,7	6,5%
Crédits à la Clientèle en Brut	10 896,8	10 296,4	600,4	5,8%

Structure des engagements

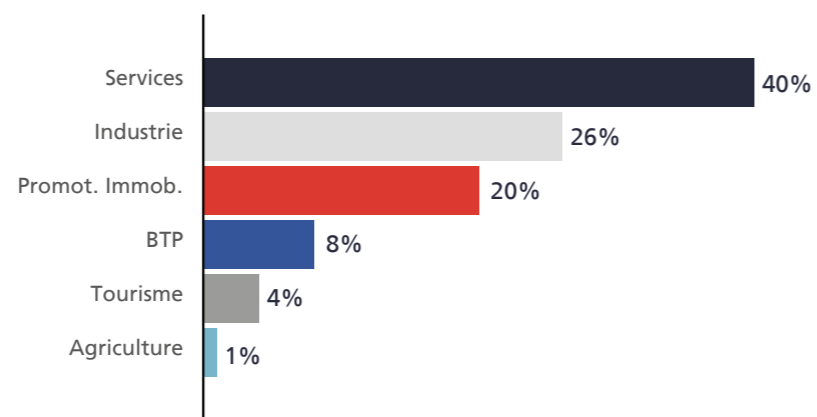
La structure des engagements de la Banque est répartie entre 74% pour les entreprises et 26% pour les particuliers.

Sur les 74% des engagements de la Banque au profit des Entreprises, les services et l'industrie sont les secteurs qui bénéficient des concours les plus importants avec des parts respectives de 40% et 26% à fin 2019. La promotion immobilière occupe le 3ème rang avec une part de 20%.

Répartition du Portefeuille Engagements

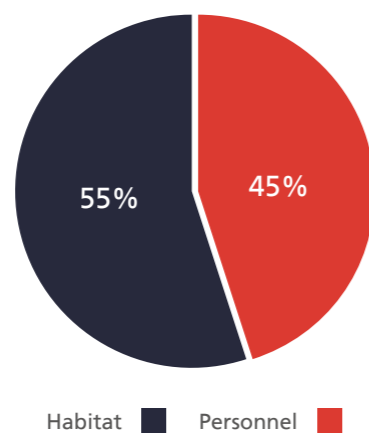


Répartition des Engagements aux Entreprises Par Secteur D'activité Économique



S'agissant du Portefeuille des Particuliers, les crédits habitat représentent 55% contre une part de 45% pour les crédits personnels.

Répartition des Engagements aux Particuliers

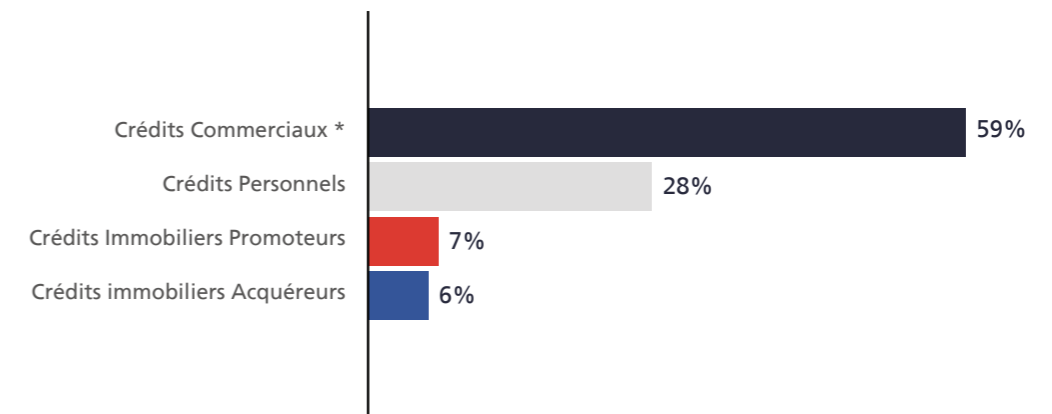


Production de l'année

La production de l'activité de crédits s'est illustrée par une enveloppe débloquée totalisant 2110,6 MD enregistrant ainsi une régression de 1,6% par rapport à 2018.

La dynamique de l'enveloppe débloquée est nettement constatée au niveau des crédits commerciaux, totalisant 1251,9 MD soit 59,3% du total des débloqués. Ce type de crédits affiche une croissance de 16,5% soit +177,6 MD.

Répartition de l'enveloppe débloquée Année 2019



(*) En dinar et hors escompte commercial et comptes débiteurs

Production (En MD)	31/12/19	31/12/18	12-2018 / 12-2019	
Crédits Commerciaux (*)	1 251,9	1074,3	177,6	16,5%
Crédits Personnels	590,6	599,7	- 9,1	-1,5%
Crédits Immobiliers Promoteurs	143,8	290,7	-146,9	-50,5%
Crédits Immobiliers Acquéreurs	124,3	181,2	- 56,9	-31,4%
Total	2 110,6	2 145,9	-35,30	-1,6%

(*) En dinar et hors escompte commercial et comptes débiteurs

Créances productives

En terme d'encours cumulé, les Créances Productives se sont élevées à 9 449,5 MD affichant un flux additionnel de 397 MD et un taux d'accroissement de 4,4% contre 1412 MD ou +18,5% en 2018.

Cette croissance est boostée par les crédits aux promoteurs immobiliers en augmentation de 16,9 % et un flux additionnel de 206,9 MD pour atteindre un encours de 1432,7MD; Les comptes débiteurs ont augmenté de 197,6 MD pour clôturer l'année 2019 à 906,3 MD .

Les crédits aux particuliers ont progressé de 29,6MD clôturant l'année avec un encours de 1230,4MD.

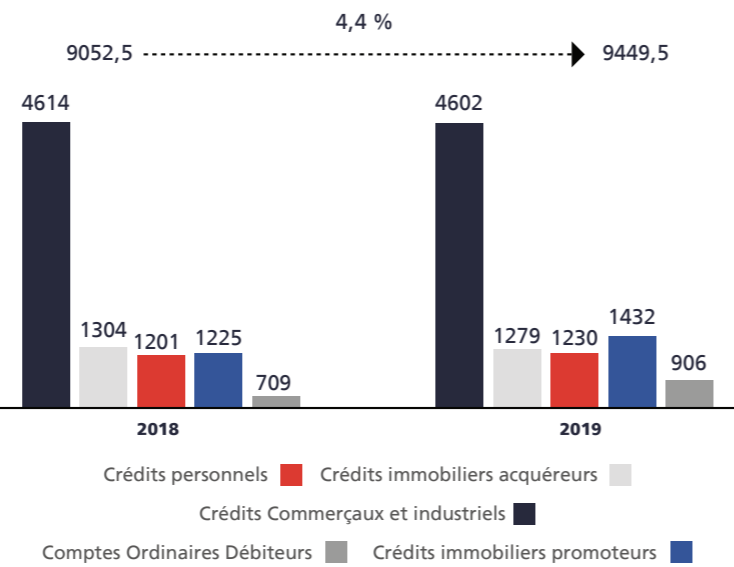
Toutefois, les crédits commerciaux et ceux aux acquéreurs ont enregistré des flux négatifs respectivement de 12 MD et 25,1 MD.

La baisse des crédits commerciaux est la conséquence de la hausse des crédits d'investissement de 243,7 MD et de la baisse des crédits de gestion pour 262,3 MD.

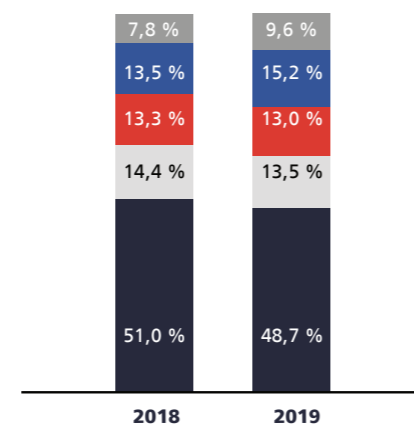
Sur un total de créances productives de 9 449,5 MD, les crédits commerciaux et industriels accaparent 4601,8 MD ou 48,7% suivis par les crédits aux promoteurs immobiliers pour 1432,4 MD (15,2%) et les crédits aux acquéreurs avec un encours de 1278,7MD (13,5%).

Les évolutions disparates des différents types de crédit a bénéficié aux crédits aux promoteurs immobiliers dont la part augmente de près de 1,7% et aux comptes débiteurs qui représentent 9,6% au détriment de la part des crédits commerciaux qui perd 2,3% et des crédits immobiliers aux acquéreurs avec -0,9%.

Evolution de l'encours des Créances Productives



Structure des Créances Productives



En MD	31/12/19	31/12/18	12-2018 / 12-2019	
Comptes débiteurs	906,3	708,7	197,6	27,9%
Crédits Personnels	1 230,4	1 200,8	29,6	2,5%
Crédits commerciaux et industriel	4 601,8	4 613,8	-12,0	-0,3%
Crédits immobiliers promoteurs	1 432,4	1 225,5	206,9	16,9%
Crédits immobiliers acquéreurs	1 278,7	1 303,8	-25,1	-1,9%
Créances Productives	9 449,5	9 052,5	397,0	4,4%

Impayés & Contentieux

Au titre de l'année 2019, le rythme d'évolution des impayés a été marqué par une accélération passant de 7,2% (+17,5 MD) en 2018 à 23,7% (+62,1 MD) à fin 2019, portant le volume total des impayés à 324,3 MD.

L'accélération a concerné particulièrement les **impayés financiers** accusant une augmentation de 66 MD (+41,8%) contre 4,9MD (+3,2%) en 2018.

Quant aux Impayés Commerciaux, ils ont baissé de 6 MD.

Les impayés afférents aux crédits personnels ont augmenté de 1,2 MD.

Les impayés sur crédits immobiliers aux acquéreurs, ont accusé une augmentation de 0,9 MD.

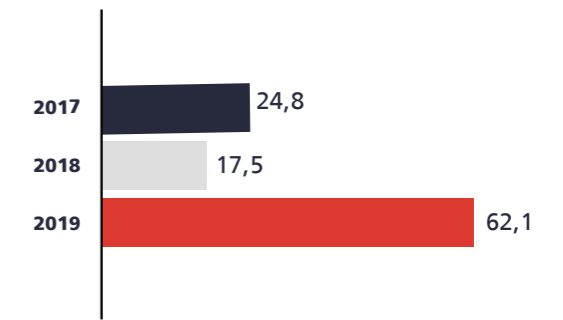
La Banque a clôturé l'année 2019 avec une augmentation des créances contentieuses de 110,6 MD, en tenant compte d'une cession de créances pour une enveloppe de 19,2MD.

Crédits/ Ressources Spéciales

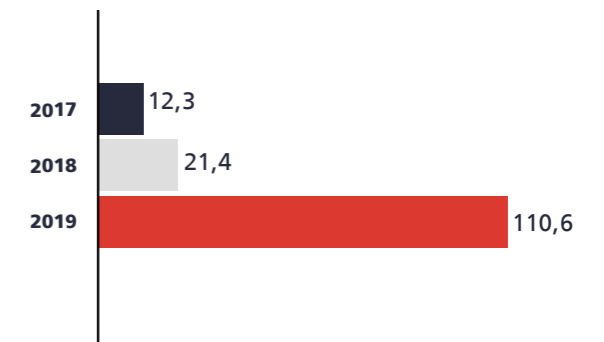
Les crédits sur ressources spéciales ont accéléré leur tendance haussière, avec une augmentation de 30,7MD (+6,5%).

Cette tendance haussière a concerné aussi bien les crédits sur le fond **FOPROLOS** que les autres crédits du **premier logement** enregistrant respectivement une hausse de 27,1MD et 3,1MD. Par ailleurs, l'encours des crédits sur ressources spéciales a diminué de 0,8MD.

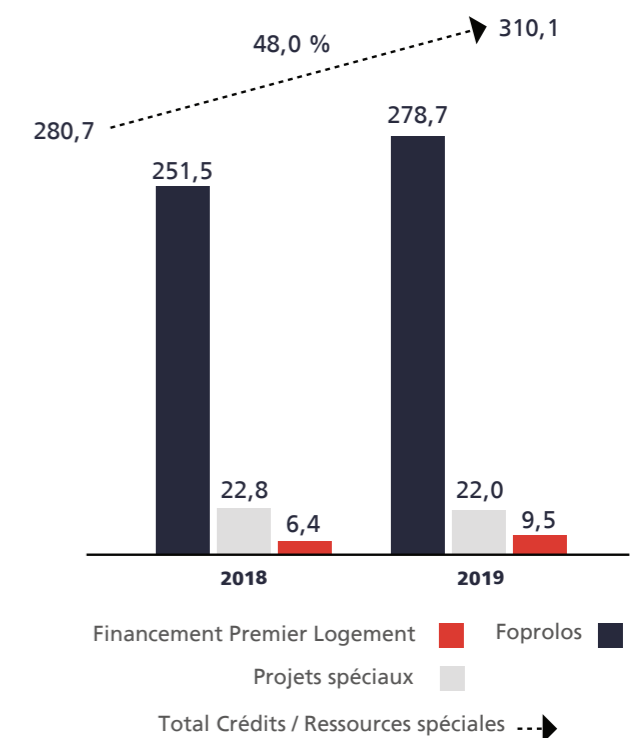
Evolution du flux des impayés (En MD)



Evolution du flux des Créances Contentieuses (En MD)



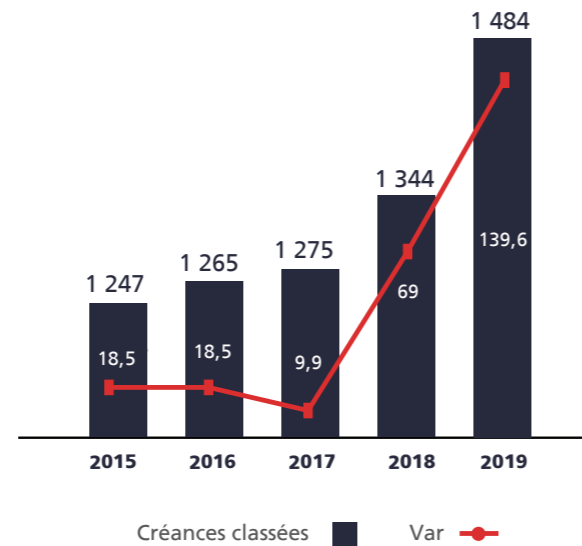
Evolution des crédits / Ressources Spéciales



Evolution de la qualité d'Actifs

Au terme de l'exercice 2019, le portefeuille des créances classées a totalisé 1484 MD contre 1344 MD à fin 2018, soit une aggravation de 140 MD (+10,4%).

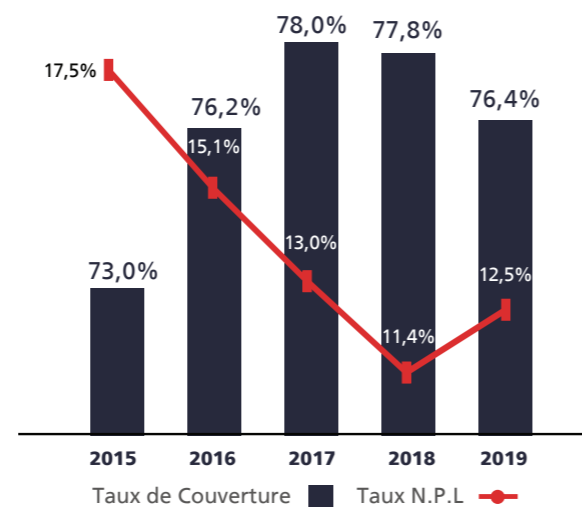
L'augmentation plus rapide de l'actif classé que celui des engagements a impacté négativement le NPL qui est passé de 11,4% à fin 2018 à 12,5% à fin 2019.



En MD	2015	2016	2017	2018	2019
Classe 2	28	35	43	41	84
Classe 3	72	102	69	111	100
Classe 4 et contentieux	1 147	1 128	1 163	1 192	1 299
Total	1 247	1 265	1 275	1 344	1 484

Le stock des provisions constituées en application de l'article 10 de la circulaire BCT 91-24 a atteint 665,9 MD, celui des provisions additionnelles pour décote de garanties s'est situé à 208 MD. Les provisions à caractère général dites « provisions collectives » ont atteint 104,3 MD.

Compte tenu de ce niveau de provisions et d'un volume d'agios réservés de 260,1 MD, le taux de couverture des créances classées est passé de 77,8% au 31.12.2018 à 76,4% à fin 2019.



En MD	2015	2016	2017	2018	2019
Provisions Art 10 et Additionnelles	744,3	782,7	794,2	823,2	873,9
Provisions + Agios Réservés	909,3	963,7	989,2	1 046,3	1 134,0
Provisions + Agios Réservés / Créances Classées	72,9%	76,2%	77,6%	77,8%	76,4%

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1 : a- Le montant total des risques encourus dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder 3 fois les FPN de la Banque : Pas de dépassement sur cette norme.

Norme 1 : b- Le montant total des risques encourus dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder 1,5 fois les FPN de la Banque: Pas de dépassement sur cette norme.

Norme 2 : Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de la Banque: **Pas de dépassement sur cette norme.**

Norme 3 : Le montant total des risques encourus sur les parties ayant un lien avec la banque ne doit pas dépasser 25% des FPN de la Banque (**article 23 de la loi 2001-65**) : **dépassement sur cette norme de 195,6 MD.**

Portefeuille Titres

Le portefeuille titres de la Banque a clôturé l'année 2019 avec un volume global de 1 627 MD illustrant, par rapport à 2018 une augmentation de 49,4 MD (+3,1%).

Cette augmentation est l'effet conjugué d'un flux d'investissement pour une valeur de 67,6 MD, atténué, en partie par une baisse des placements de 18,3 MD.

Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial a totalisé 101,5 MD à fin 2019, enregistrant ainsi par rapport à 2018 une baisse de 18,3 MD (-15,3%).

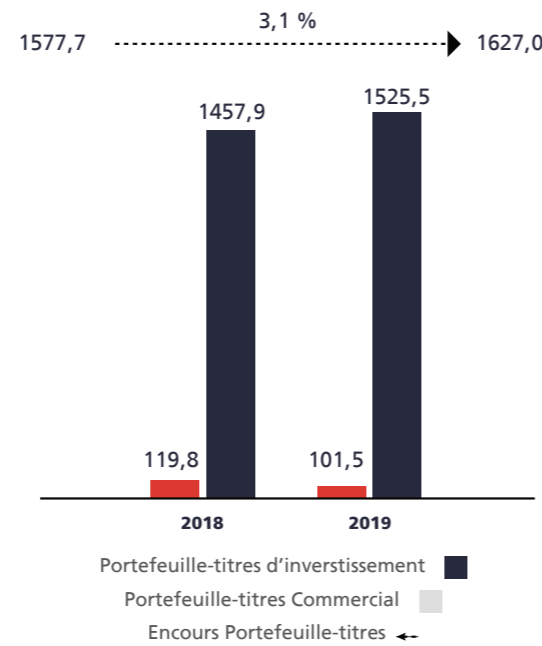
Cette baisse a été concernée par l'ensemble du portefeuille placement et ce suite aux tombés des échéances des obligations placés, non compensés par des nouvelles souscriptions.

Portefeuille titres d'investissement

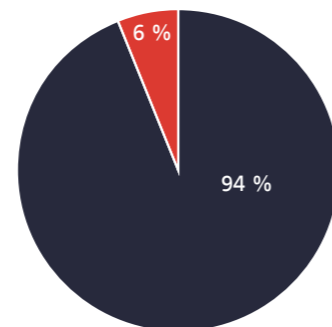
Le portefeuille d'investissement s'est élevé à 1525,5 MD à fin 2019, affichant ainsi un investissement supplémentaire de 67,6MD (+4,6%).

Cette hausse inclue l'investissement additionnelle de la Banque auprès de BH Equity au titre de l'exercice 2019 en tant que réinvestissement exonérés.

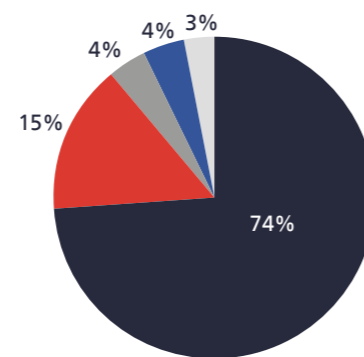
Composition et évolution du portefeuille titres



Répartition du Portefeuille Titres Au 31/12/2019



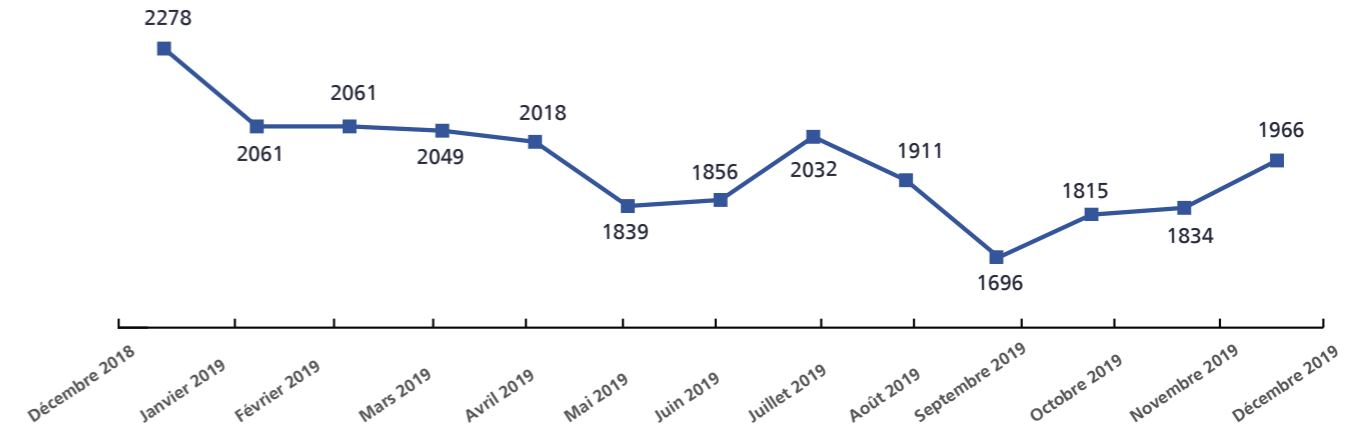
Composition du Portefeuille d'investissement Brut Au 31/12/2019



Autres Participations ■ Fonds à Capital Risque ■ BTA ■ Part dans les Entreprises associées ■ Part dans les Entreprises Liées et Coentreprises ■

Evolution de la liquidité

Evolution du Déficit Mensuel Moyen

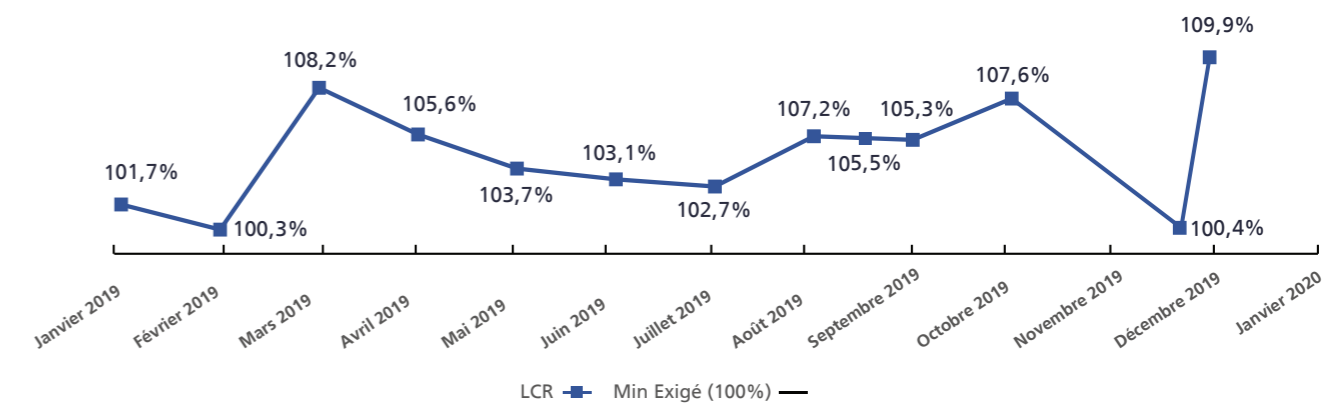


Pour l'ensemble du secteur, les tensions sur la liquidité ont enregistré une baisse au cours de l'année 2019. En effet, le volume global de refinancement auprès de la BCT* est passé d'une moyenne de 14 414 MD au cours du mois de Décembre 2018 à 10 023 MD au cours du mois de Décembre 2019.

Pour la BH Bank, la situation de la liquidité s'est améliorée au cours de l'année 2019 et a été caractérisée par une diminution du déficit de la trésorerie.

Par conséquent, la banque a mieux maîtrisé son recours au refinancement auprès de la BCT.

Evolution du LCR



Durant l'année 2019, le LCR a évolué autour d'une moyenne de 104,3%, et en étant conforme au minimum réglementaire exigé de 100%. Toutefois vers la fin de l'année, ce ratio a atteint 100,4%.

Concernant le ratio prudentiel LTD, il s'est situé à 139,2% en deçà du ratio cible du 4ème trimestre 2019.

*pour les instruments appels d'offres, Facilités de prêt et swap adjugé



RÉSULTATS

Produit Net Bancaire

En terme de Revenus, l'ensemble des activités de la Banque se sont soldées par un Produit Net Bancaire s'élevant à **492,9 MD**, soit une progression de 8,2 % par rapport à 2018 et un taux de réalisation des objectifs de 102,8%.

La **marge d'intérêts**, favorisée en partie par le relèvement du TMM de **50 points base**, s'est améliorée de **25,8%**. En effet, cette amélioration est la conséquence de la hausse de la **marge générée par les opérations de la clientèle de 24,2%** par rapport à 2018 qui s'est situé à 508,6 MD à fin 2019.

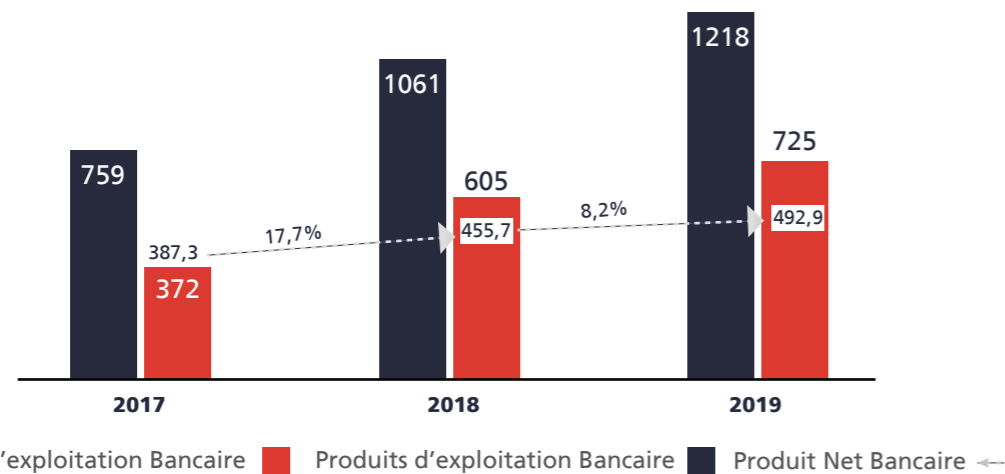
En termes de marge de taux sur les opérations de la clientèle, elle a progressé de 26 points de base pour atteindre 3,21% en 2019 contre 2,95% en 2018 alors que le TMM moyen a progressé de 1,04% passant à 7,74% pour 2019 contre 6,70% à fin année 2018.

En effet, le rendement des crédits a atteint 8,42% au 31.12.2019 contre 7,46% à fin décembre 2018, soit une hausse de 0,96%.

Quant au coût des ressources clientèles, il a atteint 5,21% au 31.12.2019 contre 4,51% à fin décembre 2018, soit une hausse de 0,70%.

La **marge sur commissions** s'est accrue de 9,2% pour atteindre 99 MD, maintenant la même part que celle de l'année 2018 soit 20% du PNB.

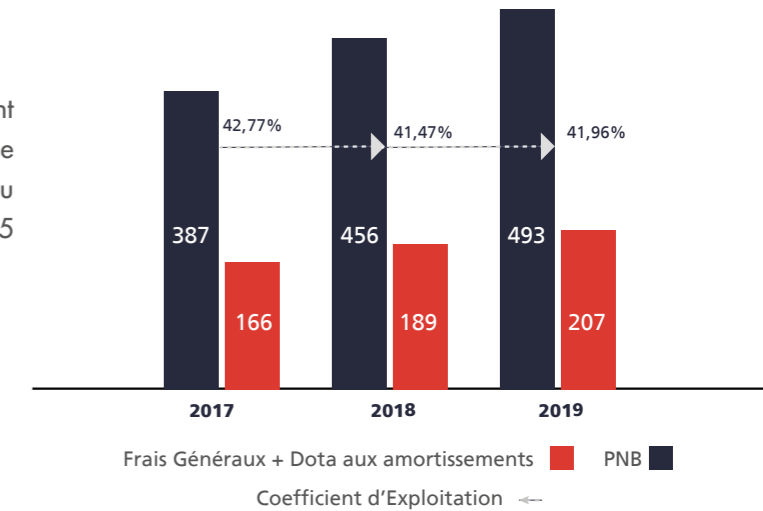
Par contre, les **revenus du portefeuille-titres** ont enregistré une baisse de 18,3% par rapport à 2018, représentant 25% du PNB à fin 2019 contre 33% en 2018.



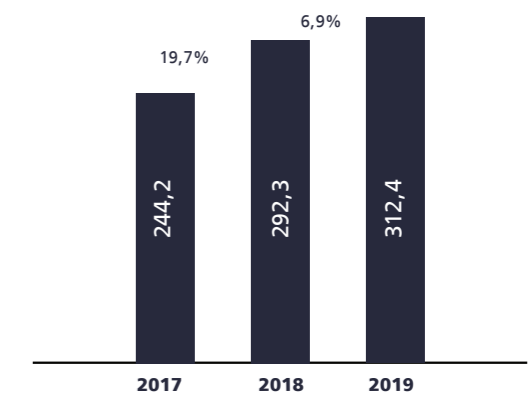
En MD	31/12/19	31/12/18	31/12/17	12-2019	12-2018
Produit d'exploitation bancaire	1 218,3	1 061,2	759,3	157,1	14,8%
Charges d'exploitation bancaire	725,4	605,5	371,9	120,0	19,8%
Produit Net Bancaire	492,9	455,7	387,3	37,2	8,2%

Résultat Brut d'Exploitation

Totalisant 193,1 MD à fin 2019, les **frais généraux** ont évolué de 16,2MD (+9,2%), conséquence de la hausse des **charges générales d'exploitation** de 7,7MD ou 15% et de l'augmentation de la **masse salariale** de 8,5 MD ou 6,8% pour se situer à 133,8 MD.



Evolution du RBE



Profitant d'une amélioration du Produit Net Bancaire de près 37,2MD (+8,2%) couplée à une évolution maîtrisable des charges opératoires de 16,8MD (+9,5%), la Banque est parvenue à réaliser un **RBE** global de 312,4MD au titre de l'année 2019 traduisant une progression de 6,9% par rapport à 2018.

	31/12/19	31/12/18	31/12/17	12-2019	12-2018	12-2017	12-2018
Produit Net Bancaire	492,9	455,7	387,3	37,2	8,2%	68,4	17,7%
Autres Produits d'exploitation bancaire	12,5	13,4	11,2	-0,9	-6,4%	2,2	19,9%
Frais Généraux	193,1	176,9	154,3	16,2	9,2%	22,6	14,7%
Frais de Personnel	133,8	125,3	124,2	8,5	6,8%	1,1	0,9%
Charge générales d'exploitation	59,3	51,5	30,0	7,7	15,0%	21,5	71,6%
Résultat Brut d'Exploitation	312,4	292,3	244,2	20,1	6,9%	48,0	19,7%

Dotations aux Provisions

Les dotations aux provisions sur engagements de la clientèle

Provisions Individuelles :

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire BCT n°91-24 du 17-12-1991, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a dégagé une dotation au titre des provisions individuelles s'élevant à 112,9MD. Les reprises sur les provisions ont totalisé 76 MD.

Provisions Collectives :

En application de la Circulaire BCT aux établissements de crédit n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 02 mars 2012, la Banque a constitué au titre de l'exercice 2019 une dotation aux provisions collectives en couverture des risques latents sur les créances classées 0 et 1 pour un montant de 0,6 MD.

Provisions Additionnelles :

L'application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 2013-21 du 30 Décembre 2013, a nécessité des provisions additionnelles de 22,5 MD. la reprise constatée sur ces provisions se situe à 13,7 MD (dont 0,8 MD suite à la cession de créances à la société de recouvrement).

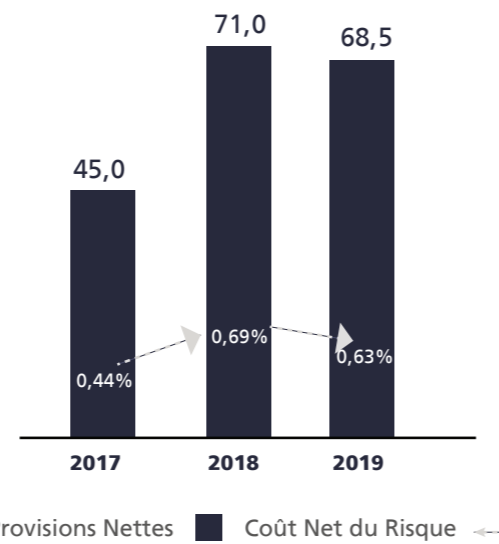
Les Provisions sur Portefeuille Titres

Quant aux dotations relatives au portefeuille titres, leur montant s'est situé à 13,8 MD dont 8,6 MD revenant aux risques afférents aux titres de participations.

Coût du risque

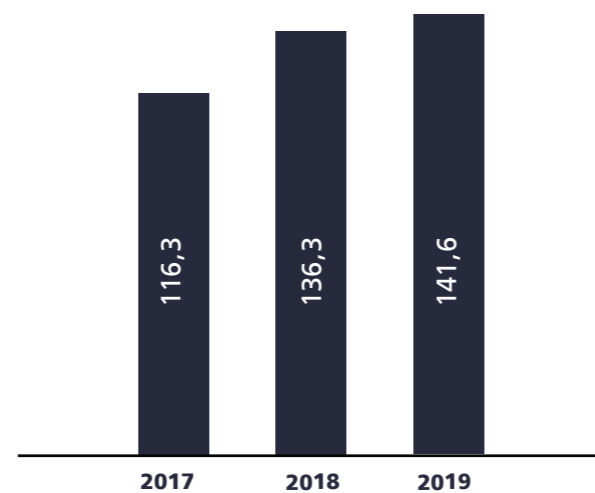
Le coût de risque de la banque (mesuré par le rapport entre les dotations nettes aux provisions et les crédits à la clientèle sur le total des engagements) a diminué de 0,06% pour se situer à 0,63% au 31.12.2019 contre 0,69% une année auparavant.

Cette baisse résulte essentiellement de la diminution des dotations aux provisions sur la clientèle de 2,5 MD se situant à 68,5 MD en 2019.



Résultat Net

La Banque a clôturé l'année 2019 avec un Résultat Net de 141,6 MD contre 136,3 MD à fin 2018.



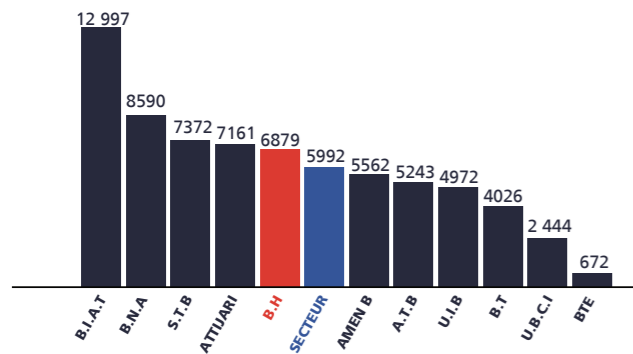
**POSITIONNEMENT
SECTORIEL
EN 2019**

Les Dépôts

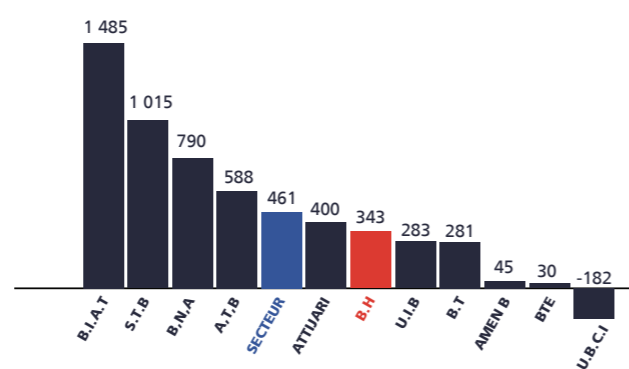
Totalisant 6879 MD au 31.12.2019, les ressources clientèles de la BH ont connu une évolution de 343 MD (+5,2%) inférieure à celle de la moyenne du secteur (+461 MD ou +8,3 %) et se positionne ainsi au 5ème rang.

La part de marché en terme de dépôts de la clientèle est passée de 10,74% au 31.12.2018 à 10,44% à Décembre 2019, soit une baisse de 0,3%.

Encours des dépôts Clientèles au 31.12.2019



Flux Additionnel au 31.12.2019 des Dépôts Clientèles

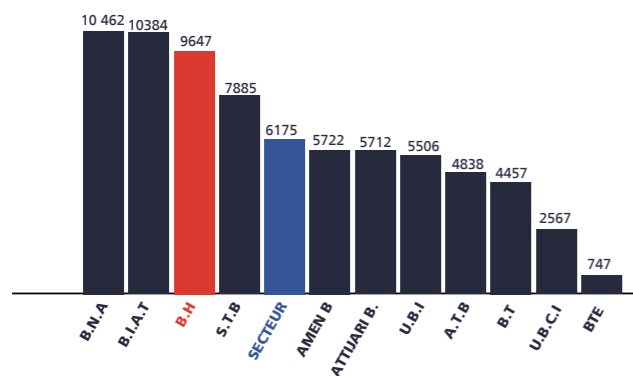


Les Crédits

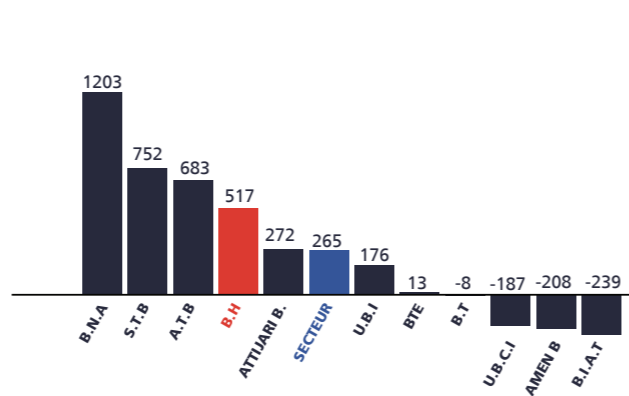
Au niveau des crédits à la clientèle et au cours de l'année 2019, la BH a réalisé un flux additionnel de 517 MD (+5,7%) contre +265 MD (+4,5%) pour la moyenne sectorielle, ce qui lui a permis de garder sa 3ème place avec un encours net de 9 647 MD.

La part de marché a atteint 14,20%, contre 14,05% à fin 2018.

Encours des Crédits à la Clientèle au 31.12.2019



Flux Additionnel au 31.12.2019 des Crédits à la Clientèle

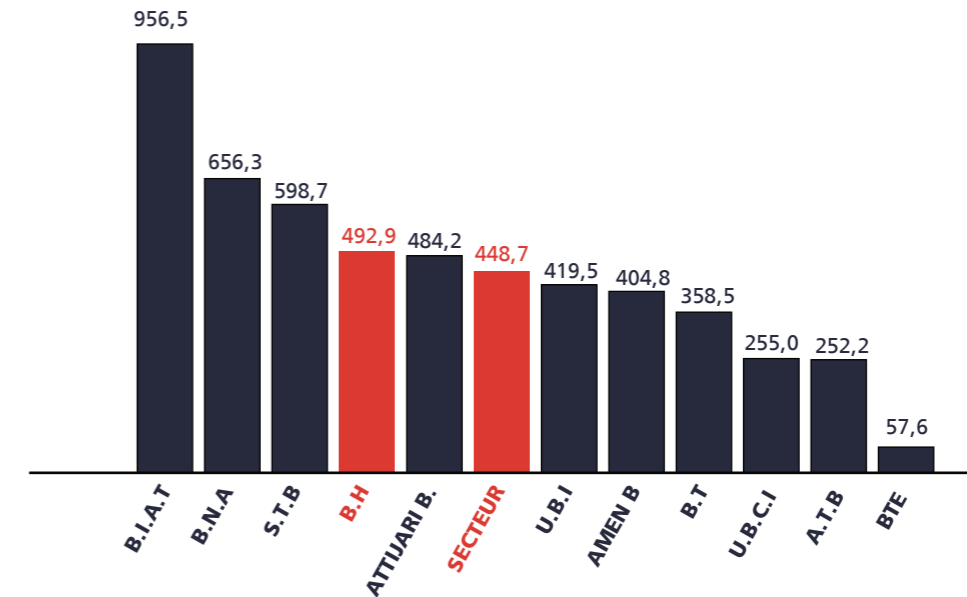


Le Résultat

Au niveau du Produit Net Bancaire, le total du secteur s'est établi à 4936,2 MD au 31.12.2019, en hausse de 13,7 % par rapport à fin décembre 2018.

Avec une progression de 8,2% (+37,2 MD), La BH affiche une progression inférieure à celle du secteur pour se positionner au 4ème rang.

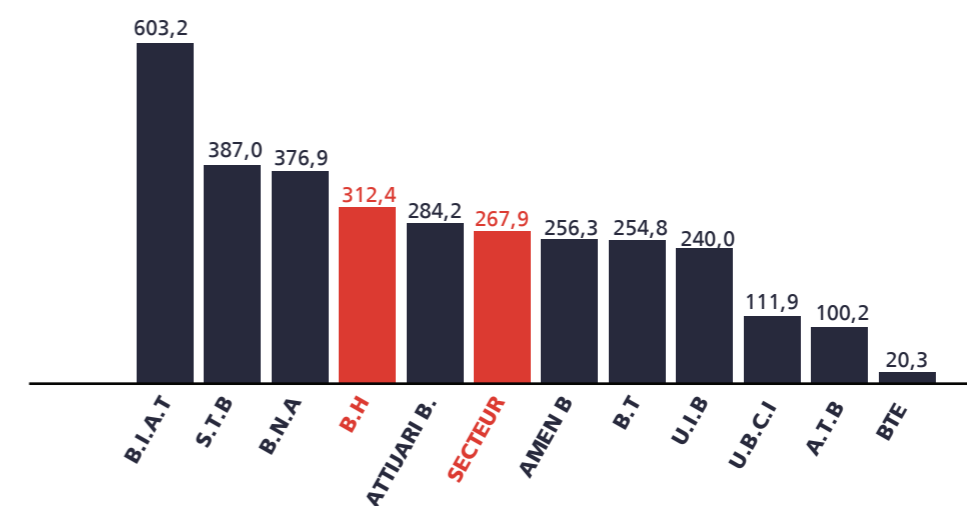
Produit Net Bancaire au 31.12.2019



Au 31.12.2019, le Résultat Brut d'Exploitation s'est établi à 312,4 MD contre 292,3 MD une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de 20,1 MD soit un rythme inférieur à celui du secteur (+6,9% contre 18,1% pour le secteur).

Cette augmentation n'était pas suffisante pour impacter positivement la part de marché qui s'est dégradé de 1,1% passant de 11,71% à fin décembre 2018 à 10,60% au 31.12.2019 .

Resultat Brut D'Exploitation au 31.12.2019





**COMPORTEMENT
BOURSIER
DE LA VALEUR BH**

Comportement boursier de la valeur BH

En 2019, le cours de l'action BH BANK a fluctué entre 15,260 D au plus haut et 10,710 D au plus bas. La BH Bank a procédé le 15 mai 2019 à la distribution d'un dividende unitaire de 0,600 D relative au résultat de 2018. Le cours a terminé l'année 2019 à 11,940D contre 12,800D une année auparavant (Cette régression a touché la majorité des titres bancaires cotés).

En effet, la conjoncture économique défavorable marquée par le manque de liquidité, le renchérissement des taux monétaires, la hausse des risques d'impayés et l'adoption par la Banque Centrale de plusieurs mécanismes pour la maîtrise de l'inflation, a eu un impact négatif sur l'évolution boursière des titres bancaires cotés. En effet, depuis le début du mois de septembre 2018, l'indice du secteur bancaire a perdu 1 248,57 points soit une baisse de 21,13% de sa valeur.

Durant l'exercice 2019, le volume des capitaux échangés sur le titre BH s'est établi à 15,7 MD contre 39,1 MD une année auparavant. Cette baisse a touché tout le secteur : les titres des banques cotés ont accaparé seulement 23,99% du volume global de la cote de la bourse contre 33,5% en 2018.

	31.12.18	31.12.19
Cours début de période (DT)	18,500	12,800
Cours de fin de période (DT)	12,800	11,940
Cours plus haut (DT)	22,800	15,260
Cours plus bas (DT)	12,600	10,710
Cours moyen (DT)	19,017	12,123

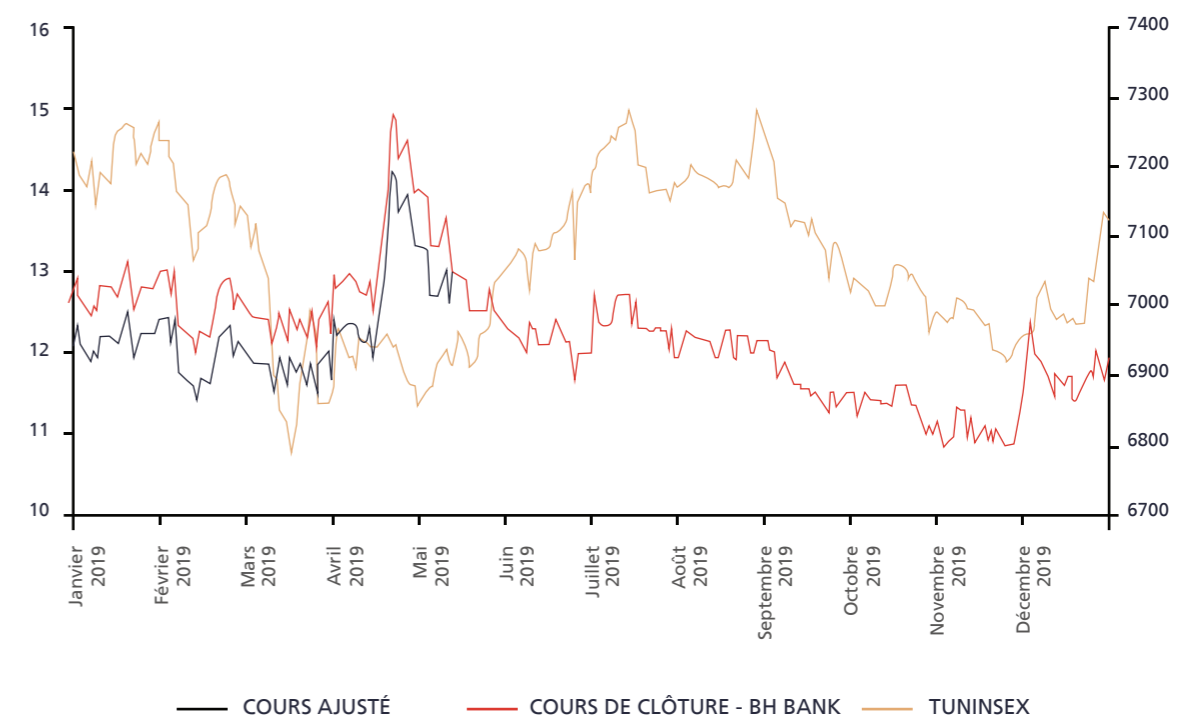
Résultant de la baisse du cours boursier, la capitalisation boursière du titre BH BANK est passée de 609,3 MD en 2018 à 568,3 MD en 2019, soit une régression de 6,73%.

Le plus fort volume journalier (1,487 MD et portant sur 137 918 actions) a été réalisé au cours de la séance du 26/11/2019. Ce volume a été essentiellement généré suite à la consolidation du Groupe Horchani de sa participation par l'acquisition de 129 569 actions au prix de 10,78 DT.

Le cours le plus haut de l'année a été réalisé au cours de la séance du 24/04/2019 pour 15,260 DT suite à la publication des états financiers de la banque.

Le cours le plus bas de l'année à été réalisé au cours de la séance du 25/11/2019 pour 10,710 DT en rapport avec une baisse générale du marché boursier.

	31.12.18	31.12.19
Nombre de titres traités	2 054 886	1 294 231
Volume de Capitaux Echangés (MD)	39,079	15,690
Capitalisation Boursière (MD)	609,28	568,34
PER (RN 145 MD)	4,53x	3,92X(*)



LA PERFORMANCE BH SUR LA PÉRIODE 2019-2015

Principaux Indicateurs

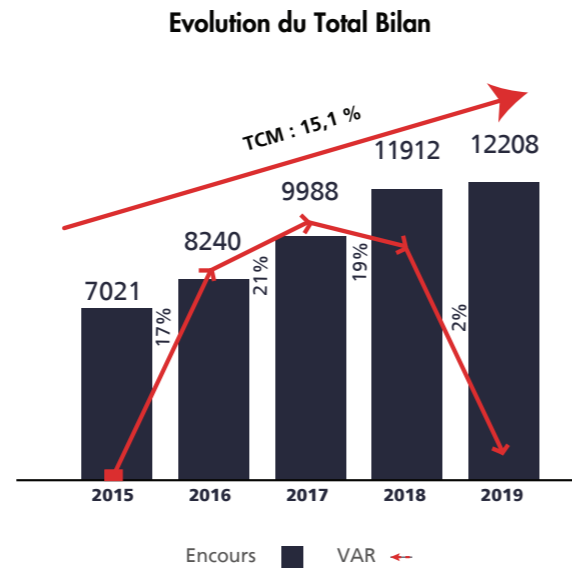
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	30/09/2019	
Indicateurs d'Activite	Crédits à la clientèle	5 342,4	6 272,7	7 703,8	9 130,3	9 647,3
	Portefeuille Titres	1 119,0	1 441,8	1 564,5	1 577,6	1 627,0
	Total Actif	7 020,7	8 240,1	9 988,0	11 911,9	12 207,6
	Ressources Clientèle	4 696,8	5 194,1	5 941,4	6 536,4	6 879,3
	Emprunts Et Ressources Spéciales	913,5	934,5	1 117,0	1 406,1	1 571,9
	Capitaux Propres	458,5	551,2	759,0	867,3	981,1
Indicateurs d'Exploitation	Chiffre D'affaires	503,9	575,8	733,2	1 074,6	1 231,5
	Marge D'intérêt	154,5	149,3	185,3	216,8	272,8
	Commissions Nettes	52,6	67,0	79,1	90,6	99,0
	Gains Nets Sur Portefeuille Titres	59,4	91,2	123,0	148,3	121,2
	Produit Net Bancaire	266,5	307,5	387,4	455,7	492,9
	Frais Généraux	116,2	127,5	154,5	176,9	193,1
	Frais De Personnel	90,8	100,3	124,4	125,3	133,8
	Charges Générales D'exploitation	25,5	27,3	30,0	51,5	59,3
	Resultat Brut D'exploitation	164,1	192,5	244,1	292,3	312,4
	Dotations Nettes Aux Provisions	73,0	65,3	57,1	76,6	80,1
	Dotations Aux amortissements	8,7	13,7	11,4	12,1	13,7
	Resultat Net De L'exercice	70,6	92,1	115,5	136,3	141,6

Principaux Ratios

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	
Ratios De Rentabilité	Benefice Net / Capitaux Propres (ROE)	15,39%	16,71%	15,22%	15,72%	14,44%
	Benefice Net/ Total Actif (ROA)	1,01%	1,12%	1,16%	1,14%	1,16%
	PNB/ Total Credits	4,99%	4,90%	5,03%	4,99%	5,11%
Ratios D'exploitation	Commissions Perçues / Frais De Personnel	63,84%	72,53%	70,11%	79,85%	81,45%
	Coefficient D'exploitation	46,88%	45,94%	42,82%	41,47%	41,96%
	Frais De Personnel / PNB	34,07%	32,60%	32,12%	27,50%	27,15%
Taux De Marge	Taux De La Marge D'interets	2,28%	2,24%	2,65%	2,96%	3,21%
	Rendement Des Credits A La Clientele	5,94%	5,84%	6,38%	7,46%	8,42%
	Cout Des Ressources Clientele	3,66%	3,60%	3,73%	4,51%	5,21%
Ratios Réglementaires	Ratio De Liquidite (LCR)	84,31%	82,59%	87,35%	101,60%	100,41%
	LTD	-	-	-	139,98%	139,17%
	Ratio De Solvabilité Globale	10,30%	10,03%	10,94%	10,66%	11,14%
Ratios De La Qualité Des Actifs	Ratio De Couverture Des Creances Classees	73,0%	76,2%	77,6%	77,8%	76,4%
	NPL (Créances Classées / Total Engagements)	17,5%	15,1%	13,0%	11,4%	12,5%
Autres Indicateurs	Capital Human (Hors Agents Polyservices)	1613	1594	1584	1558	1494
	Nombre D'agences	117	129	140	140	142
	Nombre De Gabs	123	139	160	167	174

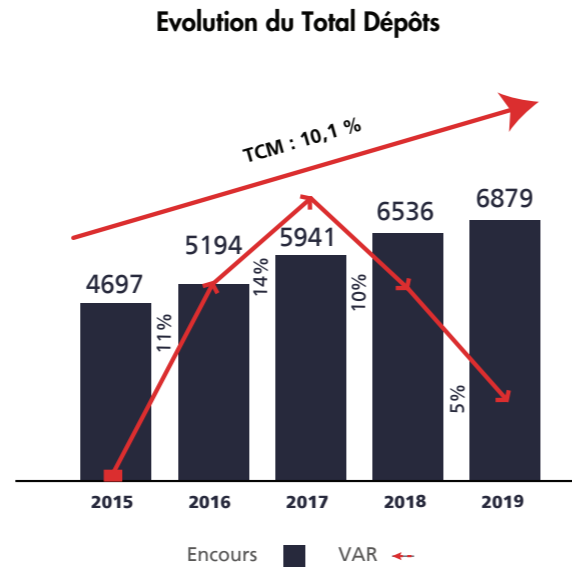
Total Bilan

Au terme de l'exercice 2019, le total Bilan s'est élevé à 12208 MD contre 7021 MD à fin 2015, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 15,1%.



Total Dépôts

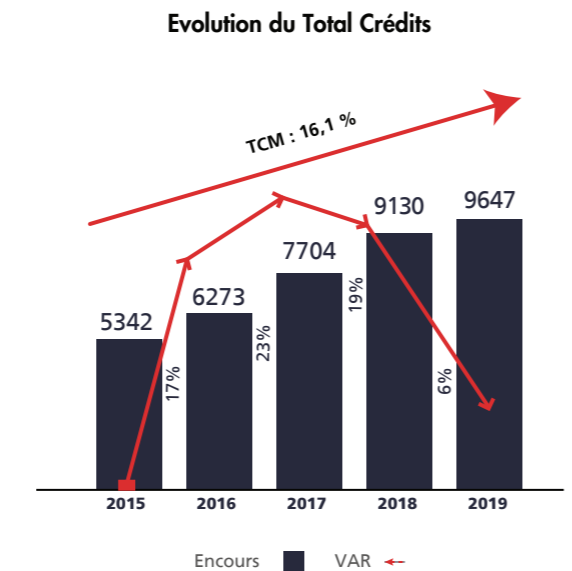
Les dépôts de la clientèle sont passés de 4697 MD au 31.12.2015 à 6879 MD à fin 2019, traduisant ainsi un TCAM de 10,1%.



Total Crédits

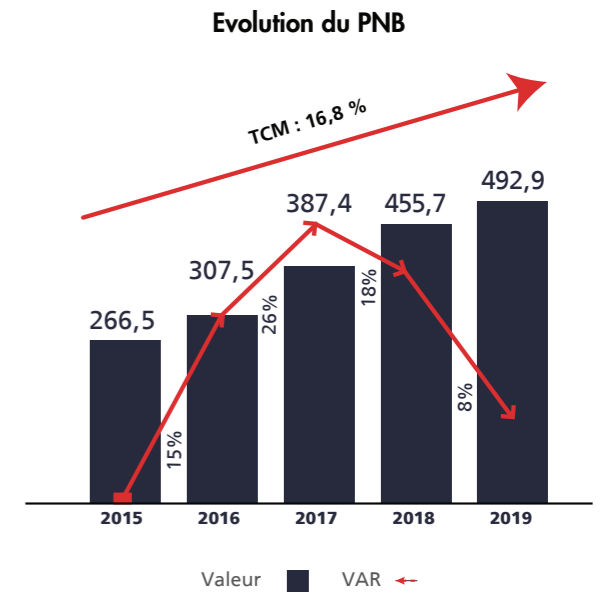
Après l'accélération observée dans l'activité de crédits durant 2015-2017, celle-ci a affiché en 2018 et 2019 une décélération du rythme de croissance atteignant 19% et 6% à fin 2018 et 2019 respectivement. Cette baisse est considéré comme une mesure prise pour la maîtrise du nouveau ratio LTD.

Pour la période 2015-2019, les crédits à la clientèle ont enregistré un TCAM de 16,1% pour totaliser 9647 MD à fin 2019.



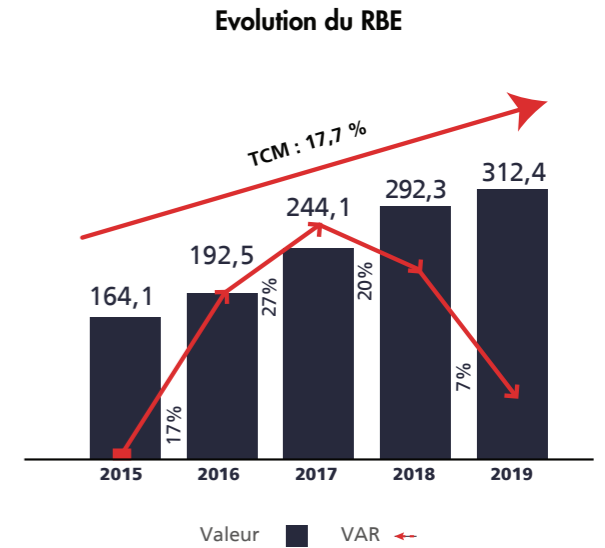
Produit Net Bancaire

Durant la période 2015-2019, le Produit Net Bancaire s'est accru avec un taux moyen de 16,8% passant de 266,5 MD à fin 2015 à 492,9 MD au 31.12.2019.



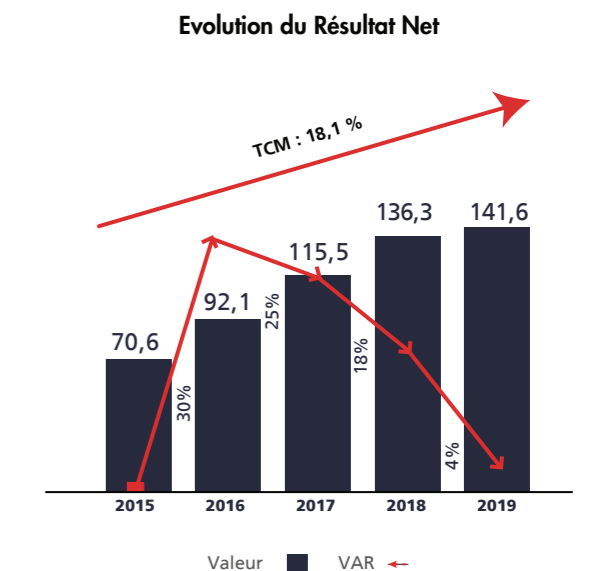
Résultat Brut d'Exploitation

Clôturant l'exercice 2019 à 312,4 MD contre 164,1 MD à fin 2015, le Résultat Brut d'Exploitation a enregistré un TCAM de 17,7%.



Résultat Net de l'Exercice

Après deux pertes consécutives en 2012 et 2013, dès l'exercice 2014, la Banque a renoué avec les résultats positifs progressant de 70,6 MD en 2015 à 141,6 MD en 2019.



Capitaux Propres

Durant la période 2015-2019, les Capitaux Propres ont été marqués principalement par:

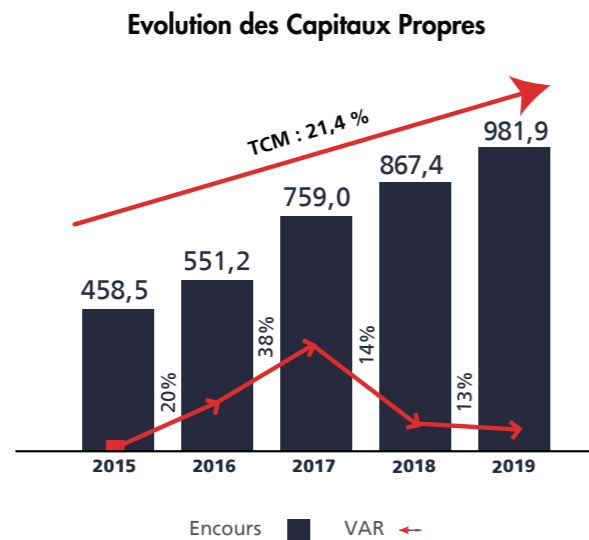
Une confirmation de la tendance haussière, en 2015, tirée, d'une part par l'augmentation du capital social de 80 MD et d'autre part, par le développement de l'activité impactant positivement le résultat net.

Une consolidation de 20% en 2016 alimentée par un Résultat Net de 92,1 MD.

Une progression en 2017 de 38 % due principalement à l'augmentation du capital social de 68 MD et du résultat de l'exercice 2017 pour 115,5 MD.

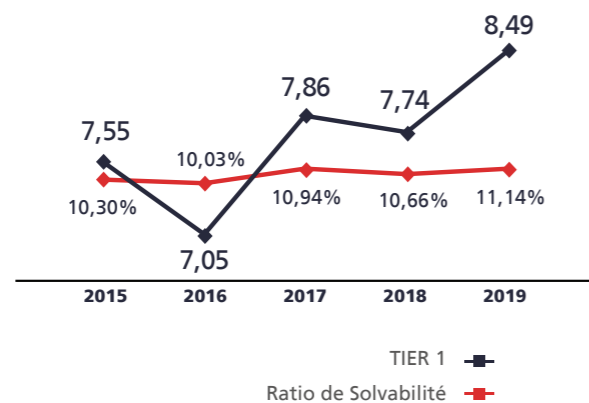
Une progression en 2018 de 108,4 MD (+14%) due principalement à la consolidation des réserves pour un montant de 87,6 MD et l'amélioration du résultat net de l'exercice par 20,8 MD.

Une progression en 2019 de 113,8 MD principalement imputable à l'augmentation des réserves pour 108,4 MD (suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2018), et dans une moindre mesure à la hausse du résultat net de l'exercice 2019 par rapport à celui réalisé en 2018 de 5,3 MD.



Ratio de solvabilité et TIER 1

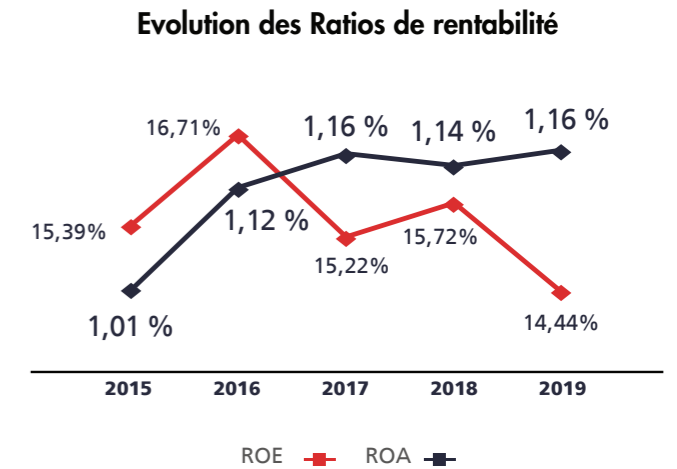
Le Ratio de Solvabilité a renoué depuis 2015 avec la conformité réglementaire et se situe à 10,97%.



Ratios de Rentabilité

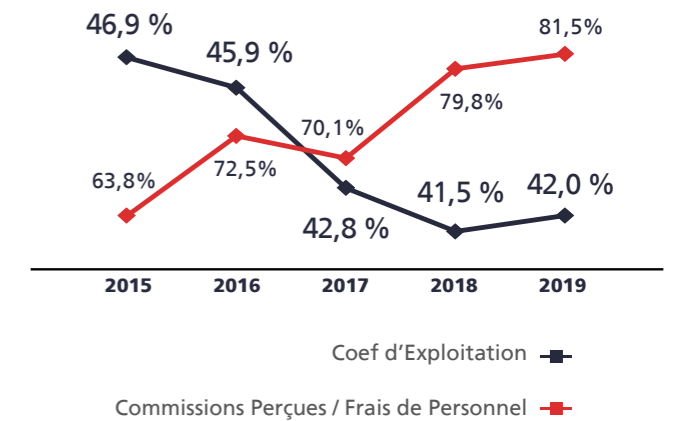
Le rythme de croissance du résultat est plus important que celui des actifs ce qui a impacté positivement le ROA qui se situe à 1,16% à fin 2019.

Au contraire, le ROE s'est affaibli en passant de 15,72% en 2018 à 14,44% à fin 2019.



Ratios d'exploitation

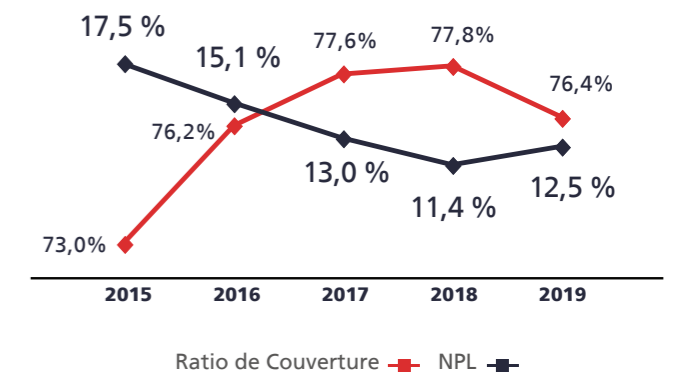
Durant la période 2015-2019, le coefficient d'exploitation ainsi que la couverture de la masse salariale par les commissions se sont améliorés respectivement de 4,9 et 17,7 points de pourcentage.



Ratios de qualité des risques

Globalement, sur la période 2015-2019, le NPL s'est affermi de 5 points en passant de 17,5% en 2015 à 12,5% en 2019.

De son part, le Taux de Couverture est passé de 73% à fin 2015 à 76,4% à fin 2019.



PERSPECTIVES EN 2020

Perspectives 2020

Notre stratégie pour la période à venir repose principalement sur l'orientation client, la croissance accompagnée par la rentabilité et la conformité. Les efforts de la banque courant l'année 2020 seront axés sur :

- La relance de l'activité du crédit habitat, cœur de métier de la banque et produit d'appel autant que de fidélisation de la clientèle des particuliers.

- Le Développement des produits à forte valeur ne consommant pas de fonds propres tels que l'activité de la salle de marché, le Trade et la monétique ainsi que le cash management notamment la fonction de Correspondant Banking.

- L'intégration systématique de la rentabilité dans toute démarche de prospection, de validation de dossier de financement ou de collecte de dépôts de manière à adopter une politique de pricing cohérente, rationnelle et rémunératrice.

- La déclinaison des objectifs par marchés répartis entre Banque De Détail (la BDD) avec ses sous-segments Grand public, Haut de Gamme, «Professionnels & TPE» (Pro/TPE) et le marché de l'Entreprise composé des PME, Grandes Entreprises (GE), Institutionnels et Promoteurs Immobiliers.

- Le Repositionnement des activités de recouvrement en fonction du statut de l'engagement (commercial / amiable /contentieux).

- L'amélioration de la gestion des réclamations par le biais d'une prise en charge fluide, rapide et réactive.

- La réactivation et le renforcement de la fonction du contrôle a posteriori pour les dossiers de financement relevant de la BDD et validés en décentralisé.

- Le pilotage et le suivi des délais du Time to Yes et du Time to Cash.

- Le management dynamique et agile par le coaching de la force de vente, le suivi et le pilotage de l'activité;

- Optimisation de nos processus pour améliorer l'efficacité opérationnelle et s'orienter Client dans notre organisation.

- la satisfaction de nos clients par une bonne capacité d'écoute de leurs besoins et doléances, une qualité de services digne de leur confiance et un conseil personnalisé capable de renforcer leur attachement .

- Le ciblage du segment des professionnels, clientèle à haute valeur ajoutée afin de l'attirer et le fidéliser en augmentant son équipement en produits et services répondant à leurs besoins personnalisable par ligne de métier (Crédit Pro, avance santé...)

- La mise à niveau du capital humain par des cursus ciblés de développement de compétences, la refonte du mode d'évaluation et de promotions et le renforcement du potentiel commercial de la force de vente.

- La Maîtrise de nos charges de fonctionnement et l'optimisation de nos coûts.

- Le développement de la synergie entre les segments de marché notamment entre les segments Corporate et PME avec le Retail (conventions employeurs) .

- Faire de la synergie avec les filiales du groupe BH Bank un vecteur de rentabilité.

Les projets au service du capital humain

- BH Académie comme ascenseur collectif de compétences, C'est une propriété commune ouverte à tout le personnel

- E-Learning : Formation pour tous selon leurs convenances et leurs disponibilités. Egaliser les chances d'accès à la formation et favoriser les espaces générateurs de montées en compétences de masse.

Les projets liés à la politique digitale

Le lancement de la stratégie de transformation digital à travers :

- La consolidation des canaux actuels et l'instauration de solutions digitales innovantes
- L'amélioration de l'expérience client
- La mise en place de produits digitaux ciblant aussi bien le marché BDD que le marché des entreprises, notamment à travers une offre digitale sur le volet Trade.

Les projets d'animation commerciale

Le déploiement du nouveau modèle commercial sur l'ensemble des agences par :

- La mise en place des structures régionales d'animation;
- Le renforcer le rôle de l'équipe animation;
- Le dimensionnement du portefeuille client par commercial
- La mise en place des objectifs individuels.

Les projets liés à la refonte système d'information dont principalement le core Banking

- **Banque Digitale** : déploiement du nouveau Site e-banking de la banque et extension des services de e-banking.

- **Opérations Internationales** : Stabilisation de la solution Trade Finance.

- **Ressources Humaines et Service Social** : déploiement du nouveau SIRH, déploiement du SGAM et acquisition d'une solution de e-learning pour la formation du personnel de la banque à distance.

- **Services Communs** : déploiement du système de gestion des services communs.

- **Sécurité du SI** : finalisation du projet SWIFT CSP (SWIFT Customer Programme) 2020 et audit de sécurité des applications acquises (Site web statique, site e-banking, Serveur Vocal, M-dinar)

- Implémentation de T24 le nouveau SI de la banque (Février 2019 – Aout 2021) : Lancement du projet d'implémentation de T24.

Orientations marketing et commerciales en 2020

Ancrage d'une orientation retail

- Approche à l'adresse du segment des femmes, notamment la femme entrepreneure;

- Axer sur la conquête et la fidélisation du segment **Haut de gamme, et professionnels** à travers :

La diversification de l'offre a l'adresse de la clientèle catégorie socioprofessionnelle et de prestige.

- Le ciblage du segment des professionnels : s'adresser à ce segment afin de l'attirer et le fidéliser en augmentant son équipement en produits et services (Crédit Pro, avance santé...).

- Lancement d'offres pour l'accrochage d'une clientèle stable et solvable (secteur public).

- Enrichissement de l'offre BH dans une démarche de synergie de groupe : repenser à l'offre et vulgarisation des produits du groupe (offre packagée).

Suivi et développement de la clientèle corporate en matière d'équipement, financements court, moyen et long termes et placements.

- Synergie entre les segments retail / corporate : en recrutant une clientèle « salariés » des entreprises, relations de la Banque, à travers des conventions.

- Déploiement du nouveau modèle commercial sur l'ensemble des agences par :

- Mise en place des structures régionales d'animation;
- Renforcement du rôle de l'équipe animation;
- Dimensionnement des portefeuilles par chargé de clientèle et mise en place des objectifs individuels.

Transformation digitale :

- Consolidation des canaux actuels
- Instauration de solutions digitales innovantes
- Amélioration de l'expérience client
- Mise en place de produits digitaux ciblant aussi bien le marché BDD que le marché des entreprises, notamment à travers une offre digitale sur le volet Trade.

**RAPPORT GÉNÉRAL
ET SPÉCIAL DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INDIVIDUELS
ARRÊTÉS AU 31.12.2019**

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2019**

Mai 2020
LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET WALID TULI

Expert-comptable inscrit au tableau
De l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir - Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053

bakertilly

CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
De l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

SOMMAIRE

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019	91
Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019	99
États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019	112



**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2019**



Expert-comptable inscrit au tableau De l'Ordre
des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir - Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
De l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « BH Bank »

I- Rapport sur l'audit des états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque.
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits

accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 9 647 335 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 989 368 KDT et à 260 090 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts;
- La conformité des méthodes adoptées par la « BH Bank » aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;

- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2019 totalisent 1 039 641 KDT (soit 90% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »

Diligences mises en œuvre (suite)

- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2019, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 208 094 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 135 771 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 72 323 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance

de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants:

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°4-8 « Événements postérieurs à la date de clôture », les états financiers de la « BH Bank » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2020.

De ce fait, les circonstances que traverse la Tunisie postérieurement à cette date en relation avec la propagation de la pandémie COVID 19, notamment, les mesures gouvernementales de confinement et d'accompagnement économique en période crise et les circulaires émises par la Banque Centrale de Tunisie en 2020 ne sont pas prises en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille de la Banque au 31 décembre 2019.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la banque au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière de la banque au cours des exercices futurs. À l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de ces événements sur l'activité et sur la situation financière de la banque ne peut être estimé à la date d'émission de notre rapport.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 831 438 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 101 KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 711 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2019, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2019, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 455 KDT. Par ailleurs, les engagements d'une société relevant du Groupe Al-Karama Holding s'élevant au 31 décembre 2019 à 84 235 KDT ont été considérés parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1). Une provision a été constituée pour 19 550 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation. Cette provision a été comptabilisée en sus des provisions collectives exigées par l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24. La démarche de classification et de provisionnement appliquée pour cette relation intervient suite à une concertation, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie, entre les banques bailleuses de fonds au sujet de la viabilité économique du projet et le besoin en financements additionnels dans une phase de restructuration financière.

- La circulaire BCT n°12-2019 relative au traitement de l'endettement des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive a autorisé les banques à procéder au rééchelonnement des échéances exigibles en principal et en intérêts au titre des crédits accordés aux oléifacteurs et aux exportateurs d'huile d'olive ayant rencontré des difficultés de remboursement de leurs dettes durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Elles peuvent aussi accorder, à ces bénéficiaires des crédits de rééchelonnement, de nouveaux financements au titre de la campagne 2019/2020.

Les banques sont autorisées dans le cadre de cette circulaire, à maintenir en 2019 la classification arrêtée à fin décembre 2018 pour les entreprises classées 0 et 1.

En application de la circulaire BCT n°12-2019, les engagements des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive traités par la « BH Bank » dans le cadre de cette circulaire totalisent 280 611 KDT couvrant 34 sociétés. Les provisions collectives constituées à ce titre s'élèvent à 151 KDT pour les oléifacteurs et 7 900 KDT pour les exportateurs d'huile d'olive.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

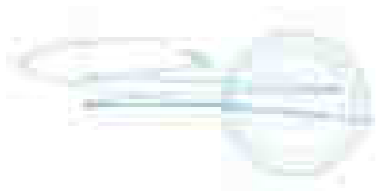
En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Mai 2020

P/ Cabinet Walid Tlili
Walid Tlili



P/ Consulting & Financial Firm
Walid ben Ayed



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**



CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
De l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

CABINET WALID TLILI

Expert-comptable inscrit au tableau
De l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir - Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH BANK

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES EN 2019

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2019 :

A- Une convention conclue avec les sociétés « TUNISIE VALEURS » et « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30 % par la « BH Bank », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne rémunérée par une commission de placement égale à 0,8 % du montant global de l'emprunt.

Les frais facturés par la « BH INVEST » à ce titre totalisent un montant de 160 000 DT hors taxes.

B- Une convention de prestation de service a été conclue avec « BH EQUITY » dont le capital est détenu à concurrence de 41,59% par la « BH Bank ». La convention a pour objet la gestion pour le compte de la banque des ressources sous forme de fonds à capital risque N° 20 mises à sa disposition à hauteur de 38 000 000 DT. Ces ressources seront logées dans un compte spécial qui ne génère ni agios débiteurs ni intérêts créditeurs et ne fait pas l'objet de prélèvement des frais de tenue de compte.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;

- Pour le reste des fonds (n°6 à n°20) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-value réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, qui a été versé par la banque pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT hors taxes à partir de l'exercice 2019.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les frais facturés par la « BH Equity » totalisent au titre de l'exercice 2019 un montant de 950 000 DT hors taxes.

C- Une convention de cession des créances conclue avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank ». Les créances cédées totalisent un montant de 19 244 814 DT pour un prix de cession de 853 DT.

2. OPERATIONS REALISEES EN 2019 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2019 :

Les conventions conclues avec la « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH BANK » :

A- Une convention d'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

B- Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 DT ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission ;
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2019 s'élèvent à 92 200DT hors taxes.

C- Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 DT ;
- Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission ;
- Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2019 s'élèvent à 14 535 DT hors taxes.

D- Une convention de gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0,45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2019 s'élèvent à 8 501DT hors taxes.

E- Une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte.

En 2019, les commissions facturées par la « BH Bank » s'élèvent à 1 000 DT hors taxes.

F- Une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2019, les commissions facturées par la « BH Bank » à ce titre s'élèvent à 54 830 DT.

Les conventions conclues avec la « BH Assurance » dont le capital est détenu à concurrence de 23,89% par la « BH Bank » :

A- Un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social « BH Bank », qui permet la couverture des prestations prises en charge par la « BH Bank » dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la « BH Bank ». Ce contrat prend effet le 1er janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements de la « BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle émise par « BH Assurance » au titre de l'exercice 2019 totalise un montant de 8 305 916DT.

B- Un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle émise au titre de l'exercice 2019 égale à un montant de 2 380 762 DT.

C- La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2019, à des polices d'assurance. Les primes nettes émises par la « BH Assurance » au titre de ces polices se détaillent comme suit :

Nature De L'assurance	Montant De La Prime En DT
Assurance Groupe	10 441 791
Assurance Automobile	139 200
Assurance Multirisques Informatique	24 804
Assurance Risques Divers	352 102
Assurance Multirisques Professionnels	183 702

D- La « BH Bank » a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2019, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 8 187 804 Dinars, au titre des conventions de bancassurance. (40% des primes nettes)

E- Une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ».

Au titre de l'exercice 2019, le montant de ces commissions s'élève à 54 093 DT hors taxes.

F- Une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ».

Au titre de l'exercice 2019, le montant de la participation s'élève à 60 525 DT hors taxes.

G- La société « BH Assurance » a souscrit à des emprunts obligataires émis par la « BH Bank » aux conditions suivantes :

- Le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la « BH Bank » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et un taux de rendement de TMM+2,1%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 309 073 DT.
- Le 28 février 2017, un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7,5%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 262 500 DT.
- Le 29 Mai 2015, un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7,5%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 337 436 DT.
- Le 20 Mai 2013, un emprunt obligataire de 1 620 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1,8%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 34 408 DT.
- Le 20 Mai 2013, un emprunt obligataire de 1 500 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 21 657 DT.
- Le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0,8%.
Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 293 574 DT.

H- Une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 466 587 DT hors taxes.

I- Une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 53 718DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank » :

A- Un détachement du personnel auprès de la « BH Recouvrement ». Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 255 584DT.

Les conventions conclues avec « BH IMMO » dont le capital est détenu à concurrence de 39,98% par la « BH Bank » :

A- Un détachement du personnel auprès de la BH IMMO, les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 95 836 DT.

B- Une convention portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.

Les conventions conclues avec « BH Capitalisation » dont le capital est détenu à concurrence de 77,25% par la « BH Bank » :

A- Une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 6 421 dinars hors taxes en 2019.

B- Une convention de distribution, Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 4 250 dinars hors taxes en 2019.

Les conventions conclues avec « BH Leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64% par la « BH Bank » :

A- Une convention portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la « Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Tunis » ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé « Opération construction « FSEG El Mourouj ». La société « BH Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes.

B- La « BH Bank » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « BH Leasing », pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 11 242 DT au titre de l'année 2019.

C- Garantie Bancaire : La société « BH LEASING » a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire pour un montant de 2 000 000 Dinars auprès de la « BH Bank » pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence du montant maximum sus- indiqué. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

Les conventions conclues avec la « BH SICAF » dont le capital est détenu à concurrence de 49,65% par la « BH Bank » :

A- Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2019 s'élève à 3 151 DT en TTC.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

A- Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 710 617 DT en 2019.

B- Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires. En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2019.

C- Convention pour le 4ème projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes « Trames assainies et auto-construction » du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2019.

D- Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2019.

E- Convention relative au 3ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3ème projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes «trames assainies et auto-construction» du 3ème projet de développement Urbain. À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2019.

F- Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2019.

G- Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier «El Mellasine». La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2019.

H- Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2019.

I- Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

J- Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2019.

K- Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2019.

I-Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

M- Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH Bank » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages des subventions, 2% sur les débloquages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 64 399 DT en 2019.

N- Une convention relative au programme premier logement

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l'État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l'autofinancement des crédits destinés à l'acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l'État, est destinée à couvrir l'autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d'éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l'année au titre des crédits d'autofinancement accordé sur le compte spécial du programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués, soit 30 853 DT en 2019.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Au titre de 2019, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 262 500 DT.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2019, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :
 - Le montant à allouer au Président du Comité d'Audit Permanent : 22 500 DT ;
 - Le montant à allouer au Président du Comité des risques : 6 250 DT ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité d'Audit Permanent : 32 500 DT ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité des risques : 13 750 DT ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité des marchés : 30 000 DT ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité de rémunération : Néant ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité exécutif : 20 000 DT ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité de suivi : Néant.

Pour la rémunération du Directeur Général, la « BH Bank » a connu au cours de l'exercice 2019, trois directeurs généraux :

- Pour la période de janvier à juin 2019 : Monsieur Ahmed RJIBA,
- Pour les mois de juillet et Août 2019 : Madame Amel MEDINI a occupé les fonctions de Directeur Général Délégué,
- Pour la période de Septembre à Décembre 2019 : Monsieur Hichem REBAI.

Pour Monsieur Ahmed RJIBA :

Sa rémunération mensuelle a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 telle que proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, conformément avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration, comme suit :

- D'un élément mensuel fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2016, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
 - Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
 - Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois;
 - La prise en charge des frais de téléphone portable ;
 - Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).

- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant le premier semestre de 2019 se détaille comme suit :

- Un salaire brut au titre du premier semestre de l'exercice 2019 de 162 810 DT correspondant à l'élément fixe du salaire ;
- Un montant brut de 170 733DT correspondant à l'élément variable du salaire et relatif à l'exercice 2018 ;
- Des charges patronales de 128 514DT ;
- Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 8 162 DT et qui comprennent :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.

Pour Madame Amel Medini :

En tant que Directeur Général Délégué nommé provisoirement courant les mois de juillet et août 2019, sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration de la « BH Bank » dans sa réunion du 29 Août 2019 à un montant net de 30 mille dinars à titre d'indemnités pour sa mission de Directeur Général délégué de la banque pour les mois de juillet et août 2019.

La rémunération servie durant les mois de juillet et août 2019 se détaille comme suit :

- Un salaire brut de 42 448 DT ;
- Des charges patronales de 14 060 DT ;
- Des avantages en nature s'élevant en brut à 2 366 DT et qui comprennent :
- Un quota de carburant ;
- Les charges relatives au téléphone portable.

Pour Monsieur Hichem Rebai :

Sa rémunération mensuelle a été fixée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 29 Août 2019 comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant les mois de septembre à décembre 2019 se détaille comme suit :

- Des avances sur salaires pour un montant de 64 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 115 461 DT ;
- Des avantages en nature s'élevant en brut à 5 097 DT et qui comprennent :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	649 651	-	387 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	649 651	-	387 500	-

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Mai 2020

P/ Cabinet Walid Tlili
Walid TLILI

P/ Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED




BH BANK
BILAN Arrêté Au 31 Décembre 2019

(Unité En Mille Dinars)

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2019

	Notes	31.12.2019	31.12.2018 Retraité	31.12.2018 Publié	
Actifs					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	349 523	557 165	562 381
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	271 770	316 114	316 114
AC3	Créances sur la clientèle	3	9 647 335	9 130 339	9 118 909
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	101 487	295 440	311 870
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 525 525	1 282 175	1 277 175
AC6	Valeurs immobilisées	6	105 863	93 534	93 534
AC7	Autres actifs	7	206 073	237 131	231 915
Total des actifs			12 207 576	11 911 898	11 911 898
Passifs					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 486 108	2 793 775	2 832 183
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	8	6 879 309	6 565 664	6 551 377
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 571 884	1 406 069	1 367 661
PA5	Autres passifs	11	289 186	279 045	293 332
Total des passifs			11 226 487	11 044 553	11 044 553
Capitaux propres					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		601 032	492 613	492 613
	Réserves pour reinvestissements exonérés		164 253	152 813	152 813
	Autres réserves		436 779	339 800	339 800
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414
CP5	Résultats reportés		1	8	8
CP6	Résultat de l'exercice		141 642	136 310	136 310
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres		12	981 089	867 345	867 345
Total des capitaux propres et passifs			12 207 576	11 911 898	11 911 898

BH BANK

ETAT DES ENGAGEMENT HORS BILAN Arrêté Au 31 Décembre 2019

(Unité En Mille Dinars)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018 Retraité	31.12.2018 Publié
Passifs éventuels				
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	13	691 866	797 563	797 563
A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		25 799	28 596	28 596
B- En faveur de la clientèle		666 067	768 967	768 967
HB2 Crédits documentaires		356 411	573 915	573 915
HB3 Actifs donnés en garantie	13	1 350 718	2 089 400	2 089 400
Total des passifs éventuels		2 398 995	3 460 878	3 460 878
Engagements donnés				
HB4 Engagements de financements donnés	13	373 204	501 535	501 535
A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
B- En faveur de la clientèle		373 204	501 535	501 535
HB5 Engagements sur titres		1 500	2 995	2 995
A: Participations non libérées		1 500	2 995	2 995
B- Titres à recevoir		-	-	-
Total des engagements donnés		374 704	504 530	504 530
Engagements reçus				
HB6 Engagements de financement reçues	14	20 768	94 275	94 275
HB7 Garanties reçues	15	1 408 235	1 906 300	1 338 847
A- Garanties reçues de l'Etat		-	601 157	-
B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		17 420	16 935	-
C- Garanties reçues de la clientèle		1 390 815	1 288 208	133 847
Total des engagements reçus		1 429 003	2 000 575	228 122

BH BANK

ETAT DE RESULTAT Période allant de 1er Janvier Au 31 Décembre 2019

(Unité En Mille Dinars)

	Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publié
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 Intérêts et revenus assimilés	16	930 649	735 715	735 715
PR2 Commissions (en produits)	17	108 992	100 084	100 084
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	54 828	81 817	81 817
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	19	66 341	66 468	66 468
Total produits bancaires		1 160 810	984 084	984 084
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	20	-657 848	-518 905	-518 905
CH2 Commissions encourues		-10 033	-9 434	-9 434
Total charges d'exploitation bancaire		-667 881	-528 339	-528 339
Total Produit net bancaire		492 929	455 745	455 745
PR5 - CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	-68 540	-70 986	-70 986
PR6 - CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	-11 572	-5 656	-5 656
PR7 Autres produits d'exploitation	23	12 542	13 396	13 396
CH6 Frais de personnel		-133 807	-125 344	-125 344
CH7 Charges générales d'exploitation	24	-59 288	-51 540	-51 540
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-13 746	-12 097	-12 097
Résultat d'exploitation		218 518	203 518	203 518
PR8 - CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	-7	191	191
CH11 Impôt sur les bénéfices	26	-70 800	-58 974	-58 974
Résultat des activités ordinaires		147 711	144 735	144 735
PR9- CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	-6 069	-8 425	-8 425
Résultat net de l'exercice		141 642	136 310	136 310
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modification comptable		141 642	136 310	136 310

BH BANK

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE Période allant de 1er Janvier Au 31 Décembre 2019

(Unité En Mille Dinars)

	Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publié
Activité d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 037 923	861 919	856 702
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-651 161	-523 808	-523 808
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		30 761	-89 738	-89 738
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		-217 018	767 994	805 394
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-601 848	-1 487 500	-1 476 070
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		312 340	620 155	605 868
Titres de placement		12 541	23 268	11 838
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-173 958	-255 198	-235 694
Sommes reçues des débiteurs divers		42 621	29 224	29 224
Impôt sur les bénéfices		-63 182	-83 145	-83 145
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-270 981	-136 829	-99 429
Activité d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		66 341	66 468	66 468
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-69 356	-45 043	-45 043
Autres flux d'investissements		-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		-26 066	-28 887	-28 887
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-29 081	-7 462	-7 462
Activité de financement				
Emission d'actions		-	-	-
Emission d'emprunts		214 334	298 679	261 279
Augmentation / diminution des ressources spéciales		-13 096	-7 009	-7 009
Dividendes versés		-28 560	-28 560	-28 560
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		172 678	263 110	225 710
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		33 541	53 435	53 435
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-93 843	172 254	172 254
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-642 324	-814 578	-814 578
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	-736 167	-642 324	-642 324

BH BANK
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH BANK sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2-1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2-2. Règles d'évaluation des engagements**Provisions individuelles**

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 589 MDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4
- N : année d'arrêté des comptes
- M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 22 548 MDT et une reprise de 13 729 MDT (Dont 795 MDT provient de la cession de créance) au titre de l'exercice 2019.

2-1-1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation

2-1-2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - * leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
 - * la liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêt est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

En 2019, la banque a changé sa politique de liquidité adoptée depuis 2017 concernant les bons de trésor pour passer de 20 % des BTA classés en titres de placement et 80% en titres d'investissement à 6 % des BTA en titres de placement et 94 % des BTA en titres d'investissement .

2-1-3. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure

qu'ils sont courus.

2-1-4. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêt, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2-1-5. Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2019 .

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêt comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de change (change au comptant et à terme) dégagé suite la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change moyen publié fin de chaque journée par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. La banque n'effectue pas des opérations de change à terme à des fins spéculatives

Les règles de couverture contre les risques de change :

- Les emprunts en devises contractés sur les lignes extérieures à MLT, sont couverts par une assurance auprès de Tunis Ré.
- Les positions de change de trading sont détenues par la salle des marchés sur des périodes courtes :

1- La gestion des positions de change se fait par la diversification dans des monnaies refuges à faible volatilité en tenant compte des coefficients de corrélation et en respectant les limites de position et de stop loss réglementaires et internes.

2- Les gains et pertes de change sont constatés au jour le jour dans leur compte appropriés de produits et de charges

2-1-6. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. Les retraitements comptables sur l'exercice 2018

L'élaboration des états financiers individuels de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2018.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2018 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

	31/12/2018 Publié	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	31/12/2018 Retraité
Actifs								
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	562 381	-5 216						557 165
AC3 Créances sur la clientèle	9 118 909		11 430					9 130 339
AC4 Portefeuille-titres commercial	311 870		-11 430	-5 000				295 440
AC5 Portefeuille d'investissement	1 277 175			5 000				1 282 175
AC7 Autres actifs	231 915	5 216						237 131
Passifs								
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 832 183				-38 408			2 793 775
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	6 551 377					14 655	-368	6 565 664
PA4 Emprunts et ressources spéciales	1 367 661				38 408			1 406 069
PA5 Autres passifs	293 332					-14 655	368	279 045

- (1) Reclassement des créances rattachés sur report sur opération de change en autres actifs;
(2) Reclassement des financements en devises octroyés au ministère des finances en créance sur la clientèle ;
(3) Reclassement des titres d'investissement;
(4) Reclassement des pensions livrées ainsi que leurs dettes rattachées en emprunts et ressources spéciales ;
(5) Reclassement des moins-values de change sur Tunis-Ré en autres passifs;
(6) Reclassement des indemnités SOTUGAR en autres passifs.

	31/12/2018 Publié	(7)	(8)	(9)	31/12/2018 Retraité
HB7 Garanties reçues	133 847	601 157	16 935	1 154 361	1 906 300

- (7) Garanties reçues de l'Etat ;
(8) Garanties reçues des banques ;
(9) Garanties réelles reçues ;

4. Notes Explicatives

Les chiffres sont exprimé en mille dinars tunisiens

4.1 Actifs

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie général de Tunisie

	31/12/2019	Retraité 2018	Publié 2018
Caisse en dinars	32 179	33 519	33 519
Caisse en devises	1 185	1 583	1 583
Change manuel	4 239	9 162	9 162
Avoirs chez la BCT en dinars	22 344	26 729	26 729
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723	485 723
Prêts à la BCT	232 246	-	-
Créances rattachées	10	-	5 216
Comptes de Chèques Postaux	286	283	283
Trésorerie Générale de Tunisie	7 176	675	675
Provisions pour dépréciation	(509)	(509)	(509)
Total	349 523	557 165	562 381

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour dépréciation	(509)	-	-	(509)
Total des provisions	(509)	-	-	(509)

Note 2 - créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2019	31/12/2018
Prêts interbancaires	62 162	78 517
Organismes financiers spécialisés	210 091	238 080
Provisions sur Provisions sur comptes Nostris en devises	(483)	(483)
Total	271 770	316 114

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2019	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	32 079	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	83			
Prêts aux établissements financiers	209 341	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	750			
Provisions	(483)			
Total	271 770			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire & financiers	45 021	53 036	86 915	4 107	189 079	82 691	271 770
Dont parties liées	5 667	16 881	57 123	4 107	83 779	-	83 779

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	-	-	(483)
Total des provisions	(483)	-	-	(483)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2019, les créances nettes sur la clientèle totalisent 9 647 335 mille dinars contre 9 130 339 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Encours à la clientèle	9 453 857	9 082 611	9 071 181
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	290 239	254 051	254 051
Créances contentieuses	618 090	507 517	507 517
Échéances à recouvrer en principal	519 029	455 607	455 607
Créances rattachés	73 741	55 382	55 382
Intérêts perçus d'avance	(58 163)	(58 761)	(58 761)
Créances à la clientèle brutes	10 896 793	10 296 407	10 284 977
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(677 049)	(640 094)	(640 094)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(208 037)	(199 219)	(199 219)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(104 282)	(103 692)	(103 692)
Intérêts et autres produits réservés	(260 090)	(223 063)	(223 063)
Total Net	9 647 335	9 130 339	9 118 909

Au 31/12/2019, les créances brutes sur la clientèle totalisent 10 896 793 mille dinars contre 10 296 407 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	Variation
Compte courant débiteur	906 295	708 680	197 615
Autres concours à la clientèle	8 871 295	8 608 219	263 076
Crédits commerciaux et industriels	5 952 167	5 893 161	59 006
Immobilier promoteur	1 432 366	1 225 463	206 903
Immobilier acquéreur contractuel	300 015	311 807	(11 792)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 045 226	1 056 082	(10 856)
Autres concours à la clientèle	141 521	121 706	19 815
Créances contentieuses	618 090	507 517	110 573
Crédits sur ressources spéciales	501 113	471 991	29 122
Total des crances brutes	10 896 793	10 296 407	489 813

Les créances nettes sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances nettes sur la clientèle	2 610 895	1 496 132	3 294 494	1 445 175	8 846 696	800 639	9 647 335
les créances sur les parties liées	106 459	44 880	135 414	23 259	310 012	-	310 012

A la date du 31/12/2019, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2019	2018 Retraité	2019	2018 Retraité	2019	2018 Retraité	2019	2018 Retraité	2019	2018 Retraité
Immobilier	1 756 721	1 524 129	468	2 965	1 489 685	1 319 600	267 504	207 494	1 757 189	1 527 094
Services	4 500 944	4 314 868	781 776	1 017 598	4 795 086	4 908 611	487 634	423 855	5 282 720	5 332 466
Industrie	2 077 330	2 028 491	218 913	307 026	2 034 896	2 098 779	261 347	236 737	2 296 243	2 335 516
Tourisme	370 747	364 696	15 533	3 928	127 726	87 512	258 554	281 111	386 280	368 623
Agriculture	110 250	176 702	2 201	8 291	100 080	171 946	12 371	13 048	112 451	184 994
Autres	2 080 801	1 887 521	1 754 806	2 625 600	3 639 400	4 331 334	196 207	181 787	3 835 607	4 513 121
Total Brut	10 896 793	10 296 407	2 773 697	3 965 408	12 186 873	12 917 782	1 483 617	1 344 032	13 670 490	14 261 814

(*) Actifs classés 0 & 1 , (**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2019	Agios Réserves 31/12/2018	Variation
Compte courant débiteur	(92 093)	(80 090)	(12 003)
Crédits commerciaux et industriels	(109 130)	(89 987)	(19 143)
Immobilier promoteur	(40 362)	(35 086)	(5 276)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 858)	(2 977)	119
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 647)	(14 923)	(724)
Total General	(260 090)	(223 063)	(37 027)

Le mouvement des provisions sur créances à La clientèle se présente comme suit

	31/12/2018	Dotations	Reprise	Cession	Reclass	Autres	31/12/2019
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(623 957)	(112 993)	54 753	16 285	-	-	(665 912)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	5 000	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(199 219)	(22 548)	12 935	795	-	-	(208 037)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(103 692)	(589)	-	-	-	-	(104 282)
Intérêts et autres produits réservés	(223 063)	(52 653)	15 626	-	-	-	(260 090)
Total	(1 166 068)	(188 783)	88 314	17 080	-	-	(1 249 458)

Les créances brutes à la clientèle ,hors engagements par signatures,par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	Variation
Classe 0 et 1	9 451 043	8 952 374	498 669
Classe 2	83 493	41 259	42 234
Classe 3	91 761	110 501	(18 740)
Classe 4	584 568	623 565	(38 997)
Classe 5	685 928	568 708	117 220
Total des créances brutes	10 896 793	10 296 407	600 386

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
FONAPRA	127	176
FOPRODI	29	13
FOPROLOS	356 760	327 936
PNRLR	105 815	105 820
FNAH	244	378
2EME PDU	1 912	1 915
3 EME P.D.U	5 515	5 530
4 EME P.D.U	7 282	7 305
EL HAFSIA	407	407
HG 00 4B	10 707	10 771
PRLSI INONDATION	2 041	2 041
AFD	4 478	5 109
1er logement	5 796	4 590
Total des créances brutes	501 113	471 991

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2019, le portefeuille titre commercial totalise 101 487 mille dinars contre 295 440 mille dinars au 31/12/2018 détaillé dans le tableau ci-après:

	Cotation	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publi
Emprunts nationaux	Non coté	-	-	11 430
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	72 323	242 885	242 885
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	25 072	36 795	36 795
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000	6 000
Total 1		98 395	280 680	297 110
Créances rattachées aux titres de placement		3 386	14 760	14 760
Provisions sur titres de placement		(294)	-	-
Total 2		3 092	14 760	14 760
Total Net (1+2)		101 487	295 440	311 870

Le tableau suivant présente les plus value latentes sur titres de placement :

	Valeur comptable	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	72 323	-
Titres de placement émis par des établissements de crédit	25 072	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	98 395	-

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2018 Retraité	Acquisi-tion	Cession	Reclass	31/12/2019	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	242 885	-	(710)	(169 743)	72 323	Trésor	72 323	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	36 795	-	(11 723)	-	25 072	Banque		25 072
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	Société		1 000
Total	280 680	-	(12 433)	(169 743)	98 395		72 323	26 072

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 525 525 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 1282 175 mille dinars au 31 décembre 2018.

La hausse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2019 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR , des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et dus niveau de provisionnement.

Libellés	Titres D'investis- sissement BTA	Titres D'investis- sissement SICAR	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de Participation	Total
Solde au 31/12/2018 Retraité	944 610	219 476	59 819	31 515	69 797	1 325 217
Acquisitions 2019	21 418	32 759	175	9 485	138	63 975
Remboursements	-	-	-	-	-	-
Reclassement	169 743	-	-	-	-	169 743
Total brut au 31/12/2019	1 135 771	252 235	59 994	41 000	69 935	1 558 935
Créances rattachés	75 193	25	-	-	-	75 218
Provision au 31/12/2018	-	(57 575)	(1 564)	(17 205)	(21 095)	(97 439)
Dotation 2019	-	(4 844)	-	(6 654)	(1 961)	(13 459)
Reprise 2019	-	2 064	154	-	52	2 270
Provision au 31/12/2019	-	(60 355)	(1 410)	(23 859)	(23 004)	(108 628)
Total net au 31/12/2019	1 210 964	191 905	58 584	17 141	46 931	1 525 525

Les participations dans Les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
BH LEASING	12 371	-	12 371	12 197	-	12 197
BH INVEST	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	-	14 906	14 906	-	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	(1 084)	3 459	4 542	(1 238)	3 304
BH SICAF	7 446	-	7 446	7 446	-	7 446
BH ASSURANCES	5 887	-	5 887	5 887	-	5 887
BH IMMO	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
BH EQUITY	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
BH PRINT	420	-	420	420	-	420
BH RECOUVREMENT	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(326)	-	326	(326)	-
TFB	41 000	(23 859)	17 141	31 515	(17 205)	14 310
Total	100 994	(25 269)	75 725	91 334	(18 769)	72 565

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital social	Nbre d'actions emis	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2019
BH LEASING	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord- Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000 000	7 000 000	2 915 014	41,64%	29 582	(8 599)
BH INVEST	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 000 000	30 000	9 000	30,00%	6 072	(353)
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	78 496 735	795 431	97 460	12,25%	83 166	4 669
SICAV BH-Capitalisation	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	4 281 102	142 263	110 110	77,40%	4 479	197
BH SICAF	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Mont plaisir 1073 Tunis	15 000 000	1 500 000	744 799	49,65%	15 675	4
BH ASSURANCES	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	13 300 000	2 660 000	635 596	23,89%	63 231	9 507
BH IMMO	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II -1002 Tunis	15 000 000	150 000	44 975	29,98%	15 787	(3 663)
BH EQUITY	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000 000	3 600 000	1 497 092	41,59%	22 229	1 024
BH PRINT	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Chargaia II Tunis	1 400 000	140 000	42 000	30,00%	(1 310)	(607)
BH RECOUVREMENT	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins -1002 Tunis	2 000 000	200 000	120 000	60,00%	5 593	689

Note 6 - Valeurs Immobilisées

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présentent comme suit:

Tableau de variation des immobilisations arrêté au 31/12/2019										
Designation	Mouvements de la période				Amortissement et provision					
	Valeur début de période	Acquisitions	Sortie	Re-classement	Valeur fin de période	Cumul début de période	Dotation	Amort sorties	Cumul fin de période	VCN fin de période
Immeubles d'exploitation	52 548	-	-	-	52 548	(24 039)	(2 301)	-	(26 340)	26 208
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	56 989	6 524	(574)	-	62 939	(35 291)	(5 150)	572	(39 869)	23 070
Matériel et mobiliers de bureau	40 279	3 201	(4 282)	-	39 199	(30 780)	(3 831)	4 276	(30 335)	8 864
Matériel de transport	2 623	992	-	-	3 615	(2 074)	(361)	-	(2 435)	1 180
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	14 029	696	-	-	14 725	-	-	-	-	14 725
Immobilisations incorporelles en cours	17 437	11 263	-	-	28 699	-	-	-	-	28 699
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 080)	(18)	-	(1 098)	154
Logiciels informatiques	10 999	2 889	-	-	13 888	(9 890)	(1 289)	-	(11 179)	2 709
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 764)	(5)	-	(2 769)	33
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(4 727)	(273)	-	(5 000)	(5 000)
Total	204 179	25 565	(4 856)	-	224 888	(110 645)	(13 228)	4 848	(119 025)	105 863

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 206 073 mille dinars contre 237 131 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retrait	31/12/2018 Publié
a - Comptes d'attente et de régularisation	4 709	23 085	17 869
b - Autres	201 364	214 046	214 046
Créances prises en charge par l'Etat	-	-	-
Avances au personnel	11 708	10 395	10 395
Prêts au personnel	24 931	22 807	22 807
Etat et collectivités locales	51 827	47 628	47 628
Débiteurs divers	126 505	147 758	147 758
Valeurs d'encaissements	-	-	-
Charges reportées	4 615	2 797	2 797
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(18 222)	(17 339)	(17 339)
Total Net	206 073	237 131	231 915

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2018	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2019
Frais d'émission d'emprunts	2 434	1 285	-	-	-	3 719
Frais préliminaires	363	533	-	-	-	896
Total des charges reportées	2 797	1 818	-	-	-	4 615

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(17 339)	(1 124)	241	(18 222)
Total des provisions	(17 339)	(1 124)	241	(18 222)

4-2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 2 486 108 mille dinars contre 2 793 775 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	849 000	985 000	1 022 400
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 116 450	1 243 650	1 243 650
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	500 820	548 508	548 508
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 873	5 721	6 729
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	14 965	10 896	10 896
Total	2 486 108	2 793 775	2 832 183

	31/12/2019	Organisme	Refin BCT	Mat par titres
Emprunts en dinars auprès des banques (*)	1 965 450	Banque	Oui	Non
Emprunts en devises auprès des banques	500 820	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	4 873	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	14 965	Leasing	Non	Non
Total	2 486 108			

* Les emprunts refinancés par La BCT représentent 1 134 000 MD

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 245 066	210 743	-	-	2 455 808	30 300	2 486 108
dont dépôt des parties liées	261	-	-	-	261	-	261

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 6 879 309 mille dinars contre 6 565 664 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Comptes ordinaires	2 203 560	2 109 227	2 109 227
Comptes d'épargne	2 148 188	1 993 342	1 993 342
Comptes à échéance	1 625 732	1 610 575	1 610 575
Bons à échéance et valeurs assimilées	676 150	653 698	653 698
Dettes rattachées	60 748	43 525	43 525
Charges constatées d'avance	(22 747)	(19 892)	(19 892)
Autres sommes dues	187 678	175 189	160 902
Total	6 879 309	6 565 664	6 551 377

Les dépôts à vue et d'épargne se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	2 203 560	2 109 227
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 402 178	1 449 322
Comptes ordinaires en dinars convertibles	37 539	34 809
Comptes ordinaires en devises	758 693	621 171
Dettes rattachées	5 150	3 925
Dépôts d'épargne	2 148 188	1 993 342
Comptes d'épargne logement	538 043	529 010
Comptes d'épargne logement EL JADID	288 903	275 688
Comptes spéciaux d'épargne	1 211 742	1 099 300
Comptes d'épargne études	27 830	24 644
Comptes d'épargne Capital +	81 637	64 687
Comptes d'épargne investissement	33	13
Total Net	4 351 748	4 102 569

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à terme	1 334 408	1 360 967
Placements en devises	291 324	249 608
Certificat de dépôt	539 500	535 000
Bons de caisse	136 650	118 698
Dettes rattachées	60 748	43 525
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(22 747)	(19 892)
Total Net	2 339 883	2 287 906

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	541 129	1 244 878	977 907	3 922 512	6 686 426	192 883	6 879 309
dont dépôt des parties liées	45 259	50 631	21 111	400 322	517 322	-	517 322

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 1 571 884 mille dinars contre 1 406 069 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Emprunts obligataires	45 642	60 635	60 635
Ressources extérieures	657 510	528 838	528 838
Fonds budgétaires	540 742	553 838	553 838
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	14 841	13 889	13 889
Dettes rattachées aux ressources spéciales	418	466	466
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	295	546	546
Emprunts subordonnés	200 426	209 040	209 040
Autres fonds empruntés	109 270	37 400	-
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 740	1 417	409
Total	1 571 884	1 406 069	1 367 661

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
-FONDS FOPROLOS	338 295	320 452	320 452
-FONDS PNRLR	107 347	107 342	107 342
-EMPRUNTS A.F.D	694	34 891	34 891
-FONDS 2EME PDU	2 904	2 900	2 900
-FONDS 3EME P.D.U	8 805	8 774	8 774
-FONDS 4EME P.D.U	20 984	20 963	20 963
-FONDS EL HAFSIA	2 720	2 751	2 751
-FONDS FNAH	22 098	22 601	22 601
-AUTRES FONDS	6 377	2 336	2 336
-FONDS FONAPRA	1 560	1 598	1 598
-FONDS FOPRODI	656	633	633
-FONDS HG004B	26 032	26 327	26 327
-FONDS PRLSI INONDATION	2 270	2 270	2 270
DETTES RATTACHEES	418	466	466
TOTAL	541 160	554 304	554 304

Les emprunts se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Emprunts matérialisés	918 714	812 948	812 948
Emprunts obligataires	45 642	60 635	60 635
Emprunts subordonnés	200 426	209 040	209 040
Dettes rattachées	295	546	546
Autres emprunts	672 351	542 727	542 727
Emprunts Banque Mondiale	14 052	14 727	14 727
Emprunts B A D	193 446	210 820	210 820
Emprunts B E I	395 763	278 011	278 011
Emprunt BIRD	4 643	5 000	5 000
Emprunt FADES	20 280	20 280	20 280
AFD	29 326	-	-
Dettes rattachées	14 841	13 889	13 889
Autres fonds empruntés	112 010	38 817	409
Total Net	1 030 724	851 765	813 357

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	48 427	275 046	614 930	416 552	1 354 955	216 929	1 571 884
dont dépôt des parties liées	7 000	21 474	112 422	198 471	339 367	201 793	541 160

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 289 186 mille dinars contre 279 046 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Organismes sociaux	3 118	3 097	3 097
Personnel	(50)	22	22
Etat et collectivités locales	27 215	30 883	30 883
Fournisseurs	10 994	10 526	10 526
Commissions de garantie et de change	4 392	2 931	2 931
Exigibles après encaissement	86 298	120 801	120 801
Siège et succursales	5 342	-	-
Provisions pour passifs et charges	12 248	11 072	11 072
Impôts sur les sociétés	70 800	58 974	58 974
Comptes de régularisation passifs	64 412	36 362	51 017
Divers	4 417	4 376	4 009
Total	289 186	279 044	293 332

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour passifs et charges	11 072	4 471	(3 295)	12 248
Total des provisions pour passifs et charges	11 072	4 471	(3 295)	12 248

4.3- Capitaux Propres

Note 12 - Capitaux propres

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 203
Autres réserves	449 232	341 410
Ecart de réévaluation	414	414
Report à nouveau	1	8
Résultat de l'exercice	141 642	136 310
Total	981 089	867 345

A la date du 31-12-2019, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions totalement libérées, de valeur nominale égale à 5 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2019 s'élève au 31 Décembre 2019 à 981 089 mille dinars contre 867 345 mille dinars au 31 décembre 2018.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2019 la somme de 48 004 MD et se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour risques généraux	43 254
Resultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414
Total	48 004

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de l'exercice (1)	141 641 681	136 310 267
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,976	2,864

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour risques Généraux	Modifica-tion comp-table	Réserves F. Social (**)	Réserves Réval Im-mob	Rép à nou-veau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2017	238 000	128 000	17 000	79 180	131 333	12 573	-	36 962	414	2	115 527	758 991
Affectation du résultat 2017	-	-	6 203	54 930	30 000	3 500	-	850	-	20 045	(115 528)	-
Recalssements et autres variations	-	-	-	-	(8 520)	-	-	-	-	8 520	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	602	-	-	-	602
Résultat au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	136 310	136 310
Solde au 31/12/2018	238 000	128 000	23 203	134 110	152 813	16 073	-	38 414	414	8	136 310	867 345
Affectation du résultat 2018	-	-	597	91 370	40 000	3 500	-	850	-	(7)	(136 310)	-
Recalssements et autres variations	-	-	-	-	(28 560)	-	-	-	-	28 560	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	662	-	-	-	662
Résultat au 31/12/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	141 642	141 642
Solde au 31/12/2019	238 000	128 000	23 800	225 480	164 253	19 573	-	39 926	414	1	141 642	981 089

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

(**) Les utilisations des réserves sur fonds d'aide social sont toutes remboursables

4.4- Engagement Hors Bilan

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit :

	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	25 799	2 373 196	-
Caution et aval	25 799	666 067	-
Crédit documentaire	-	356 411	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	858 200
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	857 060
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	374 140
TOTAL	1 350 718	2 089 400

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit

	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	373 204	1 500
de financement	-	373 204	-
sur titres (*)	-	-	1 500

(*) La banque ne dispose pas de titres à livrer au 31/12/2018.

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	127 674	113 962
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	239 256	380 315
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	1 726	2 189
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	3 090	3 610
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 459
Total	373 204	501 535

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	20 768	-	-
de financement	20 768	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	17 420	1 390 815	-
de garantie de la clientèle	17 420	1 390 815	-

Note sur les engagements en devises

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2019		
Devises vendues à livrer	32 800	544 316
Dinars achetés à recevoir	272 554	393 350
Devises achetées à recevoir	25 164	401 226
Dinars vendues à livrer	235 114	168 996
Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2019		
Devises vendues à livrer	387 692	561 169
Dinars achetés à recevoir	123 568	272 912
Devises achetées à recevoir	1 027 579	857 927
Dinars vendues à livrer	766 088	530 467

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 930 649 mille dinars au 31/12/2019 contre 735 715 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 747	3 389
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	159	179
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	14 060	11 175
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	727 650	571 976
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	107 871	81 635
Intérêts de retard sur crédits	18 870	17 895
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	10 931	10 825
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	15	59
Reports sur opérations de change à terme de couverture	20 886	15 784
Commissions sur engagements de garantie	12 203	12 810
Commissions sur lettres de garantie	819	820
Commissions de compte sur opérations de crédit	6 184	3 243
Commissions de découvert sur opérations de crédit	8 201	5 858
Commissions sur billets de trésorerie	53	67
Total	930 649	735 715

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Crédits commerciaux et industriels	523 732	387 950
Immobilier promoteur	94 987	72 658
Immobilier acquéreur contractuel	33 784	33 254
Immobilier acquéreur ressources propres	64 879	66 035
Autres concours à la clientèle	9 986	11 748
Crédits sur ressources spéciales	282	331
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	727 650	571 976

Note 17 - Commissions

Les commissions totalisent 108 992 mille dinars au 31/12/2019 contre 100 084 mille dinars au 31/12/2018. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	51 772	47 871
Commissions sur effets à l'encaissement	76	69
Commissions sur effets à l'escompte	508	635
Commissions sur opérations diverses sur effets	465	665
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	14 866	13 173
Commissions sur opérations de virements	20 715	19 568
Commissions sur opérations sur titres	2	1
Frais de tenue des comptes	15 140	13 760
Commissions sur commerce extérieur et change	5 658	6 937
Commissions sur domiciliation et modification de titres	262	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	4 883	6 234
Commissions sur virements et chèques en devises	513	441
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 921	1 509
FOPROLOS	1 711	1 273
FNAH	95	207
4 EME P.D.U	19	19
HG 00 4B	10	10
Autre	86	-
Autres commissions	49 641	43 767
Commissions sur opérations monétiques	9 247	7 398
Commissions d'étude	24 430	24 729
Commission de gestion	3 957	3 422
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	12 007	8 218
Total	108 992	100 084

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 54 828 mille dinars contre 81 817 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Gains nets sur titres de transaction	-	2 613
Gains nets sur titres de placement	21 287	25 769
Gains nets sur opérations de change	33 541	53 435
Total	54 828	81 817

Le détail des gains et pertes sur titres commerciaux se présentent comme suit

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur BTCT	-	2 613
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	21 287	25 735
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	-	34
Gains sur opérations de change	55 850	95 618
Total des produits	77 137	124 000
Pertes sur opérations de change	(22 309)	(42 183)
Total des charges	(22 309)	(42 183)
Total	54 828	81 817

Note 19 - Revenus du portefeuille titres d'investissement

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille d'investissement est de 66 341 mille dinars contre 66 468 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 597	2 911
Intérêts et revenus des titres d'investissements	64 744	63 557
Total	66 341	66 468

Les dividendes reçus se présentent comme suit :

	Dividendes 2018	Dividendes 2017
BH INVEST	-	63
SICAV BH-Obligataire	811	438
SICAV BH-Capitalisation	-	142
BH SICAF	149	328
BH ASSURANCES	-	636
BH EQUITY	150	127
BH RECOUVREMENT	240	300
Autres	247	877
Total	1 597	2 911

Note 20 - Intérêts encourus et charges

Au 31/12/2019, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 657 848 mille dinars contre 518 905 mille dinars au 31/12/2018 détaillés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(45 162)	(28 674)
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(44 982)	(28 114)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(180)	(560)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(356 781)	(272 939)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(25 682)	(24 467)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(899)	(656)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(94 841)	(87 998)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(233 148)	(158 451)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 211)	(1 367)
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(47 133)	(37 113)
Intérêts sur ressources spéciales	(24 217)	(15 724)
Emprunts obligataires	(22 916)	(21 389)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	(208 772)	(180 179)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(77)	(81)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(142 033)	(121 055)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 393)	(1 494)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(65 269)	(57 549)
Total	(657 848)	(518 905)

Note 21 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 68 540 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 70 986 mille dinars au 31 décembre 2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(161 843)	(140 916)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(112 992)	(74 564)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(22 548)	(24 641)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(589)	(20 091)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(5 867)	(1 581)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(18 605)	(18 167)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(1 242)	(1 872)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	93 303	69 930
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	76 038	62 952
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	13 729	6 602
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 536	376
Total	(68 540)	(70 986)

L'évolution des provisions sus le portefeuille des créances

Libellés	Provisions 2018	Dotations	Reprises	Cession	Autres	Provisions 2019
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(623 957)	(112 993)	54 753	16 285		(665 912)
Provisions Additionnelle (91-24)	(199 219)	(22 548)	12 935	795		(208 037)
Provisions collectives	(103 692)	(589)	-	-		(104 282)
Ecart de rapprochement	(16 137)	-	5 000	-		(11 137)
Total	(943 005)	(136 130)	72 688	17 080	-	(989 368)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 11 572 dinars au 31/12/2019 contre 5 656 dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(13 841)	(8 829)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(5 226)	(5 281)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(8 615)	(3 548)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 269	3 173
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	2 064	1 005
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	205	2 168
Total	(11 572)	(5 656)

Note 23 - Autres produite d'exploitation

Au 31/12/2019, les autres produits d'exploitation totalisent 12 542 mille dinars contre 13 396 mille dinars au 31/12/2018 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits accessoires	8 177	8 968
Produits sur opérations d'assurance	4 035	4 039
Récupération de frais postaux	262	255
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	68	134
Total	12 542	13 396

Notes 24 - Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2019, les charges générales d'exploitation totalisent 59 288 mille dinars contre 51 540 mille dinars au 31/12/2018 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'exploitation non bancaire	(2 411)	(1 829)
Dons et cotisations	(2 411)	(1 829)
Autres charges générales d'exploitation	(56 877)	(49 711)
Loyers et charges locatives	(5 130)	(4 509)
Fournitures et autres matières consommables	(1 338)	(1 571)
Autres services extérieurs	(17 315)	(14 928)
Jetons de présence	(388)	(358)
Autres charges diverses d'exploitation	(30 032)	(25 922)
Impôts et taxes	(2 674)	(2 424)
Total	(59 288)	(51 540)

(*) Au 31/12/2019 ,les autres charges diverses d'exploitation comprennent 17 090 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires .

Notes 25 - Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -7 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 191 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Pertes provenant des activités ordinaires	(20)	(2)
Pertes exceptionnelles	(20)	(2)
Gains provenant des activités ordinaires	13	193
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	9	183
Profits exceptionnels	4	10
Solde net (PR8/CH9)	(7)	191

Notes 26 - Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2019 totalise 71 806 mille dinars contre 58 974 au 31/12/2018.

Notes 27 - Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de -6 069 mille dinars au 31 décembre 2019 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Contribution sociale de solidarité	-	(1 685)
Contribution conjoncturelle	(6 069)	(6 740)
Total	(6 069)	(8 425)

4.6- Etat De Flux De Tresorerie

Notes 28 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2019 ont atteint un montant de 736 167 mille dinars contre 642 324 mille dinars en fin de période 2018, soit une variation de -93 843 mille dinars.

Cette variation négative des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation détaillée comme suit:

	2019	2018 Retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(270 981)	(136 829)	(134 152)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(29 081)	(7 462)	(21 619)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	172 678	263 110	(90 432)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	33 541	53 435	(19 894)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(93 843)	172 254	(266 097)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(642 324)	(814 578)	172 254
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(736 167)	(642 324)	(93 843)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2019	2018
Caisse en dinars	32 179	33 518
Caisse en devises	1 185	1 583
Change manuel	4 239	9 162
Avoirs chez la BCT en dinars	7 432	10 697
Comptes IBS	14 913	16 032
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723
Prêts à la BCT en devises < 90 j	232 246	-
Comptes de chèques postaux-CCP	286	283
Comptes ordinaires TGT en dinars	7 176	675
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	30 000
Prêts aux établissements financiers < 90J	260	13 653
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 116 450)	(1 243 650)
Total	(736 167)	(642 324)

L'examen et l'analyse des flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 312 340 dinars.
- Les crédits à la clientèle octroyés nets des remboursements ont enregistré une diminution de 601 848 mille dinars.

- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2019 et le 31/12/2018 à 173 958 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 386 762 mille dinars .

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 29 081 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 172 678 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019 ont engendré une incidence positive sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 33 541 mille dinars.

4.7- Conventions Conclues Avec Les Parties Liees

1) La Banque a conclu avec la société « BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH Bank, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH Bank dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH Bank. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements de «BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2019 totalise un montant de 8 305 916 dinars.

2) La Banque a conclu avec la société «BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

Ce contrat prend effet le 1er Avril 2015.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2019 totalise un montant de 2 380 762 dinars.

3) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 337 436 dinars.

4) Un détachement du personnel auprès de la «BH Recouvrement », dont la BH Bank détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 255 584 dinars.

5) La société «BH Assurance », dont la BH Bank 23,89% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2019 s'élèvent à 34 408 dinars.

6) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2019 s'élèvent à 21 657 dinars.

7) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 293 574 dinars.

8) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2019, à des polices d'assurance auprès de la société «BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, détaillées comme suit :

Assurance groupe pour un montant de	9 060 546 dinars
Assurance automobile pour un montant de	147 701 dinars
Assurance Multi risques informatique pour un montant de	32 782 dinars
Assurance Risques Divers pour un montant de	328 007 dinars
Assurance Incendie	209 890 dinars

9) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

10) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son

capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après:

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2019 s'élèvent à 107 244 dinars hors taxes.

11) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après:

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2019 s'élèvent à 16 907 dinars hors taxes.

12) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 77,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 6 421 dinars HTVA en 2019.

13) La «BH Bank » a conclu une convention de distribution avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 77,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 4 250 dinars HTVA en 2019.

14) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 18,48 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2019.

15) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la BH Equity. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2019, s'élève à 1 105 013 dinars hors taxes.

16) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès de la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis ». À partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 456 068 dinars hors taxes.

17) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 52 507 dinars hors taxes.

18) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2019, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 8 187 804 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société «BH Assurance», dont la Banque détient 23,89% de son capital.

19) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2019, à 54 093 dinars.

20) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation bénéficiaire s'élève, au titre de l'exercice 2019, à 60 525 dinars hors taxes.

21) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société « BH Immo », dont la Banque détient 29,98 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.

22) La «BH Bank » a conclu en mai 2006 un contrat de sous-location avec la « BH SICAF », dont la Banque détient 49,65 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2019 s'élève à 3 151 dinars.

23) La «BH Bank » a conclu en date du 16 Juin 2016 Une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour l'hébergement, la maintenance et l'assistance de la banque des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes contre une redevance annuelle de 54 830 dinars toutes taxes comprises payable trimestriellement.

24) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 262 500 dinars.

25) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 20 Avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 309 073 dinars.

26) La «BH Bank » a conclu une convention avec le consortium la société « BH Invest » (Ex SIFIB) dont la Banque détient 30% de son capital et TUNISIE VALEURS, pour le montage de placement d'un emprunt obligataire subordonné en 2019 contre une commission de placement : 0.8% flat du montant global de l'émission.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2019 s'élèvent à 186 108 dinars hors taxes.

27) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0.45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

La charge constatée à ce titre en 2019 s'élève à 9 888 dinars HTVA.

28) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit en 2019 à un ensemble de certificats de dépôts émis par la «BH Bank ».

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 616 500 dinars.

29) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit en 2019 à un ensemble de comptes à terme avec la «BH Bank ».

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 1 988 760 dinars.

30) La « BH Bank » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « BH Leasing » dont la Banque détient 41,64 % de son capital, pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 11 242 dinars au titre de l'année 2019.

31) Un détachement du personnel auprès de la « BH Immo », dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 95 836 dinars.

32) Une convention de cession des créances conclue avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 19 244 814 dinars pour un prix de cession de 853 dinars.

33) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital. La charge constatée à ce titre en 2019 s'élève à 1 000 dinars HTVA.

34) La société « BH Assurance dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit en 2018 à un ensemble de comptes à terme avec la «BH Bank ».

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2019 à 1 502 676 dinars.

35) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH Bank». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2019 s'élève à 107 109 dinars et les charges constatées s'élèvent à 383 dinars.

36) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire d'un montant de 2 000 000 dinars auprès de la BH BANK pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence des montants maximums sus- indiqués. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

37) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu des emprunts avec la société mère «BH Bank» au cours de l'exercice 2019, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, présentent au 31 Décembre 2019 un montant principal de 111 500 000.

Le montant des produits de l'exercice 2019 au titre de ces emprunts s'élève à 7 008 381 dinars.

4-8- Evenements Posterieurs A La Date De Cloture

Face à la propagation de la pandémie COVID 19, la banque a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

La Banque Centrale de Tunisie a émis les circulaires 2020-05, portant sur les mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires. La BH BANK a adapté sa tarification permettant la gratuité des cartes bancaires, des services de retrait de billets (DAB) et la suspension de toute commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique.

La BH BANK a aussi mis en application les circulaires BCT 2020-060 et 2020-07 relatives aux mesures de soutien aux sociétés, aux professionnels et aux particuliers et portant reports des échéances de crédits entre les mois de mars à septembre 2020 sans que cette période soit considérée pour l'appréciation du risque de contrepartie au sens de la circulaire 91-24.

L'impact de la pandémie COVID 19 sur les indicateurs de la Banque en 2020 pourrait couvrir :

- L'impact direct découlant des mesures édictées par les circulaires BCT ;
- L'impact découlant de l'effet de la pandémie sur la continuité d'exploitation et/ou les performances des clients bénéficiaires de financements (crédits, participations directes ou via les fonds gérés par la SICAR, etc.)

Toutefois, ces impacts ne peuvent être estimés et anticipés à la date de l'arrêté des états financiers.



ACTIVITÉ DES FILIALES

Rapport D'activité Des Filiales Pour L'exercice 2019

1/ Présentation Des Filiales De La Banque De L'habitat :

Dénomination	Activité	Année de Création
BH-INVEST	Intermédiation financière	1995
BH SICAF	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1994
BH SICAV Capitalisation	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1994
BH SICAV Obligataire	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1997
BH IMMO	Promotion immobilière	1997
BH assurance	Assurances	1995
BH Leasing	Leasing	1997
BH Equity	Investissement à capital risque	1997
Société de technologie d'impression et d'édition de chèques (STIMEC)	Confection de chèques et édition de matières consommables	1999
BH Recouvrement	Recouvrement de créances	2002
Société Moderne de Titrisation (SMT)	Titrisation	2002
Tunisian Foreign Bank (TFB)	Banque	1977

2/ Indicateurs Financiers Des Filiales

Les principaux indicateurs des sociétés du groupe au 31/12/2019 sont présentés dans le tableau suivant :

Dénomination	Total Bilan		Capitaux Propres		Chiffres D'affaires		Resultat Net	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Sociétés consolidées	1 691 811	1 537 498	209 356	210 825	172 461	192 325	-20 301	-17 262
BH IMMO	61 884	59 177	19 448	15 787	4 581	4 120	-373	-3 663
BH SICAF	16 127	15 841	15 975	15 675	916	764	342	4
BH INVEST	9 602	9 109	6 486	6 072	1 726	1 385	38	-353
BH Equity	267 646	298 686	21 573	22 229	3 127	3 545	1 224	1 024

BH assurance	282 634	312 025	53 723	63 231	102 087	116 700	7 641	9 507
BH Leasing	381 680	318 468	38 215	29 727	34 355	33 001	-3 323	-8 453
BH Recouvrement	5 826	6 069	5 309	5 485	1 787	1 958	425	581
STIMEC	5 281	4 775	-703	-1 319	5 047	5 864	-425	-617
S.M. TITRISATION	755	755	-283	-311	0	0	-24	-28
TF BANK*	660 376	512 593	49 613	54 249	18 835	24 988	-25 826	-15 264
OPCVM	111 191	88 441	110 367	87 645	7 890	6 722	7 124	6 244
BH SICAV Obligataire	106 616	83 710	106 044	83 166	7 672	6 469	6 917	6 064
BH SICAV Capitalisation	4 575	4 731	4 323	4 479	218	253	207	180
Total General	1 803 002	1 625 939	319 723	298 470	180 351	199 047	-13 177	-11 018

* Pour la T.F.Bank le cours de référence de change de l'euro, au 31-12-2019, est de 3,1551 DT.

* Les chiffres ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

2-1 Pour les filiales consolidées:

L'activité des filiales de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice 2019, s'est caractérisée par les faits suivants :

* Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des filiales hormis les OPCVM a évolué pour passer de 172 461 mD en 2018 à 192 325 mD fin de l'exercice 2019, soit une évolution de 11,52%.

* Les capitaux propres ont stagné pour atteindre le niveau de 210 825 m D.

* Les résultats nets ont augmenté à cause de l'amélioration de la situation financière de la T.F.Bank, passant de -20 301 mD à la fin de l'exercice 2018 à -17 262 mD à la fin de l'exercice 2019, soit une hausse de 15%.

2-2 Pour les OPCVM :

En dépit de la conjoncture difficile qu'a connu le marché financier Tunisien conjuguée avec la fluctuation des taux de rémunération des titres de créances et de placements monétaires, les sociétés à capital variable du groupe (SICAV BHO et SICAV BHC) ont pu réaliser, les résultats suivants:

* Un actif net géré de 87 645 mD en 2019 contre 110 367 mD en 2018, soit une dégradation de plus de 20%,

* Un chiffre d'affaires qui a atteint 6 722 mD en 2019 contre 7 890 mD en 2018, soit une régression de 14,8%,

3/ Principaux Constats Par Filiale :

3-1 Sociétés consolidées :




Société BH ASSURANCE

Directeur Général : Madame Dalila Bader.

Objet social : BH Assurance est une compagnie d'assurances multi-branches.

Siège social : Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis.

Tél. : (216) 71 184 200 - **Fax :** (216) 71 948 457

Capital social actuel de société : (Totalement Libéré)

Nombre d'actions : 2 660 000 Actions

Valeur nominale : 5 DT

Capital : 13 300 000 DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 635 596 Actions

Montant : 3 177 980 DT

Pourcentage : 23,89%

Durant l'année 2019, BH Assurance poursuit son développement rentable malgré un environnement peu favorable. Elle confirme sa capacité à répondre aux enjeux économiques et concurrentiels de plus en plus exigeants et acharnés. En terme de chiffre d'affaires, les réalisations dépassent les objectifs escomptés avec un accroissement de 14% pour s'établir à 116.7MD contre 102MD en 2018 et contre une estimation initiale de 109MD.

L'assurance vie représente toujours le cœur de métier BH Assurance avec une part de 36% dans le volume global des affaires et affiche une évolution de 4% marquée essentiellement par le ralentissement des crédits bancaires.

L'assurance non vie, quant à elle, affiche, une évolution de 21% de son chiffre d'affaires et les réalisations dépassent les prévisions escomptées. La meilleure performance est attribuable à l'assurance maladie qui affiche une évolution de 43% de son chiffre d'affaires par rapport à l'année 2018.

La charge totale des sinistres s'est établie au 31.12.2019 à 54,4MD maintenue au même niveau que 2018.

En terme de ratio combiné, l'évolution plus importante du chiffre d'affaires par rapport à la charge de sinistre conjuguée à une meilleure adéquation entre l'évolution des frais généraux par rapport à l'évolution de l'activité se sont traduites par une amélioration du ratio combiné qui est passé de 85% en 2018 à 76% en 2019 et contre un objectif initial de 80%.

Sous l'effet de l'évolution de son activité, les engagements techniques de BH Assurance ont totalisé, au terme de l'année 2019, 184,5MD contre 164,4MD en 2018 soit une évolution de 12%.

Les produits financiers ont totalisé 14.3MD contre 13 MD en 2018, soit une évolution de 9% et un taux de rendement moyen de 8%.

Au terme de l'année 2019, BH Assurance reporte le défi et rétablit son taux de couverture à 104.2% contre 100.7% en 2018.

Resultats :

Le développement du chiffre d'affaires global conjugué à une stabilisation de la sinistralité, se sont traduits au 31.12.2019 par un accroissement de 36% du résultat technique toutes branches confondues.

Cette performance technique a été consolidée par un meilleur résultat financier portant ainsi, le résultat brut de l'année 2019 à 13.7MD contre 10.9MD en 2018, soit une évolution de 21%.

De sa part, le résultat net de l'exercice 2019 s'est établi à 9.5MD contre 7.6MD en 2018 soit une évolution de 19.6%.



Société BH LEASING

Directeur Général : Monsieur Habib GUEDRI

Objet social : Effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel (industriel, commercial, service, etc...).

Siège social : Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène.

Tél. : (216) 71 189 700 - **Fax :** (216) 71 949 335

Capital social actuel de société : (Totalement Libéré)

Nombre d'actions : 7 000 000 Actions

Valeur nominale : 5 DT

Capital : 35 000 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 2 915 014 actions

Montant : 14 575 070 DT

Pourcentage : 41,64%

A fin 2019, BH Leasing a approuvé 1427 demandes de financement portant sur une enveloppe de 98 351mD touchant tous les secteurs de l'économie contre 2297 demandes en 2018, soit 170 407mD d'approbations, accusant ainsi une régression de 42,3%.

En 2019, BH Leasing a mis en force 1142 affaires portant sur une enveloppe de 83 608mD touchant tous les secteurs de l'économie contre 2041 demandes en 2018, soit 171 618mD, accusant ainsi une régression de 51,3% et une réalisation de l'objectif annuel à hauteur de 79,6%.

* Le taux moyen des mises en force en 2019 a été de 13,3% contre un taux moyen de 10,6% en 2018 et 10,3% en 2017.

* Le montant moyen des contrats réalisés en 2019 a été de 73,262mD contre un montant moyen de 84,085mD en 2018 et 60,298mD en 2017.

* La durée moyenne des contrats réalisés en 2019 a été de 53 mois, contre une durée moyenne de 56 mois en 2018 et 55 mois en 2017.

Le chiffre net des effets retournés impayés après première présentation pour l'exercice 2019 est de 70 632mD contre 59 937mD en 2018, soit une augmentation de 17,8%.

Le taux de retour des effets impayés en 2019 est 41%, soit une augmentation de 4,8 points de pourcentage par rapport à celui de l'année dernière. Le taux moyen des trois dernières années est de 37,1%.

Faits Saillants de l'exercice 2019:

L'activité de BH Leasing durant 2019 a été marquée par :

* Une Régression des mises en force : En effet le volume des MEF a diminué de 51,3% pour atteindre un total de 83,6MD contre 171,6D en 2018.

* Une régression des engagements clients : En effet, le volume total des engagements a diminué de 15,5% pour atteindre un total de 336MD contre 398MD en 2018.

* Une évolution des impayés : En effet, le montant total des impayés a augmenté de 19,7% pour atteindre un total de 32MD contre 26,8MD en 2018.

* Une évolution des créances classées : En effet, le volume total des créances classées s'est accru de 17,8% pour atteindre un total de 52,4MD contre 44,5MD en 2018.

* Une évolution des provisions et agios : En effet, le volume total des provisions et agios s'est accru de 33,7% pour atteindre un total de 34,2MD contre 25,4MD en 2018.

* Une régression des intérêts crédit-bail : Le montant total des intérêts crédit-bail a diminué de 3,9% pour atteindre un total de 33,0MD contre 34,3MD en 2018.

* Une augmentation des autres produits d'exploitation : Le montant total des autres produits d'exploitation a augmenté de 20,4% pour atteindre 3,3MD contre 2,7MD à fin 2018.

* Une évolution des charges financières : le montant total des charges financières a augmenté de 6,8% pour atteindre un total de 29,5MD contre 27,7MD en 2018.

* Une régression de PNL : Le produit net de leasing a diminué de 24,7% pour atteindre un total de 6,7MD contre 8,9MD en 2018.

* Une évolution des dotations aux provisions : le montant des dotations aux provisions s'est accru de 67% pour atteindre un total de 7,9MD contre 4,7MD en 2018

* Une régression des ressources et emprunt : Le montant de l'encours des ressources financières est diminué de 16,7% pour atteindre un total de 271,9MD contre 324,3MD en 2018.

* Une augmentation des charges d'exploitation (hors provisions) : Le montant des charges d'exploitation hors provisions a diminué de 3,7% pour atteindre un total de 7,4MD contre 7,1MD en 2018.

* Une perte au niveau de résultat net : l'exercice 2019 a été clôturé avec une perte de -8,5MD contre -3,4MD en 2018, soit une augmentation de la perte de 157%.




Société BH SICAF

Directeur Général : Monsieur Ahmed MAJAJI

Objet social : la société a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation des fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières et la prise de participation dans le capital des sociétés à haute valeur ajoutée.

Contexte de Création, initiateur du projet :

La création de la BH SICAF en 1994 s'inscrit dans le cadre de la volonté des pouvoirs publics de créer un nouveau mécanisme de mobilisation de l'épargne pour développer le marché financier et promouvoir l'investissement.

Devant les mutations profondes de l'environnement monétaire et financier marqué par la mondialisation et la concurrence et dans un souci de diversification de ses activités et de consolidation de sa place au sein du système bancaire et financier Tunisien, la BH BANK a créé une première filiale, la BH SICAF.

Elle a contribué à la création de toutes les autres filiales de la BH BANK et ses participations ont permis à la Banque de compléter sa gamme de produits financiers comme l'assurance, l'intermédiation en bourse, le leasing, le capital risque et l'impression et la confection des chèquiers..

Siège social : Rue Chebbia, Espace Tunis - Bloc K, 5ème étage 1073- Mont Plaisir - Tunis
Tél. : (216) 71 126 000 - **Fax :** (216) 71.903 160
E-mail : sicaf.bh@planet.tn

Cadre Juridique : Loi n° 88-92 du 2 août 1988 et les lois subséquentes.

Capital social actuel de société : (Totalement Libéré)

Nombre d'actions : 1 500 000 Actions

Valeur nominale : 10 DT

Capital : 15 000 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 744 799 Actions

Montant : 7 447 990 DT

Pourcentage : 49,653%

Le chiffre d'affaires de la société en 2019 a atteint un montant de 196 066 D contre 730 563 D au 31/12/2018, soit une régression de 73%; en effet le défaut de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2018 par BH ASSURANCE, BH IMMO, BH LEASING et BH INVEST (noyau des produits de la société) a affecté significativement le chiffre d'affaires de la société.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 757 014 D contre 571 046 D une année auparavant, soit une progression de 32 % due principalement à la dotation aux provisions complémentaire pour un montant de 347 602 D pour couvrir les moins values sur les titres de participation.

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31/12/2019 à 13 015 mD contre 14 765 mD à fin 2018 et qui englobe les participations au capital des filiales de la BH BANK, la participation au capital de la SOTACIB, la participation au capital de la société TOPIC sa. et les emprunts obligataires.

Le résultat net de l'année 2019 est de 4 128 D contre 342 361 D au 31/12/2018.



Société BH EQUITY

Président du conseil d'administration : Monsieur HAYKEL KHADHRAOUI

Directeur Général : Monsieur ELYESS ZNAIDI

Directeur Général Adjoint : Mme FERIDA BEN SALEM AFIF.

Objet social : le renforcement de la structure financière des entreprises et la gestion des fonds à capital risque, notamment pour le compte de la BH BANK et ses filiales conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Contexte de création et initiateur du projet : La Banque de l'Habitat a créé en 1997 la BH EQUITY dans un contexte d'expansion du Groupe BH BANK et la diversification de ses activités d'une part et afin de gérer les placements de l'excédent des ressources des sociétés du Groupe BH dans l'investissement à capital risque.

Siège social : 67, avenue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B 3e étage 1002 Tunis

Tél. : (216) 71 780 140 - 71 780 422 - **Fax :** (216) 71 846 675

Capital social actuel de société : (Totalemment Libéré)

Nombre d'actions : 3 600 000 actions

Valeur nominale : 5 DT

Capital : 18 000 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 1 497 092 actions

Montant : 7 485 460 DT

Pourcentage : 41,586%

Participation actuelle des filiales du groupe BH BANK :

Nombre d'actions : 894 127 actions

Montant : 4 470 635 DT

Pourcentage : 24,837%

Les faits marquants de l'exercice 2019 par rapport à 2018 :

- * Un accroissement du niveau des approbations de 3,5% ;
- * Un accroissement du niveau des libérations de 2,3% ;
- * Une progression du niveau total des sorties et des encaissements de 18,3% pour atteindre le meilleur niveau depuis la création de la société soit un montant de 11 429 mD ;
- * Une amélioration de 13,4% des produits d'exploitation ;
- * Une augmentation du niveau des charges d'exploitation de 25% ;
- * Une diminution du résultat d'exploitation de 4,9% ;
- * Une diminution du résultat net de 16,3% ;
- * Une légère hausse du niveau des impayés sur les ressources propres de 0,6% ;
- * Un repli du niveau des impayés sur les fonds gérés de 0,9% ;
- * La poursuite de la stratégie de provisionnement et la couverture totale des dépréciations des participations dans les projets en difficulté ou ayant accusé un retard de démarrage ;

Autres faits saillants de l'année :

- * L'exercice 2019 a été marqué aussi par le changement de la dénomination sociale de la société et ce dans le cadre du rebranding de la Banque de l'habitat et l'harmonisation de la dénomination des sociétés du groupe
 - * Afin de se conformer aux termes de la circulaire BCT 08-2017, La BH EQUITY a adhéré à l'acquisition d'une solution mutualisée au profit des sociétés du groupe BH BANK pour la lutte contre le blanchiment d'argent le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Courant 2019, la BH EQUITY a donné son accord pour participer dans 15 projets pour un montant total de 51 832 mD relatif à un investissement global de 207 790 mD prévoyant la création de 2 628 emplois contre 22 projets en 2018 pour un montant total de 50 068 mD représentant un investissement global de 455 343 mD et permettant la création de 1 494 emplois.
- En 2019 les libérations ont concerné 12 projets pour un montant total de 31 480,9 mD représentant un investissement global de 232 401 mD prévoyant la création de 2 296 emplois contre 09 projets en 2018 pour un montant total de 30 684,5 mD représentant un investissement global de 191 528 mD prévoyant la création de 1 206 emplois.
- Les encours des participations (y compris les impayés) sur le capital et sur les fonds gérés s'élèvent au 31/12/2019 à 238 794 mD contre 210 411 mD au 31/12/2018 soit une évolution de 13,5%.



Société BH INVEST

Directeur Général : Madame Sonia BEN FREJ.

Objet social : L'Intermédiation en Bourse.

Siège social : Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Ouled Ahmed Sghaier, Centre Urbain Nord 1003- Tunis.

Tél. : (216) 31 389 800 - **Fax :** (216) 71 948 512

Capital social actuel de société : (Totalement Libéré)

Nombre d'actions : 30 000

Valeur nominale : 100 DT

Capital : 3 000 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 9 000

Montant : 900 000 DT

Pourcentage : 30%

BH INVEST a réalisé, au cours de l'année 2019, un volume de transactions toutes cotes confondues de 43,6 MD contre 40,5 MD au 31/12/2018, ce qui représente une hausse de 8%. Cette hausse s'explique notamment par le volume des opérations d'enregistrement qui a évolué de 56% par rapport à 2018.

BH INVEST a procédé au montage et au placement de l'Emprunt Obligataire Subordonné BH 2019-1 d'un montant de 35 MD. La société a procédé également à la finalisation de la mission d'évaluation et d'élaboration du prospectus d'introduction en Bourse de la SPLT prévue en 2019 mais cette opération a été reportée.

Sur le plan organisationnel, l'année 2019 est caractérisée par l'achèvement de deux chantiers :

- L'acquisition d'un logiciel informatique d'identification et de suivi des clients, se rapportant à la lutte anti-blanchiment d'argent et/ou le financement du terrorisme (LAB/FT) et la loi FATCA.
- La refonte du site web qui sera plus cohérent et plus sécurisé au niveau des passages d'ordres et procurera aux clients de nouvelles fonctionnalités.

En termes de résultat, les revenus d'exploitation au 31/12/2019 s'établissent à 1 358 mD en baisse de 20,23% par rapport à l'année 2018 s'élevant à 1 701 920 D due à la baisse des revenus de gestion des OPCVM et des montages financiers.

Les charges d'exploitation s'élevant à 2 120 754 D, ont pour leur part augmentées de 14,68% par rapport à l'année 2018 tenant compte des faits suivants :

- * Les augmentations salariales réglementaires au titre de l'année 2019.
- * Une dotation aux provisions sur la participation BH Leasing estimée à 104 325 D.

Compte tenu de ce qui précède, BH INVEST a réalisé un résultat net de -352 547 D




Société BH IMMO

Directeur Général : Monsieur Hamdi AHMADECH

Objet social : La société a pour objet Le lotissement et l'aménagement de terrains destinés à la construction immobilière et leurs ventes, L'aménagement de zones pour les activités agricoles, de tourisme et d'industrie, La construction et la rénovation d'immeubles individuels, semi-collectifs et collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel, administratif ou industriel pour la vente ou la location. Lotissement et aménagement de terrains et de zones destinés à la construction immobilière et leur vente, ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles et de bâtiments destinés aux activités industrielles pour la vente et la location.

Siège social : 67 Rue Alain Savary – Voie X2, Résidence Jardins II Bloc A, 6^{ème} étage 1002 Tunis

Tél. : (216) 71 847 031 / 71 845 561 - **Fax :** (216) 71 840 912

Site Web : www.sopivimmobilier.com

Capital social actuel de société : (Totalement Libéré)

Nombre d'actions : 150 000 actions

Valeur nominale : 100 DT

Capital : 15 000 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 44 975 actions

Montant : 4 497 500 DT

Pourcentage : 29,984%

Résultats de l'exercice 2019 :

Les produits d'exploitation au 31/12/2019 s'élèvent à 4.120.555 DT, alors que les charges d'exploitation sont de l'ordre de 4.287.641 DT, ce qui fait ressortir un résultat d'exploitation d'un montant égal à -167.086 DT,

Les charges financières ont atteint 3.653.724 DT au 31/12/2019 contre 2.858.725 DT une année auparavant, Soit une augmentation de 27,8%.

Le résultat net de la société au 31/12/2019 est déficitaire de 3.663.082 DT contre un déficit de 372.877 DT au 31/12/2018.

BH | RECOUVREMENT

استصلاح | BH

Société BH RECOUVREMENT

Directeur Général : Monsieur Nadhir REBAI

Objet : Achat de créances pour son propre compte et recouvrement de créances pour le compte de tiers.

Cadre Juridique : Loi N° 98-4 du 02 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances.

Siège social : 67 Avenue Alain Savary, Imm B, 2ème étage, Cité jardins II, 1002 Tunis.

Tél. : (216) 71 791 191 - **Fax :** (216) 71 782 575

Capital social actuel de société : (Totalelement Libéré)

Nombre d'actions : 200 000 Actions

Valeur nominale : 10 DT

Capital : 2 000 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 120 000

Montant : 1 200 000 DT

Pourcentage : 60%

Changement de la dénomination sociale :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09 Décembre 2019 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société comme suit : « BH RECOUVREMENT » au lieu de Société Générale de Recouvrement des Créances.

Acquisition et recouvrement des créances :

En date du 30/12/2019, la société a acquis 853 dossiers auprès de la B.H Bank pour un montant en nominal de 19.245 mD, dont 10 dossiers représentent 70% de la cession.

Le recouvrement brut relatif à l'exercice 2019 s'élève à 2.009 mD, contre 1.842 mD l'exercice précédent. Ainsi, le recouvrement cumulé brut est passé de 20.035 mD à 22.044 mD au 31/12/2019.

Le diagnostic du portefeuille des créances acquises par la BH Recouvrement est présenté ainsi :

Portefeuille	Nombre de dossiers	% du Montant global cédé
En procédure judiciaire (Contentieux)	1.516	45,35 %
Sociétés en difficultés économique	55	10,01 %
Faillite, Liquidation et Cession	116	38,57 %
Carence	110	1,68 %
Sociétés inexistantes	22	0,56 %
Dossiers recouverts & clôturés	107	3,83 %
Total	1.926	100%

Parmi les créances cédées figure dix (10) dossiers représentant 46% du total portefeuille.

Résultats de l'exercice 2019 :

Les produits réalisés par la Société au terme de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 s'élèvent à 2.091 mD, contre 1.877 mD au 31 Décembre 2018.

Le total des charges supportées par la société au titre de l'exercice 2019 est arrêté à 1.511 mD contre 1.452 mD au terme de l'exercice 2018.

Le résultat d'exploitation est de 778 mD au 31/12/2019 contre 578 mD à la clôture de l'exercice 2018, enregistrant ainsi une évolution de 34%.

Quant au résultat net, il est bénéficiaire de 581 mD à la clôture de l'exercice 2019, contre 425 mD l'exercice précédent, soit une hausse de 36 %.



Société De Technologie D'impression Et D'edition De Chequiers

Directeur Général : Monsieur Mohamed Hedi Boumiza

Objet social : Les opérations de confection de chèquiers, d'impression et d'édition.

Siège social : 17 Rue des entrepreneurs, 2035 Charguia II.

Tél. : (216) 70 836 672 / (216) 70 836 673 - **Fax :** (216) 71 942 532

Capital social actuel de société : (Totalement Libéré)

Nombre d'actions : 140 000 Actions

Valeur nominale : 10 DT

Capital : 1 400 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 42 000 Actions

Montant : 420 000 DT

Pourcentage : 30%

L'année 2019 s'est caractérisée par la mise en place d'un ensemble d'actions dont les plus importantes sont les suivantes :

- * Le développement de l'activité de personnalisation de chèquiers.
- * La mise en place d'une solution de contrôle des numéros des chèquiers.
- * Le renforcement de l'activité d'impression avec la BH Bank dans le cadre de synergie de groupe.
- * L'arrêt de la convention avec la société Graphic Arts Diffusion (GAD) propriétaire de l'unité de fabrication d'enveloppe située à la zone industrielle Charguia I.
- * La révision des prix des articles imprimés suite à la rectification de la méthode de calcul du cout de revient (validée par le commissaire aux comptes).
- * Le lancement de la procédure de résiliation à l'amiable des marchés traités à perte.
- * Le démarrage d'une mission de restructuration de ressources humaines par un bureau d'experts en GRH.

Le Chiffre d'Affaires s'est amélioré, il a passé de 5 143 mD au 31/12/2018 à 5 864 mD au 31/12/2019 ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à l'exercice 2018.

Au cours de l'exercice 2019, l'activité d'imprimerie a généré un chiffre d'affaires de 406 mD contre 555 mD en 2018, enregistrant ainsi une diminution de 149 mD soit 36 %.

L'activité personnalisation de chèques a généré un chiffre d'affaires de 1 1480 mD en 2019 contre 1 478 mD, en 2018 enregistrant une très légère augmentation.

L'activité de mise sous plis et d'affranchissement a généré un chiffre d'affaires de 3 177 mD en 2019 contre 2 282 mD en 2018, enregistrant une augmentation de 39%. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse des prix d'affranchissements (timbres).

L'activité de production et de vente d'enveloppes (produites et achetées) a généré un chiffre d'affaires en 2018 de 480 mD contre 574 mD en 2019.

La situation financière de l'exercice 2019 fait ressortir les faits et observations suivants :

- * Le total des actifs est passé de 5 281 mD à 4 774 mD enregistrant une diminution de 506 mD soit 9.5 %.
- * Les actifs immobilisés ont passé de 1 037 mD à 865 mD enregistrant une diminution de 171 mD soit 16 %.
- * Les actifs courants ont passé de 4 243 mD à 3 908 mD enregistrant une diminution de 334 mD soit 7.8 %.
- * Le chiffre d'affaires est passé de 5 143 mD à 5 834 mD enregistrant une augmentation de 691 mD soit 13.4 %.
- * Les charges d'exploitation ont passées de 5 200 mD à 6 184 mD, soit une augmentation de 984 mD soit 18.9 %.
- * Le résultat de l'exercice est passé de -424 mD à -616 mD.

Pour l'année 2020, la STIMEC compte réaliser les actions suivantes :

- * Le renforcement du service commercial.
- * L'assainissement du personnel de la société
- * L'amélioration de l'activité d'impressions via la mise à niveau des machines offset ou l'acquisition d'une nouvelle machine.
- * L'étude d'un partenariat avec une société informatique pour la mise en place d'une solution de coffre-fort électronique: qui consiste à mettre en place une solution de dématérialisation de la solution éditique en adoptant une procédure de signature électronique.
- * Le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015
- * L'amélioration de la gestion du système d'information.

Société TUNISIAN FOREIGN BANK

Président Directeur Général : Madame Lilia MEDDEB

Directeur Général Délégué : M. Mourad BACCAR

Date de participation de la BH BANK : 31 décembre 2009

Objet social : Mobiliser l'épargne des Tunisiens résidant en France et en Europe, faciliter leurs transferts, canaliser ces transferts vers des projets de développement et favoriser les opérations d'échange et de partenariat entre la Tunisie et les pays européens.

Contexte de Création, Initiateurs du projet : L'Union Tunisienne de Banques a été créée en 1977 sur initiative de la Banque Centrale

Siège social : 9 Rue des Pyramides 75001 PARIS

Tél. : + 33142869752 - **Fax :** + 33142609013

Email : admin@tfbank.fr

Capital social actuel de société : (Totalement Libéré)

Nombre d'actions : 1 437 812 actions

Valeur nominale : 15,24 €

Capital : 21 912 254.88 €

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 491 958 actions

Montant : 7 497 439.92 €

Pourcentage : 34,22%

L'année 2019 s'est caractérisée, par une opération d'absorption des pertes et ce selon l'AGE du 05/04/2019, et qui consistait en :

* Réduction du capital de la société d'un montant de 26 958 005,52 €, de 41 070 276 € à 14 112 270,48 €, et entrainera corrélativement une annulation de 1 768 898 actions, pour causes de pertes. La valeur nominale restera égale à 15,24 € par action.

* Augmentation du capital de la société par apports en numéraire d'un montant maximal total de 7 799 984,40 € avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour se situer à 21 912 254,88 €

* Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'émission des actions ordinaires nouvelles de la société au profit des personnes dénommées,

* Augmentation du capital de la société réservée au profit des salariés ayant qualité d'adhérents à un plan d'épargne entreprise.

Le PNB a diminué au cours de l'exercice 2019, de 4% pour se situer au niveau de 5 244 K€ contre 5 460 K€, une année auparavant.

Les charges d'exploitation ont p diminué de 10% passant de 10 429 K€ en 2018 à 9 415 K€ en 2019, suite à la diminution des dotations aux provisions

Au 31/12/2018, le résultat net de la banque est déficitaire de 4 838 K€ contre un déficit de 7 808 K€ l'année précédente, soit une amélioration de 37,6%.

Perspectives d'avenir :

Le BP préliminaire (2020-2022) prévoit un résultat net global, qui devrait passer de - 1 362 K€ en 2020 à 4 651 k€ en 2021 (grâce à une reprise de provision de 5800 k€ sur la créance TOPIC) et 1 065 K€ en 2022

Les orientations stratégiques seront les suivantes :

* La concrétisation progressive des différentes opportunités de synergies entre le groupe BH Bank, le groupe STB et la TF Bank,

* Les possibilités de transformation du modèle actuel pour amener la performance de la banque au niveau supérieur en s'appuyant sur une combinaison « low cost » et « agile » du modèle d'engagement numérique et traditionnel à travers une stratégie de recrutement de la clientèle qui ne sera pas basée uniquement sur le réseau.

* La mise en place d'une stratégie d'open banking, de transformation des métiers et de création de nouveaux modèles commerciaux, qui apporteront de la valeur aux clients dans le cadre d'une politique prudentielle.



Société La Société Moderne de Titrisation (en cours de liquidation)

Responsable (liquidateur) : Monsieur Samir MESSALI,

Objet social : La gestion de fonds communs de créances et leur représentation dans leurs rapports avec les tiers.

Siège social : Espace Tunis - Montplaisir Tunis

Capital social actuel de société : (Totalement Libéré)

Nombre d'actions : 5 000 Actions

Valeur nominale : 100 DT

Capital : 500 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 4 994 Actions

Montant : 499 400 DT

Pourcentage : 99,88%

Le résultat net de la société était négatif en 2019 de 28,5m D. En conséquence les pertes cumulées de la SMT ont atteint la somme de 783.122m D au 31/12/2019.

La société est mise en procédure de dissolution et de liquidation à partir du mois de novembre 2017. Elle n'arrive pas à liquider les trois appartements qu'elle détient à un prix raisonnable qui pourrait recouvrir une grande partie de ses pertes cumulées. Les offres que la société a reçues sont nettement en deçà du prix de marché. Ces appartements ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation judiciaire au mois de novembre 2019 qui a estimé leur valeur à 751.200 DT. Le liquidateur continue néanmoins de chercher la meilleure opportunité possible pour leur liquidation.

3-2 les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières :

A/ Société d'Investissement à Capital Variable de type Obligataire :



Société BH SICAV OBLIGATAIRE

Directeur Général : Lotfi BEN HAMMOUDA

Objet social : La société a pour unique objet la gestion d'un portefeuille de valeurs obligataires par l'utilisation de ses fonds propres.

Contexte de création, initiateur du projet : Devant les mutations profondes de l'environnement monétaire et financier marqué par la mondialisation et la concurrence et dans un souci de diversification de ses activités et de consolidation de sa place au sein du système bancaire et financier, le groupe BH a connu, en juin 1997, la création d'une nouvelle filiale dénommée société d'Investissement à Capital Variable de type Obligataire dénommé SICAV BHO.

Les missions de Dépositaire et du Gestionnaire, ont été assurées par la Banque de l'Habitat, jusqu'à la fin de 2001.

A partir de 2002, l'activité de gestion de la SICAV BHO a été transférée à la BH INVEST.

La SICAV BHO a démarré son activité le 22 septembre 1994 avec un capital initial de 500.000 dinars.

Siège social : Immeuble Assurances. SALIM, lot AFH , BC5- 3ème étage- Centre Urbain Nord-1003 tunis

Tél. : (216) 31 389 800 - **Fax :** (216) 71 948 512 - **E-mail :** bhinvest@bhinvest.com.tn

Cadre Juridique : loi n° 88-92 du 2 août 1988 et les lois subséquentes.

Participation actuelle de la BH -BANK :

Nombre d'actions : 146 972 actions

Montant : 14.697.200 DT (nominal)

Pourcentage : 18.48%

Evolution du portefeuille de BH SICAV OBLIGATAIRE :

Depuis la clôture de l'exercice 2018, l'actif géré de la BH SICAV OBLIGATAIRE a continué à suivre une tendance baissière suivie par l'ensemble des OPCVM obligataires de la place. Considérant l'année 2019, l'actif géré a baissé de 22,816 MDT suite à des rachats effectués par des clients du réseau BH BANK.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2019, les actifs gérés des OPCVM obligataires de la place ont enregistré une baisse de 254,844 MDT par rapport aux actifs gérés de la même période de 2018 soit en pourcentage -7,60%.

La BH SICAV Obligataire a enregistré quant à elle une baisse de son actif, en considérant la même période comparative, de 22,815 MDT soit en pourcentage -21,41%.

Malgré l'impact de l'augmentation du TMM, et la concurrence des placements monétaires, la BH SICAV OBLIGATAIRE a gardée un taux de rendement appréciable au tour d'une moyenne annuelle de l'ordre de 6% net (soit l'équivalent de 7,5% brut).

De même en ce qui concerne son positionnement, LA BH SICAV OBLIGATAIRE s'est classée 6ème au 31 décembre 2019 en termes de rendement sur un marché d'OPCVM qui compte 31 SICAV de type obligataire.

A la date du 31 décembre 2019, les états financiers de la BH SICAV OBLIGATAIRE présentent un total actif de 83.709.524 dinars contre 106.616.473 dinars au 31 décembre 2018 soit une régression de -22.906.949 dinars (-21,48%).

Au 31.12.2019, la BH SICAV OBLIGATAIRE comptait un total passif qui s'élève à 543.121 dinars contre 572.880 dinars au 31.12.2018.

Au 31 décembre 2019, le capital de la BH SICAV OBLIGATAIRE s'élève à 78.496.735 dinars (soit 795.431 actions en circulation) détenu par 972 actionnaires alors qu'il était de 100.413.272 dinars (soit 1.019.811 actions en circulation) avec 1.073 actionnaires au 31/12/2018.

La BH SICAV OBLIGATAIRE a clôturé l'exercice 2019 avec un actif net de 83.166.403 dinars en régression de 21,57% par rapport à un actif net affiché au 31.12.2018 de 106.043.593 dinars. Le taux de rendement annuel affiché au 31.12.2019 a atteint 5,86% par rapport à un taux de rendement annualisé affiché au 31 décembre 2018 qui s'élevait à 5,37 %.

A la date du 31 décembre 2019, la BH SICAV OBLIGATAIRE comptabilise un total des revenus du portefeuille de 6.468.536 dinars contre 7.671.525 dinars au 31 décembre 2018 en régression de -15,68% due essentiellement à une baisse sensible de l'actif et un placement en titres monétaires plutôt qu'en valeurs mobilières.

B/ Société d'Investissement à Capital Variable de type mixte :



Société BH SICAV CAPITALISATION

Directeur Général : Lotfi BEN HAMMOUDA

Objet social : Société d'investissement à capital variable ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

Contexte de création, initiateur du projet : Le savoir faire, les moyens financiers et le réseau d'agence dont dispose la Banque de l'Habitat d'une part et le cadre juridique qui limite l'exercice de certaines activités d'autre part, ont incité la Banque de l'Habitat à créer des filiales, visant le développement de nouveaux produits. De ce fait, elle a procédé à la constitution en 1994 d'une société d'investissement à capital variable dénommé SICAV BH PLACEMENT.

La Banque de l'Habitat, dépositaire et gestionnaire de la SICAV BHP, a procédé à la commercialisation de ce nouveau produit sur l'ensemble de son réseau.

A partir de 2002, l'activité de gestion de la SICAV BHP a été transférée à la BH INVEST.

La SICAV BHP a démarré son activité le 22 septembre 1994 avec un capital initial de 500.000 dinars.

Siège social : Immeuble Assurances. SALIM, lot AFH , BC5- 3ème étage- Centre Urbain Nord-1003 Tunis

Tél. : (216) 31 389 800 - **Fax :** (216) 71 948 512 - **E-mail :** bhinvest@bhinvest.com.tn

Textes applicables : loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement collectif et des lois et textes subséquentes.

Participation actuelle de la BH -BANK :

Nombre d'actions : 110 110 Actions

Montant : 11 011 000 DT (Nominal)

Pourcentage : 77,25%

Courant la période considérée, la BH SICAV CAPITALISATION a connu des changements agréés par le Conseil du Marché Financier qui concerne les axes suivants :

1- Changement de dénomination :

BH INVEST intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de SICAV BH PLACEMENT a obtenu l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

2 - Changement de Catégorie et des Orientations de placement

BH INVEST intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

La SICAV BH PLACEMENT devient une SICAV Obligataire, destinée essentiellement aux investisseurs prudents. Son actif sera en permanence composé d'une part prépondérante en Bons de Trésor Assimilables et emprunts obligataires.

La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son conseil d'administration qui a défini les choix d'investissement suivants:

* Une proportion d'au moins 50% de l'actif en:

- Bons de Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;
- Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.

* Une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:

- Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
- Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.

* Une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM obligataires.

* Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Ces modifications est entrée en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

3 - Modification du mode d'affectation des résultats

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2018.

4 - Modification de la commission de dépôt

Le conseil d'administration de SICAV BH PLACEMENT, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission de dépôt payée en faveur du dépositaire, la BANQUE DE L'HABITAT, en la portant de 1 000 dinars HT à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 15 janvier 2019.

5 - Instauration d'une commission de distribution

Le conseil d'administration de SICAV BH PLACEMENT, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BANQUE DE L'HABITAT, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 15 janvier 2019.

Evolution du portefeuille de SICAV BH CAPITALISATION :

Depuis la clôture de l'exercice 2018, l'actif géré de la BH SICAV CAPITALISATION a connu un double effet. Le premier effet étant celui de l'impact des moins values et le deuxième étant l'introduction des titres de créances à revenus fixes en remplacement des titres de capital. Par rapport au 31 décembre 2018, l'actif géré a évolué de 2,22% sans compter sur aucune nouvelle souscription. Les actifs gérés des OPCVM obligataires de la place ont continué à suivre une tendance baissière. Considérant la période allant du 01 janvier au 30 septembre 2019, les actifs gérés ont baissé de 49,243 MDT soit -1,47%.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2019, les actifs gérés des OPCVM obligataires de la place ont enregistré une baisse de 254,844 MDT par rapport aux actifs gérés de la même période de 2018 soit en pourcentage -7,60%.

Etant influencé par les considérations citées ci-dessus ainsi que l'absorption de l'effet des moins values, le rendement de la valeur liquidative est passé d'un rendement annualisé négatif de -1,01% au mois de janvier 2019 à un rendement annualisé positif de +3,32% net.

A la date du 31 décembre 2019, les états financiers de la BH SICAV CAPITALISATION présentent un total actif de 4.731.469 dinars contre 4.574.556 dinars au 31 décembre 2018 soit une progression de 156.913 dinars (+3,43%).

A la date du 31 décembre 2019, la BH SICAV CAPITALISATION comptabilise un total des revenus du portefeuille de 252 576 dinars contre 217 846 dinars au 31 décembre 2018 en progression de 16 due essentiellement aux changements opérés au niveau du portefeuille .

(changement de catégorie d'une SICAV Mixte(portefeuille actions cotées, à une SICAV Obligataire ; portefeuille constitué des titres de créances)

RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31.12.2019

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DU GROUPE BH BANK
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

Mai 2020

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES



Expert-comptable inscrit au tableau
De l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir - Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
De l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

SOMMAIRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe BH Bank au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019	184
Etats financiers consolidés du groupe BH Bank arrêtés au 31 décembre 2019	193



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK RELATIFS A
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**



Expert-comptable inscrit au tableau
De l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir - Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
De l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOSAU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications

nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2019. Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2019.
- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH RECOUVREMENT, BH IMMO, BH EQUITY, BH PRINT.

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH PRINT, BH IMMO et BH EQUITY relatifs à l'exercice 2019.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2019.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH BANK constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 9 936 984 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 237 433 KDT et à 264 064 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;

Diligences mises en œuvre (suite)

- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2019 totalisent 1 169 323 KDT (soit 90% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.

- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2019, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 208 094 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 135 771 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 72 323 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°4-7 « Événements postérieurs à la date de clôture », les états financiers du « Groupe BH Bank » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2020.

De ce fait, les circonstances que traverse la Tunisie postérieurement à cette date en relation avec la propagation de la pandémie COVID 19, notamment, les mesures gouvernementales de confinement et d'accompagnement économique en période de crise et les circulaires émises

par la Banque Centrale de Tunisie en 2020 ne sont pas prises en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille du Groupe BH BANK au 31 décembre 2019.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers du Groupe BH BANK au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière du Groupe au cours des exercices futurs. À l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de ces événements sur l'activité et sur la situation financière du Groupe ne peut être estimé à la date d'émission de notre rapport.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 831 438 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 101 KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 711 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2019, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire BCT n°91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2019, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 455 KDT.
Par ailleurs, les engagements d'une société relevant du Groupe Al-Karama Holding s'élevant au 31 décembre 2019 à 84 235 KDT ont été considérés parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1). Une provision a été constituée pour 19 550 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation. Cette provision a été comptabilisée en sus des provisions collectives exigées par l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24.
La démarche de classification et de provisionnement appliquée pour cette relation intervient suite à une concertation, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie, entre les banques bailleuses de fonds au sujet de la viabilité économique du projet et le besoin en financements additionnels dans une phase de restructuration financière.
- La circulaire BCT n°12-2019 relative au traitement de l'endettement des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive a autorisé les banques à procéder au rééchelonnement des échéances exigibles en principal et en intérêts au titre des crédits accordés aux oléifacteurs et aux exportateurs d'huile d'olive ayant rencontré des difficultés de remboursement de leurs dettes durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Elles peuvent aussi accorder, à ces bénéficiaires des crédits de rééchelonnement, de nouveaux financements au titre de la campagne 2019/2020. Les banques sont autorisées dans le cadre de cette circulaire, à maintenir en 2019 la classification arrêtée à fin décembre 2018 pour les entreprises classées 0 et 1.
En application de la circulaire BCT n°12-2019, les engagements des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive traités par la « BH Bank » dans le cadre de cette circulaire totalisent 280 611 KDT couvrant 34 sociétés. Les provisions collectives constituées à ce titre s'élèvent à 151 KDT pour les oléifacteurs et 7 900 KDT pour les exportateurs d'huile d'olive.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2019,
 - * Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
 - * Les disponibilités enregistrent au 31 décembre 2019, 34,91 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 %

fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

* Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,17 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «SICAV-BH Obligataire» arrêtés au 31 décembre 2019 :
 - * Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
 - * Deux échéances de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » en principal et en intérêts échues au cours de 2019 demeurent impayées à cette date, suite aux difficultés rencontrées par la société Servicom. Un accord de restructuration de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » a été validé par l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations en date du 1er octobre 2019.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication

ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 30 Mai 2020

P/ Cabinet Walid Tlili
Walid TLILI



P/ Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED





**ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE BH BANK
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

GROUPE BH BANK
BILAN CONSOLIDE
 Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité En Mille Dinars)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018 Retraité	31.12.2018 Publié
Actifs				
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	349 550	557 259	562 475
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	209 887	233 813	233 813
AC3 Créances sur la clientèle	3	9 936 984	9 480 504	9 469 074
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	355 197	472 688	489 118
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1456 294	1427 761	1422761
AC5B Titres mis en équivalence	5	20 953	20 997	20 997
AC6 Valeurs immobilisées	6	143 961	133 609	133 609
AC7 Autres actifs	7	373 653	400 888	395 672
AC7C Ecart d'acquisition net (GoodWill)		1 775	2 251	2 251
AC9 Impôt différé Actif		27 162	23 346	23 346
Total des actifs		12 875 416	12 753 116	12753 116
Passifs				
PA1 Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 486 294	2793 769	2 832 177
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	9	6 822 264	6 458 498	6 444 211
PA4 Emprunts et ressources spéciaux	10	1 826 005	1700 109	1 661 701
PA5 Autres passifs	11	581 082	724 941	739 228
PA6 Impôt différé passif		19 490	16 121	16 121
Total des passifs		11735 135	11 693 438	11 693 438
Intérêts Minoritaires		137 742	161 215	161 215
Capitaux propres				
CP1 Capital		238 000	238 000	238 000
CP2 Réserves		625 748	525 959	525 959
CP3 Actions propres		-	-	-
CP4 Autres capitaux propres		-	-	-
CP5 Résultats reportés		-	-	-
CP6 Résultat de l'exercice		138 791	134 504	134 504
CP7 Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres	12	1 002 539	898 463	898 463
Total des capitaux propres et passifs		12 875 416	12 753 116	12 753 116

GROUPE BH BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
 Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité En Mille Dinars)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018 Retraité	31.12.2018 Publié
Passifs éventuels				
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	13	691 866	797 563	797 563
A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		25 799	28 596	28 596
B- En faveur de la clientèle		666 067	768 967	768 967
HB2 Crédits documentaires		356 411	573 915	573 915
HB3 Effets et autres créances donnés	13	1 350 718	2 089 400	2 089 400
Total des passifs éventuels		2 398 995	3 460 878	3 460 878
Engagements donnés				
HB4 Engagements de financements donnés	13	373 204	501 535	501 535
A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
B- En faveur de la clientèle		373 204	501 535	501 535
HB5 Engagements sur titres		15 144	39 982	39 982
A- Participations non libérées		15 144	39 982	39 982
B- Titres à recevoir		-	-	-
Total des engagements donnés		388 348	541 517	541 517
Engagements reçus				
HB6 Engagements de financement reçus	14	20 768	94 275	94 275
HB7 Garanties reçues	15	1 408 235	1 906 300	133 847
A- Garanties reçues de l'Etat		-	601 157	-
B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		17 420	16 935	-
C- Garanties reçues de la clientèle		1 390 815	1 288 208	133 847
Total des engagements reçus		1 429 003	2 000 575	228 122

GROUPE BH BANK
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité En Mille Dinars)

	Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publié
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 Intérêts et revenus assimilés	16	952 565	778 423	778 423
PR2 Commissions (en produits)	17	216 758	193 502	193 502
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	65 912	89 996	89 996
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	19	66 887	67 426	67 426
Total produits bancaires		1 302 122	1 129 347	1 129 347
Charge d'exploitation bancaires				
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	20	-682 310	-534 395	-534 395
CH1A Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	-84 106	-90 441	-90 441
CH2 Commissions encourues		-10 905	-10 279	-10 279
Total charges d'exploitation bancaire		(777 321)	(635 115)	(635 115)
Total Produit net bancaire		524 801	494 232	494 232
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	-97 213	-78 969	-78 969
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	-5 564	-4 797	-4 797
PR7-Autres produits d'exploitation	23	17 481	15 599	15 599
CH6-Frais de personnel		-127 401	-121 248	-121 248
CH7-Charges générales d'exploitation		-65 410	-74 144	-74 144
CH8-Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-16 407	-14 955	-14 955
Résultat d'exploitation		230 287	215 718	215 718
PR11-Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		-2 374	-3 086	-3 086
PRS8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	-187	187	187
CH11-Impôt sur les bénéfices	25	-77 099	-60 355	-60 355
Résultat des activités ordinaires		150 627	152 464	152 464
PR9-Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-6 406	-8 830	-8 830
Part de résultat revenant aux minoritaires		-5 430	-9 130	-9 130
Résultat net de l'exercice		138 791	134 504	134 504
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modification comptable		138 791	134 504	134 504

GROUPE BH BANK
ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE 2019
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité En Mille Dinars)

	Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publié
Activité d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 178 403	1 007 299	1 002 082
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-759 607	-633 795	-633 795
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		8 095	-25 985	-25 985
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		-217 018	772 114	809 514
Prêts et avances/Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-625 099	-1 518 266	-1 506 836
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		361 468	529 367	515 080
Titres de placement		13 568	22 556	11 126
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-162 666	-230 850	-211 346
Sommes reçues des débiteurs divers		-144 614	86 664	86 664
Impôt sur les bénéfices		-65 020	-88 932	-88 932
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-412 490	-79 828	-42 428
Activité d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		66 887	67 426	67 426
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		147 217	-72 004	-72 004
Autres flux d'investissements		-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		-26 432	-30 197	-30 197
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		187 672	-34 775	-34 775
Activité de financement				
Emission d'actions				
Emission d'emprunts		174 416	313 347	275 947
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(13 096)	(7 009)	(7 009)
Dividendes Versés		(32 965)	(36 392)	(36 392)
Autres flux de financement		(27 029)	499	499
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		101 326	270 445	233 045
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités				
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents		32 950	16 410	16 410
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(90 542)	172 252	172 252
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(611 693)	(783 945)	(783 945)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	(702 235)	(611 693)	(611 693)

GROUPE BH BANK
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
 (Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers du Groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2-1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2-2. Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 589 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4
- N : année d'arrêté des comptes
- M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 22 548 MD et une reprise de 13 729 MD (Dont 795 MD provient de la cession de créance) au titre de l'exercice 2019.

2-2-1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation

2-2-2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - * Leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
 - * La liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons de trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période

supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

En 2019, la banque a changé sa politique de liquidité adoptée depuis 2017 concernant les bons de trésor pour passer de 20 % des BTA classés en titres de placement et 80% en titres d'investissement à 6 % des BTA en titres de placement et 94 % des BTA en titres d'investissement .

2-2-3. Impôt sur le résultat

Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH BANK.

Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH BANK se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend au 31/12/2019, outre la société mère consolidante, 11 entités :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2019	2018	2019	2018		
BH BANK	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	56,15	56,15	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	34,22	33,42	34,22	33,41	Mise en équivalence	France
BH PRINT	59,99	59,99	43,11	43,07	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	93,39	93,39	62,31	62,27	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	12,25	9,56	12,25	9,56	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	42,72	42,42	34,13	33,94	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	66,42	66,42	53,08	53,02	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	97,15	97,15	58,52	58,44	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	100,00	100,00	77,84	77,70	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	73,58	72,64	57,05	56,09	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	77,25	76,86	77,25	76,86	Intégration Globale	Tunisie

Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges;
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé « Titres mis en équivalence »
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé « Quote-part dans les résultats

des entreprises mises en équivalence » en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation
- Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3. Les retraitements comptables sur l'exercice 2018

L'élaboration des états financiers individuels de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2018.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2018 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

		31/12/2018 (publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	31/12/2018 (retraité)
Actifs									
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	562 475	-5 216						557 259
AC3	Créances sur la clientèle	9 469 074		11 430					9 480 504
AC4	Portefeuille-titres commercial	489 118		-11 430	-5 000				472 688
AC5	Portefeuille d'investissement	20 997			5 000				20 997
AC7	Autres actifs	395 672	5 216						400 888
Passifs									
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 832 177				-38 408			2 793 769
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 444 211					14 655	-368	6 458 498
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 661 701				38 408			1 700 109
PA5	Autres passifs	739 228					-14 655	368	724 941

- (1) Reclassement des créances rattachés sur report sur opération de change en autres actifs;
(2) Reclassement des financements en devises octroyés au ministère des finances en créance sur la clientèle ;
(3) Reclassement des titres d'investissement;
(4) Reclassement des pensions livrées ainsi que leurs dettes rattachées en emprunts et ressources spéciales ;
(5) Reclassement des moins-values de change sur Tunis-Ré en autres passifs;
(6) Reclassement des indemnités SOTUGAR en autres passifs.

	31/12/2018 Publié	(7)	(8)	(9)	31/12/2018 Retraité
HB7 Garanties reçues	133 847	601 157	16 935	1 154 361	1 906 300

- (7) Garanties reçues de l'Etat ;
(8) Garanties reçues des banques ;
(9) Garanties réelles reçues ;

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

4.1- Actifs

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Caisse en dinars	32 206	33 612	33 612
Caisse en devises	1 185	1 583	1 583
Change manuel	4 239	9 162	9 162
Avoirs chez la BCT en dinars	22 344	26 729	26 729
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723	485 723
Prêts à la BCT	232 246	-	-
Créances rattachées	10	1	5 217
Comptes de Chèques Postaux	286	283	283
Trésorerie Générale de Tunisie	7 176	675	675
Provisions pour dépréciation	(509)	(509)	(509)
Total	349 550	557 259	562 475

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotations	Reprise	31/12/2019
Provisions pour dépréciation	(509)	-	-	(509)
Total des provisions	(509)	-	-	(509)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Prêts interbancaires	52 675	78 518	78 518
Organismes financiers spécialisés	149 101	154 423	154 423
Comptes ordinaires banques	8 610	1 366	1 366
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(5)	-	-
Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)	(494)
Total	209 887	233 813	233 813

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotations	Reprise	31/12/2019
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
Total des provisions	(494)	-	-	(494)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2019, les créances sur la clientèle totalisent 9 936 984 mille dinars contre 9 480 503 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Encours à la clientèle	9 776 895	9 457 602	9 446 172
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	290 239	254 050	254 050
Créances contentieuses	836 733	708 770	708 770
Échéances à recouvrer en principal	519 029	455 607	455 607
Créances rattachés	73 740	55 382	55 382
Intérêts perçus d'avance	(58 155)	(58 755)	(58 755)
Créances à la clientèle brutes	11 438 481	10 872 656	10 861 226
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(923 053)	(861 221)	(861 221)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(208 037)	(199 349)	(199 349)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(106 343)	(105 316)	(105 316)
Intérêts et autres produits réservés	(264 064)	(226 267)	(226 267)
Total Net	9 936 984	9 480 503	9 469 073

Au 31/12/2019, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 438 481 mille dinars contre 10 872 656 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	Variation
Compte courant débiteur	906 295	828 029	78 266
Crédits commerciaux et industriels	5 952 167	6 205 528	(253 361)
Immobilier promoteur	1 432 366	1 301 264	131 102
Immobilier acquéreur contractuel	300 015	311 807	(11 792)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 045 226	1 056 082	(10 856)
Autres concours à la clientèle	141 521	121 707	19 814
Crédits sur ressources spéciales	501 113	471 991	29 122
Autres	1 159 778	576 248	583 530
Total des créances brutes	11 438 481	10 872 656	565 825

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2019	Agios Réserves 31/12/2018	Variation
Compte courant débiteur	(92 093)	(80 090)	(12 003)
Crédits commerciaux et industriels	(109 130)	(89 987)	(19 143)
Immobilier promoteur	(40 362)	(35 086)	(5 276)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 858)	(2 977)	119
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 647)	(14 923)	(724)
Autres	(3 974)	(3 203)	(771)
Total General	(264 064)	(226 266)	(37 798)

Note 4- Portefeuille titre commercial

Au 31/12/2019, le portefeuille titre commercial totalise 355 197 mille dinars contre 472 688 mille dinars au 31/12/2018 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	34 972	29 166	29 166
Emprunts nationaux	Non coté	-	-	11 430
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	72 690	243 385	243 385
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	83 175	44 551	44 551
Autres titres de placement	Coté	162 377	139 040	144 040
Total 1		353 214	456 142	472 572
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		-	18	18
Créances rattachées aux titres de placement		3 432	16 790	16 790
Provisions sur titres de placements		(1 449)	(262)	(262)
Total 2		1 983	16 546	16 546
Total Net (1+2)		355 197	472 688	489 118

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2018	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2019
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	29 166	5 806	-	-	34 972
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	243 385	-	(952)	(169 743)	72 690
Titres de placement émis par des établissements de crédit	44 551	50 511	(11 887)	-	83 175
Autres titres de placement	139 040	62 840	(40 841)	1 338	162 377
Total	456 142	119 157	(53 680)	(168 405)	353 214

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 456 294 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 1 427 761 mille dinars au 31 décembre 2018.

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Titres de participations	115 223	108 775	108 775
Autres créances rattachées	2 353	-	-
Fonds à capital risque	228 205	414 551	409 551
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	3 487	3 487	3 487
Bons de trésor	1 135 771	944 610	944 610
Créances rattachées sur BTA	75 193	54 372	54 372
Provisions pour dépréciation des participations	(43 583)	(40 459)	(40 459)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(60 355)	(57 575)	(57 575)
Total Net	1 456 294	1 427 761	1 422 761

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	22 520	18 638
Immobilisations corporelles d'exploitation	187 298	181 066
Immobilisations corporelles hors exploitation	30 692	31 864
Immobilisations corporelles en cours	44 100	32 128
Amortissements des immobilisations incorporelles	(17 887)	(16 056)
Amortissements des immobilisations corporelles	(117 762)	(109 304)
Provisions pour dépréciation des participations	(5 000)	(4 727)
Total Net	143 961	133 609

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 373 653 mille dinars contre 400 888 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraite	31/12/2018 publié
Avances au personnel	12 452	11 191	11 191
Prêts au personnel	25 106	22 955	22 955
Etat et collectivités locales	55 439	54 584	54 584
Débiteurs divers	275 785	308 955	303 739
Charges reportées	4 871	3 203	3 203
Total Net	373 653	400 888	395 672

4.2- Passifs

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 2 486 294 mille dinars contre 2 793 769 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraite	31/12/2018 publié
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	849 000	985 000	1 022 400
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 116 450	1 243 650	1 243 650
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	500 820	548 507	548 507
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	186	-	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 873	5 716	6 724
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	14 965	10 896	10 896
Total	2 486 294	2 793 769	2 832 177

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 6 822 264 mille dinars contre 6 458 498 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraite	31/12/2018 publié
Comptes ordinaires	2 150 738	2 075 057	2 075 057
Comptes d'épargne	2 148 187	1 993 342	1 993 342
Comptes à échéance	1 619 680	1 563 072	1 563 072
Bons à échéance et valeurs assimilées	676 150	629 198	629 198
Dettes rattachées	60 748	42 532	42 532
Charges constatées d'avance	(22 747)	(19 892)	(19 892)
Autres sommes dues	189 508	175 189	160 902
Total	6 822 264	6 458 498	6 444 211

Les dépôts à vue et d'épargne se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts a vue	2 150 737	2 075 057
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 349 355	1 415 152
Comptes ordinaires en dinars convertibles	37 539	34 809
Comptes ordinaires en devises	758 693	621 171
Dettes rattachées	5 150	3 925
Dépôts d'épargne	2 148 188	1 993 342
Comptes d'épargne logement	538 043	529 010
Comptes d'épargne logement EL JADID	288 903	275 688
Comptes spéciaux d'épargne	1 211 742	1 099 300
Comptes d'épargne études	27 830	24 644
Comptes d'épargne Capital +	81 637	64 687
Comptes d'épargne investissement	33	13
Total	4 298 925	4 068 399

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à terme	1 328 356	1 313 464
Placements en devises	291 324	249 608
Certificat de dépôt	539 500	510 500
Bons de caisse	136 650	118 698
Dettes rattachées	60 748	42 532
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(22 747)	(19 892)
Total Net	2 333 831	2 214 910

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 1 826 005 mille dinars contre 1 700 109 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 publié
Fonds budgétaires	540 742	553 838	553 838
Ressources extérieures	657 510	528 839	528 839
Dettes rattachées aux ressources spéciales	418	466	466
Emprunts obligataires	57 042	80 035	80 035
Autres emprunts matérialisés	222 377	274 639	274 639
Emprunts subordonnés	200 426	209 040	209 040
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	14 841	13 889	13 889
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	295	546	546
Autres fonds empruntés	129 614	37 400	-
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 740	1 417	409
Total	1 826 005	1 700 109	1 661 701

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 581 082 mille dinars contre 724 941 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 publié
Organismes sociaux	4 059	4 118	4 118
Personnel	76	319	319
Etat et collectivités locales	29 947	29 031	29 031
Fournisseurs	48 379	49 162	49 162
Commissions de garantie et de change	4 392	2 931	2 931
Exigibles après encaissement	86 298	120 801	120 801
Siège et succursales	5 342	-	-
Provisions pour risques et charges	187 107	356 679	356 679
Impôts sur les sociétés	72 407	59 547	59 547
Comptes de régularisation passifs	73 950	43 584	58 239
Divers	69 125	58 769	58 401
Total	581 082	724 941	739 228

4.3- Capitaux Propres

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	625 748	525 955
Résultat de l'exercice	138 791	134 508
Total	1 002 539	898 463

À la date du 31-12-2019, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2019 s'élève au 31 Décembre 2019 à 1 002 539 mille dinars contre 898 463 mille dinars au 31 décembre 2018.

	31/12/2019			31/12/2018		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	626 892	143 061	769 953	517 802	135 638	653 440
BH SICAF	400	84	484	603	(108)	495
TFB	(17 291)	(2 431)	(19 722)	(7 609)	(3 086)	(10 695)
BH PRINT	(897)	(262)	(1 159)	(537)	(183)	(720)
BH INVEST	2 164	(250)	1 914	2 236	(37)	2 199
SICAV BH-Obligataire	(5 288)	522	(4 766)	(5 310)	538	(4 772)
BH ASSURANCES	8 844	3 087	11 931	7 270	2 126	9 396
BH EQUITY	2 486	7	2 493	1 880	436	2 316
BH IMMO	2 641	(2 086)	555	2 834	(83)	2 751
BH RECOUVREMENT	2 261	524	2 785	2 241	319	2 560
BH LEASING	4 772	(3 617)	1 155	5 886	(1 173)	4 713
SICAV BH-Capitalisation	(1 236)	152	(1 084)	(1 337)	117	(1 220)
Total	625 748	138 791	764 539	525 959	134 504	660 463

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2019 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2019			31/12/2018		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	6 927	74	7 001	7 106	(95)	7 011
TFB	(827)	57	(770)	(267)	-	(267)
BH PRINT	(627)	(346)	(973)	(153)	(242)	(395)
BH INVEST	1 507	(151)	1 356	1 552	(22)	1 530
SICAV BH-Obligataire	68 880	3 737	72 617	90 817	5 092	95 909
BH ASSURANCES	32 364	6 301	38 665	27 973	4 968	32 941
BH EQUITY	8 251	6	8 257	7 720	386	8 106
BH IMMO	2 299	(1 479)	820	2 443	(59)	2 384
BH RECOUVREMENT	637	149	786	637	91	728
BH LEASING	11 927	(2 963)	8 964	13 293	(1 025)	12 268
SICAV BH-Capitalisation	974	45	1 019	965	35	1 000
Total	132 312	5 430	137 742	152 086	9 129	161 215

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de l'exercice en dinars (1)	138 790 512	134 504 329
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,916	2,826

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2018	238 000	516 757	9 197	134 508	898 462	152 085	9 130	161 215
Affectation résultat	-	134 504	-	(134 504)	-	9 130	(9 130)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(28 560)	-	-	(28 560)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(5 035)	-	(5 035)
Variation capital SICAV intégrés	-	15 024	-	-	15 024	79 883	-	79 883
Modifications comptables	-	(47)	-	-	(47)	(14)	-	(14)
Variation fonds social	-	(22 639)	-	-	(22 639)	(99 497)	-	(99 497)
Résultat de l'exercice	-	-	-	138 791	138 791	-	5 430	5 430
Variation écart de conversion	-	-	(1 110)	-	(1 110)	(15)	-	(15)
Variation du périmètre de consolidation	-	2 622	-	-	2 622	(4 225)	-	(4 225)
Solde au 31/12/2019	238 000	617 661	8 087	138 791	1 002 539	132 312	5 430	137 742

4.4 - Engagement Hors Bilan

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banque	Clients	Etat
Passifs éventuels	25 799	2 373 196	-
Caution et aval	25 799	666 067	-
Crédit documentaire	-	356 411	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	858 200
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	857 060
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	374 140
TOTAL	1 350 718	2 089 400

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit :

	Banque	Clients	Etat
Engagements donnés	-	373 204	15 144
de financement	-	373 204	-
sur titres	-	-	15 144

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle			
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	127 674	113 962	113 962
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	239 256	380 315	380 315
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	1 726	2 189	2 189
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	3 090	3 610	3 610
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 459	1 459
Total	373 204	501 535	501 535

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banque	Clients	Etat
Engagements reçus	20 768	-	-
de financement	20 768	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banque	Clients	Etat
Engagements reçus	17 420	1 390 815	-
de garantie de la clientèle	17 420	1 390 815	-

4.5- Etat De Resultat

Note 16 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 952 565 mille dinars au 31/12/2019 contre 778 423 mille dinars au

	31/12/2019	
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	37 114	38 471
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	262	199
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	14 060	11 175
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	724 128	579 545
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	98 839	81 671
Intérêts de retard sur crédits	18 870	17 895
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	10 931	10 825
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	15	59
Reports sur opérations de change à terme de couverture	20 886	15 784
Commissions sur engagements de garantie	12 203	12 810
Commissions sur lettres de garantie	819	820
Commissions de compte sur opérations de crédit	6 184	3 243
Commissions de découvert sur opérations de crédit	8 201	5 858
Commissions sur billets de trésorerie	53	67
Total	952 565	778 423

Note 17 - Commissions

Les commissions totalisent 216 758 mille dinars au 31/12/2019 contre 193 502 mille dinars au 31/12/2018. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	51 772	47 871
Commissions sur effets à l'encaissement	76	69
Commissions sur effets à l'escompte	508	635
Commissions sur opérations diverses sur effets	465	665
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	14 866	13 173
Commissions sur opérations de virements	20 715	19 568
Commissions sur opérations sur titres	2	1
Frais de tenue des comptes	15 140	13 760
Commissions sur commerce extérieur et change	5 658	6 937
Commissions sur domiciliation et modification de titres	262	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	4 883	6 234
Commissions sur virements et chèques en devises	513	441
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 922	1 509
Autres commissions	50 438	44 527
Commissions sur opérations monétiques	9 247	7 398
Commissions d'étude	24 937	25 231
Commission de gestion	3 957	3 422
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	12 297	8 476
Primes émises nettes	106 968	92 658
Total	216 758	193 502

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 65 911 mille dinars contre 89 996 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Gains nets sur titres de transaction	17 314	2 631
Gains nets sur titres de placement	15 058	33 955
Gains nets sur opérations de change	33 539	53 410
Total	65 911	89 996

Le détail des gains et pertes sur titres commerciaux se présentent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur BTA	17 282	18
Produits sur BTCT	32	2 613
Produits sur emprunts nationaux	78	-
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	15 689	34 392
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	-	(411)
Gains sur opérations de change	55 848	95 593
Total des produits	88 929	132 205
Pertes sur titres de placement	(709)	(26)
Pertes sur opérations de change	(22 309)	(42 183)
Total des charges	(23 018)	(42 209)
Total	65 911	89 996

Note 19 - Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille d'investissement est de 66 887 mille dinars contre 67 426 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 254	3 606
Intérêts et revenus des titres d'investissements	65 443	63 667
Jetons de présence perçus	190	153
Total	66 887	67 426

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2019, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 682 310 mille dinars contre 534 395 mille dinars au 31/12/2018 détaillés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(44 982)	(28 114)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(19 429)	(20 919)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(29 631)	(24 599)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(899)	(656)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(94 841)	(87 998)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(233 148)	(152 543)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 211)	(1 367)
Intérêts sur ressources spéciales	(24 217)	(15 724)
Emprunts obligataires	(24 180)	(23 246)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(77)	(81)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(142 033)	(121 055)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 393)	(544)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(65 269)	(57 549)
Total	(682 310)	(534 395)

Note 21 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 97 213 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 78 969 mille dinars au 31 décembre 2018 détaillé ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(192 321)	(150 292)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(124 798)	(81 768)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(22 647)	(24 749)
Variation de la provision pour sinistres	(4 331)	(5 199)
Variation des autres provisions techniques	(13 758)	3 161
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(770)	(20 098)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(18 611)	(18 169)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(1 242)	(1 872)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(6 164)	(1 598)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	95 108	71 323
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	77 775	64 345
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	13 729	6 602
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 604	376
Total	(97 213)	(78 969)

Note 22 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 5 564 dinars au 31 décembre 2019 contre 4 797 dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(7 922)	(6 197)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(5 281)	(5 281)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(2 641)	(916)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 358	1 400
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	2 130	1 073
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	228	327
Total	(5 564)	(4 797)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

AAu 31/12/2019, les autres produits d'exploitation totalisent 17 480 dinars contre 15 599 dinars au 31/12/2018 Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits accessoires	9 556	8 116
Produits sur opérations d'assurance	2 961	2 666
Autres charges non imputables	4 199	4 168
Récupération de frais postaux	262	255
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	502	394
Total	17 480	15 599

Notes 24 - Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -187 dinars au 31 décembre 2019 contre 187 dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Pertes provenant des activités ordinaires	(520)	(87)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(54)
Pertes exceptionnelles	(520)	(33)
Gains provenant des activités ordinaires	333	274
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	33	183
Profits exceptionnels	300	91
Total	(187)	187

Notes 25 - Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2018 totalise 77 099 mille dinars contre 60 355 au 31/12/2017 .

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés	(1 974)	1 992
Impôts sur les sociétés	(75 125)	(62 347)
Total	(77 099)	(60 355)

4.6- Etat De Flux De Tresorerie

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2019 ont atteint un montant de 702 235 mille dinars contre 611 693 mille dinars en fin de période 2018, soit une variation négative de 90 542 mille dinars.

Cette variation négative des liquidités résulte de l'activité d'exploitation et de financement et elle est détaillée comme suit :

	2019	2018 Retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(412 490)	(79 828)	(332 662)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	187 672	(34 775)	222 447
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	101 326	270 445	(169 119)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	32 950	16 410	16 540
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(90 542)	172 252	(262 794)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(611 693)	(783 945)	172 252
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(702 235)	(611 693)	(90 542)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2019	2018
Comptes Nostri en dinars	8 610	1 366
Comptes IBS	14 913	16 032
Caisse en dinars	32 206	33 612
Caisse en devises	1 185	1 583
Avoirs chez la BCT en dinars	7 432	10 697
Change manuel	4 239	9 161
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	30 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	(9 487)	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(5)	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	34 972	29 166
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723
Prêts aux établissements financiers < 90J	261	13 653
Prêts à la BCT en devises < 90 j	232 246	-
Comptes de chèques postaux-CCP	286	283
Comptes ordinaires TGT en dinars	7 176	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 116 450)	(1 243 650)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(186)	6
Total	(702 235)	(611 693)

4-7- Evenements Posterieurs À La Date De Cloture

Face à la propagation de la pandémie COVID 19, la banque a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

La Banque Centrale de Tunisie a émis les circulaires 2020-05, portant sur les mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires. La BH BANK a adapté sa tarification permettant la gratuité des cartes bancaires, des services de retrait de billets (DAB) et la suspension de toute commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique.

La BH BANK a aussi mis en application les circulaires BCT 2020-060 et 2020-07 relatives aux mesures de soutien aux sociétés, aux professionnels et aux particuliers et portants reports des échéances de crédits entre les mois de mars à septembre 2020 sans que cette période soit considérée pour l'appréciation du risque de contrepartie au sens de la circulaire 91-24

L'impact de la pandémie COVID 19 sur les indicateurs de la Banque en 2020 pourrait couvrir :

- L'impact direct découlant des mesures édictées par les circulaires BCT ;
 - L'impact découlant de l'effet de la pandémie sur la continuité d'exploitation et/ou les performances des clients bénéficiaires de financements (crédits, participations directes ou via les fonds gérés par la SICAR, etc.)
- Toutefois, ces impacts ne peuvent être estimés et anticipés à la date de l'arrêt des états financiers.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

ROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'A.G.O EXERCICE 2019

Première Résolution :

Au vu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19 et conformément aux directives prises par le CMF, l'assemblée générale approuve les mesures et le dispositif de convocation et tenue de la présente assemblée générale ordinaire à distance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2019 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2019 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

	Repartition De L'exercice 2018	Projet Pour L'exercice 2019
Resultat De L'exercice	136 310 267.359	141 641 680.719
Report A Nouveau	28 567 776 ,128	558.020
1 Er Reliquat	164 878 043,487	141 642 238.739
Reserve Legale	597 485,467	0
2 Er Reliquat	164 280 558,020	141 642 238.739
Dividende Sur Le Resultat De L'exercice	0	0
Dividende En Franchise D'impot	28 560 000.000	0
Total Dividende	28 560 000.000	0
3 Eme Reliquat	135 720 558,020	141 642 238.739
Fonds Social	850 000.000	850 000.000
4 Eme Reliquat	134 870 558,020	140 792 238.739
Reserve Extraordinaire	91 370 000,000	113 292 000.000
Reserve Pour Reinvestissements Exoneres	40 000 000,000	24 000 000.000
Reserve Pour Risques Bancaires Generaux	3 500 000,000	3 500 000,000
5 Eme Reliquat	558.020	238.739
Report A Nouveau	558.020	238.739
Solde	0	0

Cette résolution est adoptée à la majorité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

Sixième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de messieurs, Mohamed Sadok Driss, Habib Miled et Hamouda Belkhouja représentant des petits porteurs. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

Septième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur SAMI ZGHAL en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans, son mandat expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer à la présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui-même.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois années. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

Dixième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités : de dépôts et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

BH | بنك
BANK